



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général  
Mission interministérielle

Transformation  
et fonction  
publiques



**2023**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

### **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Transformation et fonction publiques</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11
<b>PROGRAMME 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs</b>	<b>15</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE	18
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	20
Présentation des crédits	21
Justification au premier euro	25
<i>Éléments transversaux au programme</i>	25
<i>Justification par action</i>	29
11 – Etudes	29
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	30
13 – Acquisitions, construction	31
14 – Résilience	31
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	33
<b>PROGRAMME 349 : Transformation publique</b>	<b>37</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	38
Objectifs et indicateurs de performance	41
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique	41
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	43
3 – Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen	44
4 – Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics	46
5 – Proposer une offre de service de conseil interne à l'État adaptée aux besoins des administrations	46
Présentation des crédits	48
Justification au premier euro	52
<i>Éléments transversaux au programme</i>	52
<i>Justification par action</i>	57
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	57
02 – Accompagnement du changement de l'action publique	62
03 – Conseillers numériques France Services	64
04 – Renouveau démocratique	65
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	66
<b>PROGRAMME 352 : Innovation et transformation numériques</b>	<b>69</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	70
Objectifs et indicateurs de performance	72
1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents	72
2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics	75
Présentation des crédits	78
Justification au premier euro	82
<i>Éléments transversaux au programme</i>	82
<i>Justification par action</i>	87
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	87
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	88

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	90
<b>PROGRAMME 148 : Fonction publique</b>	<b>91</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	92
Objectifs et indicateurs de performance	95
1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique	95
2 – Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires	96
3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale	98
4 – Egalité professionnelle	99
5 – Transformation de la fonction publique - Politique RH	99
Présentation des crédits	102
Justification au premier euro	107
Éléments transversaux au programme	107
Justification par action	111
01 – Formation des fonctionnaires	111
02 – Action sociale interministérielle	115
03 – Appui et innovation des ressources humaines	120
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	125
Opérateurs	128
INSP - Institut national du service public	128
IRA - Instituts régionaux d'administration	132
<b>PROGRAMME 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques</b>	<b>139</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	140
Objectifs et indicateurs de performance	143
Présentation des crédits	144
Justification au premier euro	147
Éléments transversaux au programme	147
Justification par action	156
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	156
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	156
03 – Renouveau démocratique	157

MISSION  
**Transformation et fonction publiques**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Transformation et fonction publiques » porte les crédits destinés à accompagner la transformation de l'action de l'État et de ses opérateurs afin que cette dernière soit plus efficiente, en optimisant les moyens financiers et humains alloués et en améliorant la qualité du service rendu aux usagers. La mission se compose de cinq programmes qui concourent à l'ambition interministérielle d'une action publique transformée amenée à s'adapter aux évolutions de la société, aux attentes des usagers et des agents publics en s'appuyant sur le développement des nouveaux usages collaboratifs, les ruptures attendues de l'intelligence artificielle et qui fait face aux enjeux de la rénovation énergétique.

Le **programme 148 « Fonction publique »** est piloté par la DGAFP. Les moyens financiers alloués portent sur les trois actions interministérielles que sont la formation des fonctionnaires, l'action sociale interministérielle et l'appui aux politiques de ressources humaines. Enfin, sont rattachés au programme l'Institut national du service public (INSP) et les cinq Instituts régionaux d'administration (IRA).

Le **programme 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »**, initialement destiné à financer le plan de rénovation des cités administratives avec une programmation pluriannuelle d'un milliard d'euros, a été doté en 2023 de financements pour mener à bien les opérations du plan de sobriété énergétique. Le programme mobilise donc la politique immobilière pour mettre en œuvre les objectifs gouvernementaux de transition environnementale, en finançant les travaux à gains rapides de l'appel à projet Résilience II et l'appel à projet « nouveaux espaces de travail ». L'Agence pour la gestion immobilière de l'État (AGILE) a été créée pour accompagner les services dans leur transition énergétique bâtementaire.

Le **programme 349, « Transformation publique »** piloté par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), finance les crédits de fonctionnement propres à la DITP, contribue au financement de l'animation et de la communication des maisons France services, et soutient les projets de transformation de l'action publique au travers du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), à vocation interministérielle. Ce fonds finance les coûts d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de transformations structurelles. Les projets sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

Le **programme 352 « Innovation et transformation numériques »**, piloté par la direction interministérielle du numérique (DINUM), a pour objet de financer l'émergence et le développement de **produits et services numériques innovants** pour résoudre des problèmes de politiques publiques et permettre à l'État d'accélérer sa transformation numérique. Il cofinance notamment le recrutement d'experts qui participent à la transformation numérique du service public en les intégrant pour quelques mois dans des équipes des administrations sur des projets d'innovation et d'amélioration du service public. Le programme mène des actions pour accélérer la transformation des politiques publiques et des méthodes de travail dans les administrations grâce aux usages et aux technologies numériques.

Le **programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques »** assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle. Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein de la DGAFP, du CISIRH et de la DITP.

## BILAN DES RÉFORMES

### 1/ Une gestion des ressources humaines de l'État qui poursuit son évolution et modernise ses outils

La **direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP)** a poursuivi, en lien avec la DIESE, la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique et de l'encadrement supérieur, et a préparé la réforme de la scolarité des instituts régionaux d'administration (IRA) : mise en œuvre à partir de 2025, celle-ci se traduira par une augmentation du nombre d'élèves. La DGAFP a également piloté les différents travaux préparatoires à la réforme de la fonction publique et au déploiement de la protection sociale complémentaire avec notamment la conclusion d'un accord relatif à la couverture des risques « prévoyance » par le ministre de la Transformation et de la fonction publiques avec les organisations syndicales. La DGAFP a enfin lancé en mai 2023 le site *choisirleservicepublic.gouv.fr*, qui permet aux trois versants de la fonction publique de publier les postes à pourvoir. Cette plateforme participe à l'attractivité de la fonction publique et à la modernisation des outils et du processus de recrutement.

La DGAFP porte quatre **fonds interministériels** (innovation RH, amélioration des conditions de travail, égalité professionnelle, et systèmes d'information des ressources humaines) qui lui permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations.

Le **centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH)**, porte les chantiers transverses de rénovation des ressources humaines dans le domaine informatique et numérique. Le CISIRH a déployé en 2023 l'outil de gestion des ressources humaines RenoIRH et la déclaration sociale nominative (DSN).

### 2/ Des ressources renouvelées pour accompagner la transformation de l'action publique et du service à l'utilisateur

En 2023, la Direction interministérielle de la transformation publique (**DITP**) a poursuivi la mise en œuvre du programme de transformation publique définie par le Gouvernement. L'attribution de l'enveloppe du **Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)** a ainsi permis de retenir 16 projets, 5 guichets ainsi qu'un dispositif déconcentré à destination des territoires. Sur la période 2018-2023, 149 projets ou guichets ont ainsi été retenus. L'accélération du déploiement de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, ou encore la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers ont été au cœur de l'action de la direction.

Pour la DITP, l'année 2023 a été marquée par la **poursuite du processus d'internalisation des compétences de conseil conduisant notamment à la constitution d'une agence de conseil** et le recrutement de directeurs d'investissement dédiés à la sélection et au suivi des différents projets financés par le FTAP. La réinternalisation des compétences a été portée sur le volet de la masse salariale par le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publique ». Le programme concourt pleinement aux objectifs de transformation publique et de service à l'utilisateur avec le recrutement de conseillers « nouveau démocratique » et d'agents exerçants dans les laboratoires d'innovation territoriale.

Au cours de l'année 2023, la direction interministérielle du numérique (**DINUM**) a continué à soutenir les **projets portés par des agents publics** témoins d'irritants ou de méthodes de travail internes de faible efficacité, ou dégradant la **qualité du travail des agents publics**. Le programme 352 « Innovation et transformation numériques », a notamment financé l'animation de dispositifs d'innovation en fournissant un appui méthodologique et technique. Il a financé le recrutement et l'accompagnement des experts numériques, brigade d'intervention numérique par le biais du programme des entrepreneurs d'intérêt général (EIG). Le programme EIG a été réorganisé en 2023 afin de s'aligner sur la **nouvelle feuille de route du numérique de l'État** de mars 2023.

Le programme a continué de soutenir le développement de services numériques publics comme la messagerie TCHAP. Le programme **beta.gouv.fr** de la DINUM a poursuivi le déploiement du **fonds d'accélération des startups d'État et de territoires (FAST)** avec pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique, 18 services numériques ont été sélectionnés.

### 3/ Les transitions écologique et énergétique au cœur de l'action immobilière de la mission

La **rénovation des cités administratives**, objectif initial du programme 348, touche en 2023 à sa fin avec l'ouverture de la totalité des chantiers des 36 opérations sélectionnées à l'exception de la cité de Bourges qui a vu son périmètre évoluer. Sur les 36 opérations, l'année 2023 marque l'achèvement et la livraison de 10 cités administratives d'importance comme les cités de Lille, Albi et Mulhouse. Avec ce dispositif des gains énergétiques associés aux travaux ont été réalisés de 127 800 Kwh d'énergie primaire.

La DGAFP s'inscrit également dans cette dynamique en contribuant au financement des opérations de rénovation de certains **restaurants inter-administratif**, dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et restaurant inter-administratif). Les crédits d'investissement ainsi alloués concourent à la création, la rénovation et à la mise aux normes du parc des restaurants inter-administratifs de l'État.

Le programme 348 a lancé en 2023 ses premiers appels à projet dans le cadre du plan **Résilience II** pour lesquels la totalité des marchés ont été notifiés et engagés. L'agence AGILE a été créée et a été dotée d'un fond de 18 millions d'euros.

Par ailleurs, le programme a financé en 2023 les projets sélectionnés suite à l'appel à projet « **Nouveaux Espaces de Travail** ». Cet appel à projet a pour but d'adapter les locaux des services de l'État aux nouveaux modes de travail comme par exemple le télétravail, le travail en mode projet ou bien le travail hybride. La DITP (P349) participe de concert avec le programme au financement des nouveaux espaces de travail dans la même proportion que le programme 348, le reste étant à la charge des programmes recourant à ce dispositif.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>			
Prévision	351 204 143	573 148 838	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	165 909 037	552 715 210	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	185 295 106	20 433 628	
Exécution	260 543 774	429 139 153	
<b>349 – Transformation publique</b>			
Prévision	272 925 115	251 970 655	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	302 650 000	251 450 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-29 724 885	520 655	
Exécution	170 160 569	217 532 253	
<b>352 – Innovation et transformation numériques</b>			
Prévision	12 073 720	13 125 505	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	10 600 000	10 600 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 473 720	2 525 505	
Exécution	9 510 093	8 584 072	
<b>148 – Fonction publique</b>			
Prévision	302 367 468	312 603 960	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	295 520 062	300 973 842	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 847 406	11 630 118	
Exécution	291 619 672	287 023 573	
<b>368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques</b>			
Prévision	44 416 102	44 416 102	470
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	44 396 102	44 396 102	470
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	20 000	20 000	
Exécution	43 105 858	43 105 858	433
<b>Total Prévision</b>	<b>982 986 549</b>	<b>1 195 265 060</b>	<b>470</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>774 939 966</b>	<b>985 384 909</b>	<b>433</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	0 229 197 483	165 909 037 260 543 774	266 430 438 279 374 364	552 715 210 429 139 153
11 – Etudes	0 6 321 657	751 303 6 192 518	9 842 145 12 288 393	11 018 240 12 722 457
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	0 208 453 408	15 157 734 56 353 397	139 732 597 145 142 480	234 179 029 148 627 741
13 – Acquisitions, construction	0 14 422 418	0 46 762 556	116 855 696 121 943 492	157 517 941 185 577 737
14 – Résilience	0 0	150 000 000 151 235 303	0 0	150 000 000 82 211 218
349 – Transformation publique	95 200 000 122 540 572	302 650 000 170 160 569	183 943 689 142 375 711	251 450 000 217 532 253
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	80 000 000 114 243 647	241 500 000 105 492 940	168 743 689 135 176 345	190 300 000 155 623 144
02 – Accompagnement du changement de l'action publique	15 200 000 8 296 925	17 050 000 21 922 490	15 200 000 7 199 365	17 050 000 19 682 622
03 – Conseillers numériques France Services	0 0	44 000 000 41 360 000	0 0	44 000 000 41 360 000
04 – Renouveau démocratique	0 0	100 000 1 385 139	0 0	100 000 866 487
352 – Innovation et transformation numériques	11 600 000 7 586 166	11 600 000 9 510 093	13 100 000 6 953 911	11 600 000 8 584 072
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	8 300 000 7 156 021	8 300 000 9 472 656	9 800 000 6 525 806	8 300 000 8 544 596
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 300 000 430 145	3 300 000 37 438	3 300 000 428 106	3 300 000 39 477
148 – Fonction publique	289 286 858 284 267 585	301 555 062 291 619 672	280 037 607 256 404 368	307 008 842 287 023 573
01 – Formation des fonctionnaires	102 512 246 111 621 613	121 920 679 123 994 200	99 736 188 104 436 593	121 919 277 118 316 149
02 – Action sociale interministérielle	159 165 481 143 613 801	150 004 518 136 085 952	152 470 847 129 932 151	155 238 259 134 424 509
03 – Appui et innovation des ressources humaines	27 609 131 29 032 171	29 629 865 31 539 520	27 830 572 22 035 625	29 851 306 34 282 915
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	38 524 759 37 438 351	44 396 102 43 105 858	38 524 759 37 438 351	44 396 102 43 105 858
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198 28 193 844	33 731 563 31 364 167	28 528 198 28 193 844	33 731 563 31 364 167
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561 9 244 506	10 404 239 11 741 691	9 996 561 9 244 506	10 404 239 11 741 691
03 – Renouveau démocratique	0 0	260 300 0	0 0	260 300 0

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	0 229 197 483	165 909 037 260 543 774	266 430 438 279 374 364	552 715 210 429 139 153
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 43 583 264	0 75 011 634	0 45 218 621	0 49 253 616
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 185 614 219	165 909 037 135 351 356	266 430 438 234 155 743	552 715 210 350 502 113
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	0 924 000	0 0	0 924 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 49 256 785	0 0	0 28 459 424
349 – Transformation publique	95 200 000 122 540 572	302 650 000 170 160 569	183 943 689 142 375 711	251 450 000 217 532 253
Titre 2. Dépenses de personnel	3 500 000 0	4 600 000 0	3 500 000 0	4 600 000 0
<b>Autres dépenses :</b>	<b>91 700 000 122 540 572</b>	<b>298 050 000 170 160 569</b>	<b>180 443 689 142 375 711</b>	<b>246 850 000 217 532 253</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	57 825 000 71 129 425	140 686 250 87 822 982	111 071 214 81 577 040	124 960 000 87 415 958
Titre 5. Dépenses d'investissement	29 775 000 37 042 715	73 970 000 32 536 789	60 835 291 25 993 488	47 288 000 49 418 563
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 100 000 12 601 908	83 393 750 54 496 554	8 537 184 16 107 826	74 602 000 71 115 867
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 1 766 524	0 -4 695 756	0 18 697 357	0 9 581 864
352 – Innovation et transformation numériques	11 600 000 7 586 166	11 600 000 9 510 093	13 100 000 6 953 911	11 600 000 8 584 072
Titre 2. Dépenses de personnel	3 000 000 0	3 000 000 0	3 000 000 0	3 000 000 0
<b>Autres dépenses :</b>	<b>8 600 000 7 586 166</b>	<b>8 600 000 9 510 093</b>	<b>10 100 000 6 953 911</b>	<b>8 600 000 8 584 072</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 600 000 7 604 914	8 600 000 8 692 913	10 100 000 6 887 659	8 600 000 8 176 599
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	0 72 180	0 0	0 37 474
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 -18 748	0 745 000	0 66 252	0 370 000
148 – Fonction publique	289 286 858 284 267 585	301 555 062 291 619 672	280 037 607 256 404 368	307 008 842 287 023 573
Titre 2. Dépenses de personnel	290 000 75 421	290 000 158 375	290 000 75 421	290 000 158 375
<b>Autres dépenses :</b>	<b>288 996 858 284 192 164</b>	<b>301 265 062 291 461 297</b>	<b>279 747 607 256 328 948</b>	<b>306 718 842 286 865 198</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	232 621 792 238 844 281	242 591 336 239 780 668	232 500 418 224 825 525	242 556 626 240 650 233
Titre 5. Dépenses d'investissement	30 667 098 5 808 445	16 154 586 9 542 728	24 314 004 3 277 164	21 643 206 9 685 057

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
Titre 6. Dépenses d'intervention	25 707 968 39 539 438	42 519 140 42 137 902	22 933 185 28 226 259	42 519 010 36 529 909
368 – Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	38 524 759 37 438 351	44 396 102 43 105 858	38 524 759 37 438 351	44 396 102 43 105 858
Titre 2. Dépenses de personnel	38 524 759 37 438 351	44 396 102 43 105 858	38 524 759 37 438 351	44 396 102 43 105 858
<b>Total</b>	<b>434 611 617</b> <b>681 030 157</b>	<b>826 110 201</b> <b>774 939 966</b>	<b>782 036 493</b> <b>722 546 705</b>	<b>1 167 170 154</b> <b>985 384 909</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	45 314 759 37 513 771	52 286 102 43 264 233	45 314 759 37 513 771	52 286 102 43 264 233
<b>Autres dépenses :</b>	<b>389 296 858</b> <b>643 516 385</b>	<b>773 824 099</b> <b>731 675 733</b>	<b>736 721 734</b> <b>685 032 933</b>	<b>1 114 884 052</b> <b>942 120 676</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	299 046 792 361 161 883	391 877 586 411 308 197	353 671 632 358 508 845	376 116 626 385 496 405
Titre 5. Dépenses d'investissement	60 442 098 228 465 379	256 033 623 177 503 053	351 579 733 263 426 394	621 646 416 409 643 207
Titre 6. Dépenses d'intervention	29 807 968 52 122 599	125 912 890 98 303 455	31 470 369 44 400 337	117 121 010 108 939 776
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 1 766 524	0 44 561 029	0 18 697 357	0 38 041 288

PROGRAMME 348  
**Performance et résilience des bâtiments  
de l'État et de ses opérateurs**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Alain Resplandy-Bernard

Directeur de l'immobilier de l'Etat

Responsable du programme n° 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs

Le programme 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs », finance la politique publique interministérielle de résilience du patrimoine immobilier sur deux volets principaux : la rénovation des cités administratives et des interventions pour améliorer la performance énergétique du parc immobilier et le réduire conformément aux objectifs de la planification écologique et aux enjeux de rationalisation immobilière portés par le Gouvernement.

Le programme 348 s'inscrit dans le cadre des objectifs de la politique prioritaire du Gouvernement sur la transition environnementale qui se déclinent dans la politique immobilière de l'État, en particulier par la rénovation des bâtiments pour les rendre plus performants sur le plan environnemental, par les nouveaux modes de travail, et par l'optimisation, la réduction et la mutualisation des surfaces, un levier important de réduction de l'impact environnemental.

Créé par la loi de finances initiale pour 2018 et placé sous la responsabilité du directeur immobilier de l'État, le P348 était alors uniquement dédié à la mesure, dotée d'un montant de 1 Md€, relative à la rénovation des cités administratives réparties sur l'ensemble du territoire national. Ce plan vise à moderniser les administrations publiques et à assurer la transition énergétique, avec des travaux lourds de rénovation et de restructuration. A l'issue des travaux, les bâtiments traités disposent d'une meilleure isolation et d'équipements réduisant les consommations d'énergie. L'occupation des surfaces est également optimisée pour plus d'efficacité du parc immobilier. L'exercice 2023 a vu la poursuite des travaux de rénovation des cités administratives qui s'est notamment traduite par la signature des marchés de travaux pour les cités administratives de Soissons, de Dijon et de Toulon. Dix cités administratives ont été livrées dont celles de Lille, d'Albi et de Mulhouse. Si la mise en œuvre de cette mesure a un temps été impactée par la crise sanitaire de 2020-2021, celle-ci est désormais en voie d'achèvement, un montant de 77 M€ ayant ainsi été engagé en 2023 pour un montant payé de 320 M€ au titre de cette mesure. Demeure positionné aujourd'hui, au titre de la rénovation des cités administratives, un montant de 78 M€ en AE et de 325 M€ en CP. Les gains énergétiques associés à la réalisation de ces travaux sont actuellement estimés à 127 800 MWh d'énergie primaire.

À la fin décembre 2023, l'état d'avancement de rénovation des cités administratives est le suivant :

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
Marché global de performance ou marché de travaux notifié ou acquisition réalisée	874 M€ pour 33 projets	956 M€ pour 35 projets
Travaux en cours	24 projets	22 projets
Opérations de réception en cours ou réception partielle		4 projets
Opérations réceptionnées		9 projets

Tous les chantiers ont démarré à l'exception du projet de rénovation de la cité de Bourges dont le périmètre des travaux a évolué. Ce plan a vocation à s'achever avec la rénovation de 36 cités administratives.

À compter de 2023, pour poursuivre et accentuer la réduction de la consommation énergétique bâtementaire, ce programme accueille des nouvelles mesures :

- 150 M€ de crédits ainsi ont été ouverts en loi de finances initiale pour 2023 afin de financer, d'une part, des travaux à gains énergétiques rapides sélectionnées à l'issue de l'examen des candidatures (l'un des principaux critères de l'appel à projet - AAP « Résilience II » voulant que les marchés soient engagés dans les meilleurs délais pour une mise en œuvre rapide des opérations afin que les gains énergétiques espérés puisse produire leurs effets sur la performance énergétique des bâtiments publics au cours de la période hivernale 2023-2024) et d'autre part, des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention avec l'agence pour la gestion immobilière de l'État (AGILE), société d'État chargée d'accompagner les services de l'État dans la transition énergétique. L'objectif de la mesure est la réduction de la consommation énergétique à hauteur de 200 000 kWh d'énergie finale ;
- le P348 contribue à la prise en charge des opérations d'adaptation des locaux aux nouveaux modes de travail (télétravail, mode projet, mode hybride...) sélectionnées suite à l'AAP « Nouveaux Espaces de Travail », à hauteur de 37,5 % du montant total. La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) finance les opérations à ce même niveau de 37,5 %. Les 25 % sont pris en charge par les programmes support des porteurs de projet.

Pour l'année 2023, les indicateurs évaluent uniquement la performance du plan de rénovation des cités administratives.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE**

INDICATEUR 1.1 : Économie d'énergie attendue

INDICATEUR 1.2 : Optimisation de la surface occupée

### **OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés**

INDICATEUR 2.1 : Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

### INDICATEUR

1.1 – Économie d'énergie attendue

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Économie d'énergie attendue	kWh	132 500 000	129 000 000	130 850 000	127 800 000	absence amélioration	126 800 000

#### Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant pleinement à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie primaire (gains exprimés en kWh d'énergie primaire) identifiées dans les dossiers de labellisation des cités lauréates. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur, et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département, est assuré lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (formalisés par l'échange régulier de documents de suivi, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

Les économies d'énergie prévues dans les projets sont de deux types :

- 1) des gains sur la facture énergétique des cités lauréates suite aux travaux améliorant la performance énergétique ;
- 2) des gains issus de la suppression de factures énergétiques, au titre de la libération de biens locatifs et domaniaux.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, les économies d'énergie prévues dans les projets sont estimées à 127 800 000 kilowatt-heure (kWh) d'énergie primaire à ce stade. Cet indicateur est en légère baisse par rapport à l'estimation de l'année précédente du fait du retrait des projets de rénovation des cités administratives de Melun, de Brest et de Tours (2023), lesquelles ne peuvent donc plus contribuer à l'objectif d'économie d'énergie.

Dans une moindre mesure, les variations de performance énergétique observables sur chacune des 36 opérations en cours, impactent les gains attendus, du fait des modifications qui peuvent leur être apportées.

Dans tous les cas, la direction de l'immobilier de l'État arbitre les éventuelles évolutions du projet en préservant dans toute la mesure du possible l'objectif de réduction des consommations d'énergie.

## INDICATEUR

### 1.2 – Optimisation de la surface occupée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Optimisation de la surface occupée	m2 SUB	246 000	243 000	243 000	241 400	absence amélioration	240 137

#### Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État », il correspond à la somme des m<sup>2</sup> de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m<sup>2</sup> ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur essentiel au regard des objectifs de la politique immobilière de l'État traduit les efforts de mutualisation et de densification des services, dans une logique de rationalisation des implantations immobilières de bureaux de l'État, ainsi que d'économies budgétaires. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets, car ceux-ci ont directement contribué à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre des projets, dans le cadre du dispositif mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (échange de documents de suivi type, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou reconstruites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

L'optimisation des surfaces occupées peut être réalisée par la démolition de bâtiments vétustes ou devenus inadaptés au fonctionnement du service, par la libération de bâtiments domaniaux ou locatifs, par l'augmentation de la surface utile brute des bâtiments existants, grâce à des aménagements de locaux (combles...) ou par la reconstruction de certaines cités sur des emprises foncières nouvelles.

Pour 2023, le résultat de l'estimation est de 241 400 m<sup>2</sup> SUB optimisés. La baisse observée par rapport à l'objectif cible établi en 2022 pour l'année 2023 correspond à l'arrêt du projet de rénovation de la cité administrative de Tours en 2023. Cependant, le suivi des projets mis en place par la DIE vise au minimum le maintien de l'objectif défini initialement de 239 000 m<sup>2</sup> libérés sur l'ensemble de la durée du programme.

Les évolutions de l'indicateur mettent en évidence les modifications de périmètre global entre la situation initiale et la situation à la livraison des projets. Depuis la première crise COVID, les objectifs de densification ont été optimisés pour libérer des surfaces, qui sont issues essentiellement du parc locatif mais aussi de biens domaniaux appelés à être cédés ou réemployés pour d'autres usages.

**OBJECTIF****2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Efficacité énergétique - Coût du kWh économisé	€/Kwh	7,5	7,75	7,6	7,8	absence amélioration	7,9

**Commentaires techniques**

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de coût des économies d'énergie dans le cadre des travaux financés par le P348. Il correspond à la somme des rapports entre le coût des travaux par projets et le montant attendu d'économie d'énergie, également par projet. Ces données ont été identifiées dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet. Si l'objectif est une agrégation de l'ensemble des données par cités, il s'agit néanmoins d'un indicateur indispensable pour s'assurer du retour sur investissement par projets.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Cet indicateur ne se prête pas non plus à une mesure annuelle, mais davantage à une estimation en début de programme (objectif retenu une fois les cités lauréates sélectionnées), actualisée chaque année en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département est assuré, au cours de la mise en œuvre, par un dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (documents de suivi interne et conformément à la circulaire sur le suivi du programme 348 du 13 mai 2019). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, l'estimation actualisée du coût du Kilowatt-heure (kWh) économisé est de 7,8 €. La variation s'explique par le retrait des projets de Melun, de Brest et de Tours.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	4 879 996	751 303 1 312 522			751 303 6 192 518	751 303
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	3 101 141	15 157 734 53 252 256			15 157 734 56 353 397	15 157 734
13 – Acquisitions, construction	26 377 640	20 384 916			0 46 762 556	0
14 – Résilience	40 652 857	150 000 000 60 401 662	924 000	49 256 785	150 000 000 151 235 303	150 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>165 909 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>165 909 037</b>	<b>165 909 037</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+185 295 106 (hors titre 2)			+185 295 106	
Total des AE ouvertes		351 204 143 (hors titre 2)			351 204 143	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>75 011 634</b>	<b>135 351 356</b>	<b>924 000</b>	<b>49 256 785</b>	<b>260 543 774</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
11 – Etudes	1 740 696	11 018 240 10 981 761			11 018 240 12 722 457	11 018 240
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	5 709 072	234 179 029 142 918 669			234 179 029 148 627 741	234 179 029
13 – Acquisitions, construction	26 583 721	157 517 941 158 994 015			157 517 941 185 577 737	157 517 941
14 – Résilience	15 220 126	150 000 000 37 607 668	924 000	28 459 424	150 000 000 82 211 218	150 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>552 715 210</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>552 715 210</b>	<b>552 715 210</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+20 433 628 (hors titre 2)			+20 433 628	
Total des CP ouverts		573 148 838 (hors titre 2)			573 148 838	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>49 253 616</b>	<b>350 502 113</b>	<b>924 000</b>	<b>28 459 424</b>	<b>429 139 153</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	1 296 153	5 025 504	0	0
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	41 105 754	167 347 653	0	0
13 – Acquisitions, construction	1 181 357	13 241 062	0	0
14 – Résilience			0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>43 583 264</b>	<b>185 614 219</b>		<b>229 197 483</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	1 880 217	9 842 145 10 408 176	9 842 145	9 842 145
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	42 676 721	139 732 597 102 465 758	139 732 597	139 732 597
13 – Acquisitions, construction	661 683	116 855 696 121 281 809	116 855 696	116 855 696
14 – Résilience			0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>	<b>266 430 438</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>45 218 621</b>	<b>234 155 743</b>		<b>279 374 364</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	43 583 264	0	75 011 634	45 218 621	0	49 253 616
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	43 583 264	0	75 011 634	45 218 621	0	49 253 616
Titre 5 – Dépenses d'investissement	185 614 219	165 909 037	135 351 356	234 155 743	552 715 210	350 502 113
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	185 614 219	165 909 037	113 680 989	234 155 743	552 715 210	328 831 746
Subventions pour charges d'investissement	0	0	21 670 367	0	0	21 670 367
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	924 000	0	0	924 000
Transferts aux autres collectivités	0	0	924 000	0	0	924 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	49 256 785	0	0	28 459 424
Dotations en fonds propres	0	0	49 256 785	0	0	28 459 424
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>165 909 037</b>			<b>552 715 210</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+185 295 106			+20 433 628	
<b>Total*</b>	<b>229 197 483</b>	<b>351 204 143</b>	<b>260 543 774</b>	<b>279 374 364</b>	<b>573 148 838</b>	<b>429 139 153</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		44 343 839						
<b>Total</b>		<b>44 343 839</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		96 947 546		7 992 913				
<b>Total</b>		<b>96 947 546</b>		<b>7 992 913</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		7 072 031		5 721 536				
20/11/2023		4 613 510		4 162 836				
<b>Total</b>		<b>11 685 541</b>		<b>9 884 372</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		3 318 180		2 556 343				
<b>Total</b>		<b>3 318 180</b>		<b>2 556 343</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		29 000 000						
<b>Total</b>		<b>29 000 000</b>						

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>185 295 106</b>		<b>20 433 628</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		751 303 6 192 518	751 303 6 192 518		11 018 240 12 722 457	11 018 240 12 722 457
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		15 157 734 56 353 397	15 157 734 56 353 397		234 179 029 148 627 741	234 179 029 148 627 741
13 – Acquisitions, construction		46 762 556	46 762 556	0	157 517 941 185 577 737	157 517 941 185 577 737
14 – Résilience		150 000 000 151 235 303	150 000 000 151 235 303		150 000 000 82 211 218	150 000 000 82 211 218
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>165 909 037</b>	<b>165 909 037</b>	<b>0</b>	<b>552 715 210</b>	<b>552 715 210</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+185 295 106	+185 295 106		+20 433 628	+20 433 628
Total des crédits ouverts	0	351 204 143	351 204 143	0	573 148 838	573 148 838
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>260 543 774</b>	<b>260 543 774</b>	<b>0</b>	<b>429 139 153</b>	<b>429 139 153</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+90 660 369	+90 660 369		+144 009 685	+144 009 685

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme 348 est doté en loi de finances initiale de 2023 de 165 909 037 € en AE et 552 715 210 € en CP.

En 2023, les actions 11, 12 et 13 regroupent les crédits qui permettent de poursuivre le plan de rénovation des cités administratives de l'État. L'action 11 « étude » retrace aussi les études préalables au projet de rénovation de la cité administrative de Nanterre.

L'action 14 regroupe des opérations dont la mise en œuvre se veut rapide, autour de deux objectifs principaux de la politique immobilière de l'État. Les crédits ouverts sur cette action financent en 2023 la mesure « Résilience II » (finançant des opérations diminuant la consommation d'énergies fossiles de bâtiments de l'État et de ses opérateurs, dites « à gains rapides » ainsi que les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées dans le cadre de la convention conclue entre l'État et AGILE) et des aménagements intérieurs pour adapter les espaces de bureaux aux nouveaux modes de travail (télétravail, mode projet, mode hybride).

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	165 909 037	165 909 037	0	552 715 210	552 715 210
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>165 909 037</b>	<b>165 909 037</b>	<b>0</b>	<b>552 715 210</b>	<b>552 715 210</b>

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2023, le périmètre d'intervention du programme est élargi. Son intitulé évolue de « rénovation des cités administratives » à « performance et résilience du parc immobilier de l'État et de ses opérateurs ». En plus du programme de rénovation des cités administratives, il porte ainsi un appel à projets sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics nationaux/opérateurs, ainsi qu'un appel à projets sur l'aménagement intérieur des espaces de bureaux pour mieux répondre aux nouvelles façons de travailler, dans la ligne des travaux menés par la DIE en 2020 sur l'immobilier tertiaire de demain.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'ouverture de 29 millions d'AE en loi de finances de fin de gestion n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 a permis de financer l'acquisition d'un bâtiment à Strasbourg via un versement du budget général au compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État et de ses opérateurs »

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	8 849 679	8 849 679	0	29 556 825	29 556 825
Surgels	0	1 769 936	1 769 936	0	5 911 365	5 911 365
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>10 619 615</b>	<b>10 619 615</b>	<b>0</b>	<b>35 468 190</b>	<b>35 468 190</b>

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>351 204 143</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>573 148 838</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>260 543 774</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>429 139 153</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>32 039 090</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>306 596 201</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>58 621 279</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>122 542 952</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>490 984 640</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>-29 606</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>490 955 033</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>306 596 201</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>184 358 833</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>260 543 774</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>122 542 952</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>138 000 822</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>322 359 655</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>286 176 029</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>36 183 626</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer issus des exercices antérieurs ont connu leur plus haut point au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sont en cours d'extinction. En effet les travaux dans les cités administratives sont en cours de livraison et le dispositif Résilience II démarré en 2023 a été conçu pour s'achever en 2024.

## Justification par action

### ACTION

#### 11 – Etudes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Etudes		751 303 6 192 518	<b>751 303</b> <b>6 192 518</b>		11 018 240 12 722 457	<b>11 018 240</b> <b>12 722 457</b>

Les études comprennent, pour chaque projet immobilier de rénovation lourde, d'une part, des diagnostics préalables à l'élaboration des programmes (étude de structure, diagnostic amiante, étude géotechnique, fouilles archéologiques...), et, d'autre part, des prestations de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long de l'opération (ordonnancement, pilotage et coordination – OPC – des travaux, contrôle technique, sécurité, protection de la santé – SPS – conseil juridique, conseil technique...). Ces dernières sont susceptibles d'entraîner une consommation d'AE jusqu'à la fin de l'opération (ex : assistance à réception de travaux).

Les engagements constatés en 2023 sur l'action étude correspondent pour 4 M€ à l'engagement d'études préalables au projet de rénovation de la cité administrative de Nanterre, ainsi qu'à des dépenses de prestations intellectuelles pour les chantiers de rénovation des cités administratives.

Les montants payés en 2023 sur l'action études contribuent à la diminution du montant des restes à payer.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		4 879 996		1 740 696
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 879 996		1 740 696
Titre 5 : Dépenses d'investissement	751 303	1 312 522	11 018 240	10 981 761
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	751 303	1 312 522	11 018 240	10 981 761
<b>Total</b>	<b>751 303</b>	<b>6 192 518</b>	<b>11 018 240</b>	<b>12 722 457</b>

**ACTION****12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		15 157 734 56 353 397	<b>15 157 734</b> <b>56 353 397</b>		234 179 029 148 627 741	<b>234 179 029</b> <b>148 627 741</b>

L'action 12 identifie les opérations lourdes de gros entretien et de réhabilitation mises en œuvre pour la rénovation des cités administratives et des autres sites de l'État ou de ses opérateurs (travaux d'isolation par l'intérieur ou l'extérieur, changement de menuiseries, réfection de toitures et travaux d'étanchéité, ventilation à double flux, pompes à chaleur, installation de panneaux photovoltaïques, désamiantage...).

Cette action comprend l'ensemble des travaux à l'exclusion des acquisitions et des constructions neuves. Les dépenses engagées en 2023 sur cette l'action correspondent principalement à la notification du marché de Toulon, Dijon et Soissons ainsi qu'à l'engagement de dépenses liées au déroulement des chantiers pour l'ensemble des cités en cours de rénovation.

En CP, les dépenses correspondent à des états d'acompte sur les chantiers en cours. Les plus importants concernent les cités de Toulouse, Nancy, Rouen et Orléans. Ces paiements traduisent l'avancée des projets et la livraison en 2023 des opérations de travaux et gros entretien sur les cités de Besançon, Clermont-Ferrand, Albi, Limoges, Aurillac, Mulhouse.

Le décalage de consommation de CP entre les montants réellement exécutés et les montants inscrits en loi de finances initiale correspondent à des cités administratives pour lesquelles la date prévisionnelle de livraison a été revue depuis la préparation du projet annuel de performance en septembre 2022. Ainsi pour les cités d'Avignon, Cergy-Pontoise, Colmar et Strasbourg, la date de livraison des travaux a été repoussée de plusieurs mois. En outre, dans certains cas, et afin de préserver les intérêts financiers de l'État dans le cadre des négociations avec les groupements et le bon achèvement des opérations, la DIE a retardé la validation des paiements à réaliser, entraînant des décalages dans la consommation des CP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 101 141		5 709 072
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 101 141		5 709 072
Titre 5 : Dépenses d'investissement	15 157 734	53 252 256	234 179 029	142 918 669
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 157 734	53 252 256	234 179 029	142 918 669
<b>Total</b>	<b>15 157 734</b>	<b>56 353 397</b>	<b>234 179 029</b>	<b>148 627 741</b>

**ACTION****13 – Acquisitions, construction**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
13 – Acquisitions, construction		46 762 556	<b>0</b> <b>46 762 556</b>		157 517 941 185 577 737	<b>157 517 941</b> <b>185 577 737</b>

Certaines opérations immobilières de rénovation des cités administratives de l'État se sont traduites en 2019 par des décisions d'abandonner les sites existants, qui seront cédés, au profit d'acquisitions de nouvelles emprises déjà construites ou d'emprises foncières sur lesquelles des opérations de construction étaient déjà en cours. Le recours à l'acquisition ou la construction ne doit intervenir que dans les cas où ces options sont plus vertueuses que la rénovation, et ce tant sur le plan budgétaire qu'environnemental.

Les dépenses identifiées en 2023 sur l'action Acquisition construction correspondent à l'acquisition d'un bâtiment à Strasbourg, ainsi que des dépenses liées au déroulement des chantiers des constructions neuves de Nantes, de Lille, de Lyon et d'Amiens. L'avancement des chantiers permet la livraison en 2023 des cités de Lille et Amiens et celle de Lyon et Nantes en 2024.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		26 377 640		26 583 721
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		26 377 640		26 583 721
Titre 5 : Dépenses d'investissement		20 384 916	157 517 941	158 994 015
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		20 384 916	157 517 941	158 994 015
<b>Total</b>		<b>46 762 556</b>	<b>157 517 941</b>	<b>185 577 737</b>

**ACTION****14 – Résilience**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
14 – Résilience		150 000 000 151 235 303	<b>150 000 000</b> <b>151 235 303</b>		150 000 000 82 211 218	<b>150 000 000</b> <b>82 211 218</b>

L'action 14 retrace la mesure « Résilience II », dotée initialement de 150 M€. Elle fait suite à une première mesure exécutée sur le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » en 2022 (« Résilience I ») :

- en 2023, un appel à projets doté d'une enveloppe de 130 M€ (dit « Résilience II ») a été lancé pour mener à bien les opérations du plan de sobriété énergétique sur le parc immobilier de l'État et de ses opérateurs. Il avait pour objectif de contribuer à la réduction de la consommation d'énergie pour 2024. Dans ce contexte, des projets à mise en œuvre rapide ont été retenus afin que la mise en service des installations soit opérationnelle début 2024. Les travaux réalisés portent sur ainsi sur la rénovation ou le remplacement des systèmes de chauffage, la pose de robinets thermostatiques, le relampage, l'isolation des bâtiments, le remplacement des menuiseries, la rénovation des toitures ou encore la pose de panneaux photovoltaïques ;
- l'objectif dans la rédaction de l'appel à projet étant que les travaux produisent des effets tangibles sur la période de chauffe 2023/2024, l'essentiel des marchés a été notifié en 2023, mais les décaissements continuent à intervenir sur 2024 ;
- pour améliorer la gestion énergétique des sites et bâtiments de l'État, l'agence de gestion de l'immobilier de l'État apporte une force opérationnelle territorialisée d'énergéticiens et techniciens supplémentaires aux gestionnaires de sites afin d'optimiser le fonctionnement et l'usage du bâtiment et ainsi baisser les consommations énergétiques. Ils interviennent également en appui des gestionnaires de bâtiments dans la préconisation de petits travaux d'investissements prioritaires à plus forte efficacité énergétique. Cet appui a fait l'objet d'une convention avec l'État en 2023, financée sur cette action du programme 348 pour 18 M€ d'AE. Cette prestation a conduit à identifier des préconisations d'intervention pour 2024 sur les bâtiments visités. Sur la base des résultats des plans d'action établis et analysés dans le cadre des missions menées par AGILE, les gains potentiels identifiés au 31 janvier 2024 peuvent être estimés à 25 GWhef/an. Il convient de noter que ce montant intègre des cas de gains conditionnés par des travaux ultérieurs à réaliser.

L'action 14 porte également la mesure relative aux nouveaux espaces de travail.

Les engagements constatés en 2023 sur l'action 14 « Résilience » correspondent à 120,4 M€ aux dépenses engagées dans le cadre de l'appel à projets Résilience II, pour 18 M€ à l'engagement des dépenses liées à convention avec Agile, et pour 12,8 M€ aux dépenses engagées dans le cadre de l'appel à projets nouveaux espaces de travail.

Les montants payés en 2023 correspondent pour 72,8 M€ aux dépenses payées dans le cadre de l'appel à projets Résilience II, à 5,4 M€ aux dépenses payées liées à la convention avec AGILE, et 4 M€ aux paiements dans le cadre de l'appel à projets nouveaux espaces de travail.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		40 652 857		15 220 126
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		40 652 857		15 220 126
Titre 5 : Dépenses d'investissement	150 000 000	60 401 662	150 000 000	37 607 668
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	150 000 000	38 731 295	150 000 000	15 937 301
Subventions pour charges d'investissement		21 670 367		21 670 367
Titre 6 : Dépenses d'intervention		924 000		924 000
Transferts aux autres collectivités		924 000		924 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		49 256 785		28 459 424
Dotations en fonds propres		49 256 785		28 459 424
<b>Total</b>	<b>150 000 000</b>	<b>151 235 303</b>	<b>150 000 000</b>	<b>82 211 218</b>

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)</b>					<b>503 625</b>	<b>503 625</b>
Subventions d'investissement					503 625	503 625
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>					<b>2 141 690</b>	<b>1 000 000</b>
Dotations en fonds propres					2 141 690	1 000 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>					<b>3 676 695</b>	<b>3 676 695</b>
Subventions d'investissement					3 676 695	3 676 695
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>					<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Dotations en fonds propres					300 000	300 000
<b>Musée du Louvre (P175)</b>					<b>285 359</b>	<b>285 359</b>
Dotations en fonds propres					285 359	285 359
<b>Musée Guimet (P175)</b>					<b>486 200</b>	<b>436 000</b>
Dotations en fonds propres					486 200	436 000
<b>Musée Henner-Moreau (P175)</b>					<b>10 874</b>	<b>10 874</b>
Dotations en fonds propres					10 874	10 874
<b>Opéra comique (P131)</b>					<b>466 022</b>	
Dotations en fonds propres					466 022	
<b>CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)</b>					<b>24 000</b>	<b>24 000</b>
Dotations en fonds propres					24 000	24 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>					<b>1 722 597</b>	<b>1 722 597</b>
Dotations en fonds propres					1 722 597	1 722 597
<b>ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)</b>					<b>25 637</b>	<b>25 637</b>
Dotations en fonds propres					25 637	25 637
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>					<b>125 000</b>	<b>125 000</b>
Dotations en fonds propres					125 000	125 000
<b>ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)</b>					<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts					50 000	50 000
<b>Météo-France (P159)</b>					<b>349 000</b>	<b>349 000</b>
Dotations en fonds propres					349 000	349 000
<b>Agences de l'eau (P113)</b>					<b>283 560</b>	<b>283 560</b>
Dotations en fonds propres					283 560	283 560
<b>OFB - Office français de la biodiversité (P113)</b>					<b>358 959</b>	<b>358 959</b>
Dotations en fonds propres					358 959	358 959
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>					<b>50 000</b>	
Dotations en fonds propres					50 000	
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>					<b>79 350</b>	
Dotations en fonds propres					79 350	

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Parcs nationaux (P113)</b>					<b>46 320</b>	<b>46 320</b>
Dotations en fonds propres					46 320	46 320
<b>ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)</b>					<b>63 412</b>	<b>63 412</b>
Subventions d'investissement					63 412	63 412
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>					<b>153 000</b>	<b>153 000</b>
Dotations en fonds propres					153 000	153 000
<b>ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)</b>					<b>155 600</b>	
Dotations en fonds propres					155 600	
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>					<b>674 560</b>	<b>510 404</b>
Dotations en fonds propres					164 156	
Subventions d'investissement					510 404	510 404
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>					<b>1 088 350</b>	<b>1 088 350</b>
Dotations en fonds propres					1 088 350	1 088 350
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>					<b>84 326</b>	<b>84 326</b>
Subventions d'investissement					84 326	84 326
<b>Universités et assimilés (P150)</b>					<b>21 483 258</b>	<b>12 239 217</b>
Dotations en fonds propres					17 811 455	8 567 414
Subventions d'investissement					3 671 803	3 671 803
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>					<b>2 953 375</b>	<b>1 444 139</b>
Dotations en fonds propres					2 093 605	584 369
Subventions d'investissement					859 770	859 770
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>					<b>939 100</b>	<b>739 100</b>
Dotations en fonds propres					844 100	644 100
Subventions d'investissement					95 000	95 000
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>					<b>4 005 335</b>	<b>2 964 283</b>
Dotations en fonds propres					3 521 171	2 480 120
Subventions d'investissement					484 163	484 163
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>					<b>80 000</b>	<b>50 000</b>
Dotations en fonds propres					30 000	
Subventions d'investissement					50 000	50 000
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>					<b>630 000</b>	<b>575 505</b>
Dotations en fonds propres					54 495	
Subventions d'investissement					575 505	575 505
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>					<b>1 588 791</b>	<b>1 450 000</b>
Dotations en fonds propres					138 791	
Subventions d'investissement					1 450 000	1 450 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>					<b>3 986 340</b>	<b>2 800 000</b>
Dotations en fonds propres					1 186 340	
Subventions d'investissement					2 800 000	2 800 000
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>					<b>675 000</b>	<b>570 000</b>
Dotations en fonds propres					105 000	
Subventions d'investissement					570 000	570 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>					<b>4 375 132</b>	<b>1 600 000</b>
Dotations en fonds propres					2 775 132	
Subventions d'investissement					1 600 000	1 600 000
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>					<b>45 000</b>	<b>45 000</b>
Subventions d'investissement					45 000	45 000
<b>IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)</b>					<b>1 034 000</b>	
Dotations en fonds propres					1 034 000	
<b>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)</b>					<b>78 000</b>	
Dotations en fonds propres					78 000	
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>					<b>1 962 600</b>	<b>1 962 600</b>
Subventions d'investissement					1 962 600	1 962 600
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>					<b>601 200</b>	<b>470 000</b>
Dotations en fonds propres					131 200	
Subventions d'investissement					470 000	470 000
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>					<b>2 118 063</b>	<b>2 118 063</b>
Subventions d'investissement					2 118 063	2 118 063
<b>LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)</b>					<b>80 000</b>	<b>80 000</b>
Subventions d'investissement					80 000	80 000
<b>Universcience (P361)</b>					<b>80 111</b>	<b>80 111</b>
Dotations en fonds propres					80 111	80 111
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>					<b>572 000</b>	<b>572 000</b>
Dotations en fonds propres					572 000	572 000
<b>Pôle emploi (P102)</b>					<b>114 800</b>	<b>114 800</b>
Dotations en fonds propres					114 800	114 800
<b>AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)</b>					<b>4 011 783</b>	<b>4 011 783</b>
Dotations en fonds propres					4 011 783	4 011 783
<b>ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)</b>					<b>2 234 453</b>	<b>2 234 453</b>
Dotations en fonds propres					2 234 453	2 234 453
<b>VNF - Voies navigables de France (P203)</b>					<b>1 398 470</b>	<b>1 398 470</b>
Dotations en fonds propres					1 398 470	1 398 470
<b>Total</b>					<b>68 250 944</b>	<b>48 616 641</b>
Total des dotations en fonds propres					46 530 578	26 896 274
Total des transferts					50 000	50 000
Total des subventions d'investissement					21 670 367	21 670 367

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les versements aux opérateurs correspondent à des subventions au titre des appels à projets Résilience II et Nouveaux espaces de travail.



PROGRAMME 349  
**Transformation publique**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Thierry LAMBERT**

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Transformation publique

Le programme 349 « Transformation publique » est placé sous la responsabilité du délégué interministériel à la transformation publique depuis 2021. Ce programme a connu une évolution rapide de son périmètre et de sa maquette au cours des précédents exercices.

En 2022, le périmètre du programme 349 a été élargi pour intégrer, au-delà du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), les crédits de fonctionnement de la DITP dont la mission consiste à assurer la mise en œuvre du programme de transformation publique défini par le Gouvernement (action relative à l'accompagnement du changement de l'action publique).

Deux types d'évolution de la maquette du programme 349 ont ensuite caractérisé la gestion de l'exercice 2023.

**Tout d'abord, la création de deux nouvelles actions.** La première action portait sur les Conseillers Numériques France Services. L'arbitrage budgétaire rendu à l'été 2022 prévoyait en effet le portage des crédits relatifs aux conseillers numériques des maisons France Services par le programme 349 à compter de l'exercice 2023. Cette action a ensuite fait l'objet d'un transfert en base à compter de 2024. La deuxième action porte sur le renouveau démocratique. Les actions du Centre Interministériel de la Participation Citoyenne de la DITP ont ainsi été mises en œuvre selon les orientations du ministre délégué chargé du Renouveau démocratique.

L'évolution de la maquette budgétaire par centres financiers en cours de gestion 2023 a ensuite permis de modifier en profondeur la capacité d'intervention du programme 349 auprès des administrations déconcentrées. **La création de 18 budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux** au sein du programme place les préfets de Région et les SGAR comme responsables des crédits mis à leur disposition par le responsable de programme. Chaque BOP régional est désormais doté d'unités opérationnelles (UO) départementales et d'une UO régionale. Ce schéma offre plus de souplesse en gestion que l'organisation qui prévalait jusqu'à présent, avec les seules UO régionales initialement créées au titre du FTAP « Organisation territoriale de l'État » (OTE). Cette évolution est cohérente avec la stratégie de la DITP et la circulaire PM n° 6251-SG du 10 mars 2021 relative à l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

Que ce soit au travers du FTAP ou des autres actions du programme, l'objectif de la DITP vise une action publique plus proche, plus simple et plus efficace pour améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.

### **Le fonds de transformation de l'action publique (FTAP)**

Le FTAP est un puissant levier pour accélérer les projets à fort impact des administrations. Aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans investissement pour concevoir et développer les nouveaux modes de faire et accompagner le changement. Suivant ce constat, le FTAP a été doté de 1,11 milliard d'euros au travers de deux enveloppes successives. Cet investissement inédit a permis de cofinancer 149 projets. Les projets de transformation sont sélectionnés par un comité d'investissement donnant lieu à la signature d'un contrat de transformation, permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues (avec l'objectif d'au moins 1 € d'économie pour 1 € investi) ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement de plusieurs projets ayant bénéficié des premières attributions de crédits, permettant d'enclencher la phase de bilan. Les retards constatés jusqu'à présent dans l'exécution des

projets sont induits par des raisons liées aux contraintes réglementaires (ex : processus de passation des marchés) et par des chocs exogènes tels que la crise sanitaire ayant entraîné un glissement complet de calendriers incompressibles. Dans un effort de sincérisation budgétaire, la DITP a proposé des reprises de crédits en échange de réouvertures échelonnées sur les exercices ultérieurs au gré de la maturité effective des projets.

En 2023, 7 comités d'investissement impliquant la DITP, la DB et la DINUM, ont retenu 16 projets, 5 guichets thématiques de la DINUM et un dispositif de crédits déconcentrés du FTAP placé sous la responsabilité des SGAR, pour un cofinancement FTAP totalisant 87,69 M€ pour la période de 2023 à 2026. Parmi les lauréats se trouvent notamment des guichets thématiques de la DINUM (Cloud, Design et accessibilité, Numérique écoresponsable, Campus, Opérer en confiance et en qualité des produits numériques interministériels) pour 18 M€ et des projets liés à la procédure pénale numérique (PPN) pour près de 18 M€, ou encore des projets à forte dimension informatique (SI SIAO de la DIHAL, SI décrochage scolaire de la DGESCO, Plateforme mutualisée RPA du SEMSIRH).

Outre ces lauréats, un nouveau dispositif de gestion déconcentrée des crédits du FTAP a été ouvert avec une enveloppe de 14 millions d'euros, à la main des SGAR et des préfets adjoints Moyens et Modernisation, devenus responsables de BOP régionaux. Les projets émanant des expressions de besoin au plus proche du terrain sont retenus par les SGAR, avec avis des comptables budgétaires régionaux, selon un cahier des charges du FTAP adapté au contexte déconcentré. Si la mise en place estivale du dispositif n'a pas permis son plein essor en 2023, les projets pourront être réalisés en 2024 sur les bases ainsi posées.

En termes d'exécution des crédits du FTAP, l'année 2023 constitue une année charnière marquée par le début du rattrapage des retards d'exécution sur les projets cofinancés par le FTAP et le renouvellement intégral de l'équipe, renforcée par 4 directeurs d'investissement et un responsable budgétaire au dernier trimestre. Leurs travaux de revue des portefeuilles de projets ont permis de mieux maîtriser la fin de gestion que sur les exercices précédents, avec un rattrapage d'une partie des paiements en retard (plus de 50 M€ décaissés en décembre 2023 contre moins de 10 M€ en décembre 2022), et de procéder à des reprises de crédits sur certains projets.

Fin 2023, les 149 projets ou guichets retenus totalisaient ainsi 862,07 M€ de co-financements initiaux. Les reprises de crédits intervenues pour 38,44 M€ portent le montant net de crédits FTAP attribués à 823,63 M€, dont 739,81 M€ sur la première enveloppe (90 %) et 83,82 M€ sur la deuxième enveloppe (10 %). L'exécution cumulée des crédits ouverts sur le FTAP s'élevait à 638,69 M€ en AE et 548,84 M€ en CP (dont 14,65 M€ de transferts), ce qui correspond respectivement à 88 % des AE et 84 % des CP programmés dans les contrats de transformation de 2018 à 2023.

### **Les autres actions du programme 349**

S'agissant de l'accompagnement du changement de l'action publique par la DITP, l'année 2023 a été marquée par les évolutions de l'outil PILOTE et de la plateforme Services Publics+, l'accompagnement des administrations par les équipes d'experts et de consultants internes de la DITP pour réussir leurs transformations, et la conduite de travaux sur la simplification des démarches et d'amélioration de la qualité de service pour les usagers. Des crédits ont également été mis à disposition des SGAR pour des dépenses déconcentrées d'appui à la communication territoriale sur les politiques prioritaires du Gouvernement et de lutte contre les incivilités.

La DITP a intégré des effectifs du Conseil National de la Refondation (CNR), dans un contexte où la « méthode CNR » arrive à maturité et poursuit son essaimage dans les territoires. Animée par les Préfets, cette méthode continue à être déployée sur le terrain pour constituer des coalitions d'acteurs sur des objets de politiques publiques à fort enjeux comme l'école et la santé.

Le Centre Interministériel de la Participation Citoyenne a appuyé l'organisation de plusieurs consultations et démarches de participations citoyenne et a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'application Agora en 2023.

Enfin, le programme 349 a porté des dépenses en faveur des conseillers numériques France Services, au travers d'une convention de financement avec l'ANCT pour 3,2 M€ et d'une convention de mandat avec la Caisse des dépôts et consignations pour 39 M€.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique**

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

**OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés**

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Mise en œuvre des projets financés par le FTAP

**OBJECTIF 3 : Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen**

INDICATEUR 3.1 : Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique

INDICATEUR 3.2 : Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)

**OBJECTIF 4 : Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics**

INDICATEUR 4.1 : Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +

**OBJECTIF 5 : Proposer une offre de service de conseil interne à l'Etat adaptée aux besoins des administrations**

INDICATEUR 5.1 : Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

### INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	45	90	45	Non déterminé	donnée non renseignée	45
Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection	%	30	60	90	100	cible atteinte	100

#### Commentaires techniques

##### Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de dépôt du projet complet (après accompagnement le cas échéant) et la date de validation des projets lauréats par le comité d'investissement du FTAP

##### Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : Ratio du nombre de projets pour lesquels le contrat est signé dans les six mois\* après leur sélection et du nombre de projets sélectionnés en comité d'investissement (\*anciennement : contrats signés l'année de la sélection des projets)

### ANALYSE DES RÉSULTATS

#### Délai d'instruction moyen des projets

La sélection et le suivi des projets lauréats du FTAP sont assurés par un comité d'investissement présidé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et, en cas d'empêchement, par le délégué interministériel à la transformation publique. Les projets financés par un co-financement du FTAP supérieurs à 3 M€ sont approuvés dans les comités d'investissement effectivement présidés par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

La DITP a profondément revu les modalités de sélection des projets co-financés par le FTAP afin de tenir compte des enseignements tirés du FTAP 2018-2022 :

- Fin des appels à projet : les candidats peuvent déposer leur projet au fil de l'eau et les projets sont également approuvés au fil de l'eau jusqu'à l'épuisement des crédits
- Une sélection en deux temps : la présélection et l'approbation afin de vérifier en amont l'éligibilité d'un projet et de réduire le délai entre la décision du comité d'investissement et le démarrage effectif du projet
- Un accompagnement en amont par la DITP et la DINUM afin de sécuriser la préparation et l'exécution des projets
- Un suivi renforcé à chaque jalon du projet afin de pouvoir décider rapidement la poursuite ou l'arrêt du projet en cas de difficulté rencontrée dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le délai constaté entre la candidature des dossiers et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, le délai d'instruction minimal des projets est entre 1 mois et demi et 2 mois. Cette durée incompressible s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP, qui garantissent la rigueur de la sélection : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM) ; instruction par les membres du comité d'investissement ; auditions des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

Le délai d'instruction moyen varie en fonction du degré de maturité des projets présentés et du besoin d'accompagnement qu'ils nécessitent avant d'être présentés ou non en comité de financement.

1. **Phase de pré-sélection** : La première étape du processus de candidature débute avec une manifestation d'intérêt écrite par le porteur, suivie du remplissage d'une **fiche d'idéation**, fournie par le FTAP. Cette fiche est soumise au comité d'investissement du FTAP qui donne une orientation au porteur. Ceci permet d'éviter au porteur d'investir du temps dans la constitution d'un dossier de candidature alors qu'il a peu de chance d'obtenir un financement.
2. **Phase de préparation** : Lorsqu'un projet est présélectionné, le comité d'investissement nomme un rapporteur qui aura pour mission d'accompagner le porteur dans la préparation de sa candidature. Cette phase de préparation doit permettre de vérifier que le projet répond bien aux objectifs et aux critères de sélection du FTAP et les conditions de réussite sont réunies.
3. **Phase d'approbation** : La phase de préparation se termine quand le rapporteur constate que le projet est arrivé à maturité pour être lancé, que la planification et l'organisation du projet sont structurés, que le soutien des sponsors est démontré, que le calcul du retour sur investissement et l'impact pour les agents et les usagers sont documentés de manière satisfaisante, que le projet de contrat de transformation est dûment complété. Le porteur du projet est alors invité à présenter sa candidature avec le rapporteur qui l'a accompagné au Comité d'investissement. En cas de décision favorable, un contrat de transformation doit être signé entre le délégué interministériel à la transformation publique et les porteurs du projet.

#### **Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé dans les six mois suivant leur sélection**

L'expérience a montré que la phase de contractualisation suivant l'annonce des lauréats est chronophage du fait des nombreux échanges nécessaires à stabiliser le contenu des contrats, notamment les économies escomptées. Cet indicateur vise donc à suivre les efforts entrepris pour réduire ce temps de contractualisation, responsable d'une partie des sous-consommations de crédits constatées sur le P349.

Un délai moyen de plus de 5 mois était constaté pour les 4 premiers appels à projet pour stabiliser et approuver les contrats de transformation, dont la signature déclenche la possibilité de mise à disposition des fonds. En 2021, tous les contrats de transformation des appels à projets des années précédentes n'ayant pas encore fait l'objet d'une contractualisation ont été signés à part un contrat pour lequel des discussions complémentaires sont nécessaires. Sur les deux appels à projet de 2021, trois lauréats ont finalisé la procédure de contractualisation en 2021.

En 2022, plusieurs contrats ont nécessité des échanges afin de consolider les indicateurs de résultats, les perspectives d'économies ainsi que l'architecture budgétaire. Par ailleurs, deux comités d'investissement ont eu lieu en fin d'année (novembre et décembre 2022) ; de fait les contrats de transformation correspondants aux derniers projets sélectionnés en 2022 ont été signés début 2023.

En 2023, 7 comités se sont tenus (7 février, 17 mars, 21 avril, 23 mai, 4 et 20 juillet et 10 novembre).

Ils ont donné lieu à la sélection de 16 nouveaux projets et 5 guichets thématiques de la DINUM, dont les contrats de transformation ont tous été signés en cours d'année, excepté pour les projets retenus au comité de novembre, dont la signature est en phase d'achèvement au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. L'objectif a donc été atteint pour l'année 2023, malgré le renouvellement complet de l'équipe du FTAP.

Précision utile : cet indicateur retraçait initialement les contrats signés dans l'année de la sélection des projets.

**OBJECTIF****2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers	%	62	44	70	64	amélioration	80
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents	%	100	100	90	100	cible atteinte	80

**Commentaires techniques**

**Source des données :** direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats. L'impact direct sur les agents et/ou usagers est également signalé par les porteurs de projets.

**Mode de calcul :** nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets du FTAP sélectionnés dans l'année

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents**

Sur l'année 2023, concernée par l'indicateur, 16 projets, 5 guichets thématiques DINUM et le dispositif du FTAP déconcentré ont été retenus. Si l'on considère seulement ces 22 références, l'impact direct sur les agents est de 100 % (22) et l'impact direct sur les usagers est de 64 % (14).

Plus globalement, parmi les 149 projets retenus jusqu'à la fin 2023, le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de service aux usagers est de 67 % (100 projets), et le taux portant sur l'impact direct sur la qualité de travail des agents s'établit à 87 % (130 projets).

**INDICATEUR****2.2 – Mise en œuvre des projets financés par le FTAP**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des projets achevés	%	Non déterminé	32	60	35	amélioration	75
Retour sur investissement constaté des projets financés	%	1,4	1,5	1,4	1,4	cible atteinte	1,4

**Commentaires techniques**

**Source des données** : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

**Mode de calcul** : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Part des projets achevés**

À la fin 2023, parmi les 149 projets retenus en comité d'investissement, 38 (26 %) sont finalisés, 14 (9 %) ont été stoppés, 27 (15 %) ont fait l'objet d'une contractualisation récente (23 en 2023 et 4 en cours début 2024), 70 (48 %) suivent leur cours.

**Retour sur investissement**

Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs de projets résultent de la réduction des coûts de fonctionnement et des emplois supprimés ou redéployés.

En plus de ces économies « directes », les projets lauréats génèrent aussi des économies « indirectes » pérennes, qui peuvent être liées soit à l'« évitement » de dépenses certaines ou très probables en l'absence de la réalisation du projet (réduction de coûts de contentieux et d'investissements etc.), soit à une plus grande efficacité de politiques publiques grâce aux projets menés (par exemple, une politique de prévention accrue qui réduit la mobilisation de dispositifs publics de prise en charge).

Au-delà des économies, certains projets ont permis d'augmenter le niveau de ressources perçues par l'État (optimisation des processus de recouvrement, lutte contre la fraude), avec des recettes complémentaires annuelles (recettes fiscales principalement).

Ce retour sur investissement a été calculé dans la suite des précédents résultats en considérant les économies déclarées par 130 porteurs de projets (exclusion des projets en cours de contractualisation ou stoppés) bénéficiant de près de 748 M€ de financements sur le FTAP.

À ce jour, la DITP ne dispose pas d'éléments pour être plus ferme à l'égard des estimations des porteurs, faute de pouvoir contre-estimer ou d'évaluer les économies avérées.

**OBJECTIF**

3 – Développer un pilotage territorialisé et plus efficace de l'action publique par la donnée et en rendre compte au citoyen

**INDICATEUR****3.1 – Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre annuel de visiteurs uniques sur le baromètre des résultats de l'action publique	Nb	Sans objet	Non déterminé	1 700 000	330 000	absence amélioration	1 700 000

**Commentaires techniques**

Le nombre annuel de visiteurs uniques du baromètre des résultats de l'action publique est mesuré pour la nouvelle version du site publiée au printemps 2023. La période s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le baromètre de l'action publique a fait l'objet d'une nouvelle version mise en ligne en avril 2023, avec un design entièrement revu (<https://www.gouvernement.fr/politiques-prioritaires>). Celle-ci n'a pas bénéficié d'une mise en visibilité suffisante auprès du grand public tout au long de l'année. Il s'agit néanmoins d'un nouveau support d'information sur l'avancement des politiques prioritaires du Gouvernement, depuis leur ambition portée au niveau national jusqu'à leur mise en œuvre au niveau territorial.

Cette nouvelle version permet aux utilisateurs :

- de consulter les résultats d'un axe pris dans son ensemble, à l'appui de statistiques dédiées et de fiches explicatives (par exemple : « Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays ») ;
- de consulter, parmi 60 chantiers, regroupés par axes ou thématiques (Écologie, Culture, ...), les résultats pour un territoire donné, du niveau national à la maille départementale.

Des actions de communication spécifiques ont été mises en œuvre le dernier trimestre 2023 afin d'augmenter la fréquentation du baromètre de l'action publique.

**INDICATEUR****3.2 – Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de complétude des éléments d'appréciation qualitative de la mise en œuvre des politiques prioritaires dans l'outil interne de pilotage territorialisé de l'État (PILOTE)	%	Sans objet	Non déterminé	100	76	absence amélioration	100

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le non-respect de la cible est lié au fait que le déploiement de PILOTE en territoires est récent (il s'est terminé fin 2023) et que tous les acteurs territoriaux ne se sont pas encore complètement approprié l'exercice. Par ailleurs, il y a des chantiers pour lesquels la maille de pilotage territorial reste encore à clarifier.

**OBJECTIF****4 – Assurer la transparence auprès des citoyens et usagers des résultats des services publics****INDICATEUR****4.1 – Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre annuel de visiteurs uniques du site internet et mobile Services Publics +	Nb	Sans objet	Non déterminé	2 300 000	2 480 000	cible atteinte	2 300 000

**Commentaires techniques**

À partir des informations issues des outils de le DITP (mis en œuvre en remplacement de l'outil ATT Internet à la demande du SIG à partir du 19 mars 2023), les données suivantes sont relevées en 2023 : 2 480 000 de visiteurs uniques et 11 000 000 de pages vues.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La plateforme Services Publics+ (<https://www.plus.transformation.gouv.fr/>) gagne en notoriété auprès des Français au travers de plusieurs actions :

- Le référencement naturel sur les grands moteurs de recherche, grâce à la remontée automatisée des avis des usagers publiés avec « Je Donne Mon Avis avec SP+ » (JDMA SP+). Environ 70 % de la fréquentation de la plateforme est issue de moteurs de recherche comme Google ou Bing.
- Le déploiement du programme Services Publics+ progresse au sein des réseaux de service public, qui se sont davantage approprié le dispositif « JDMA avec SP+ ». Depuis le 7ème CITP du 9 mai 2023, les critères d'évaluation du déploiement du programme ont été revus à la hausse, ce qui incite les réseaux à promouvoir le dispositif (bannières dans les démarches en ligne, et pas uniquement en page d'accueil).
- L'actualisation des contenus associés aux huit engagements du service public. Chaque mois, des portraits d'agents agissant pour améliorer la qualité du service rendu sont publiés sur la plateforme Services Publics+ et relayés sur les réseaux sociaux.

**OBJECTIF****5 – Proposer une offre de service de conseil interne à l'Etat adaptée aux besoins des administrations****INDICATEUR****5.1 – Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Note d'appréciation des interventions mises en œuvre par les consultants internes de la DITP auprès des autres administrations	Note sur 5	Sans objet	Non déterminé	5	4,9	absence amélioration	5

**Commentaires techniques**

Moyenne de l'évaluation globale de la qualité d'intervention de la DITP sur un ensemble de 12 missions conduites par la DITP au bénéfice des administrations en 2023, entièrement internalisées ou avec l'appui de prestataires externes.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les administrations accompagnées par la DITP dans leurs projets de transformation soulignent le professionnalisme, la posture et l'apport méthodologique des agents de la DITP, ainsi que leur capacité à accélérer les projets dans des délais contraints et des écosystèmes complexes. Les axes d'amélioration portent principalement sur l'issue des interventions (aide à la priorisation des actions identifiées à mettre en œuvre, approfondissement des transferts de compétences, réunion de suivi plusieurs mois après l'accompagnement).

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	4 600 000	125 946 250 63 707 552	71 970 000 28 074 676	38 983 750 18 406 468	-4 695 756	<b>241 500 000</b> <b>105 492 940</b>	241 500 000
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		14 640 000 16 649 728	2 000 000 4 462 113	410 000 810 649		<b>17 050 000</b> <b>21 922 490</b>	17 050 000
03 – Conseillers numériques France Services		6 262 623		44 000 000 35 097 377		<b>44 000 000</b> <b>41 360 000</b>	44 000 000
04 – Renouveau démocratique		100 000 1 203 079		182 060		<b>100 000</b> <b>1 385 139</b>	100 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>4 600 000</b>	<b>140 686 250</b>	<b>73 970 000</b>	<b>83 393 750</b>	<b>0</b>	<b>302 650 000</b>	<b>302 650 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-474 491		-29 250 394 (hors titre 2)			-29 724 885	
Total des AE ouvertes	4 125 509		268 799 606 (hors titre 2)			272 925 115	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>87 822 982</b>	<b>32 536 789</b>	<b>54 496 554</b>	<b>-4 695 756</b>	<b>170 160 569</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	4 600 000	110 220 000 65 707 264	45 288 000 45 251 165	30 192 000 35 082 851	9 581 864	<b>190 300 000</b> <b>155 623 144</b>	190 300 000
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		14 640 000 14 761 644	2 000 000 4 167 398	410 000 753 579		<b>17 050 000</b> <b>19 682 622</b>	17 050 000
03 – Conseillers numériques France Services		6 262 623		44 000 000 35 097 377		<b>44 000 000</b> <b>41 360 000</b>	44 000 000
04 – Renouveau démocratique		100 000 684 427		182 060		<b>100 000</b> <b>866 487</b>	100 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>4 600 000</b>	<b>124 960 000</b>	<b>47 288 000</b>	<b>74 602 000</b>	<b>0</b>	<b>251 450 000</b>	<b>251 450 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-474 491		+995 146 (hors titre 2)			+520 655	
Total des CP ouverts	4 125 509		247 845 146 (hors titre 2)			251 970 655	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>87 415 958</b>	<b>49 418 563</b>	<b>71 115 867</b>	<b>9 581 864</b>	<b>217 532 253</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	45 900 000 66 275 850	26 775 000 34 313 307	3 825 000 11 887 967	1 766 524	80 000 000	80 000 000 114 243 647
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		11 925 000 4 853 575	3 000 000 2 729 408	275 000 713 942		15 200 000	15 200 000 8 296 925
03 – Conseillers numériques France Services						0	0 0
04 – Renouveau démocratique						0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>57 825 000</b>	<b>29 775 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>0</b>	<b>95 200 000</b>	<b>95 200 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>71 129 425</b>	<b>37 042 715</b>	<b>12 601 908</b>	<b>1 766 524</b>		<b>122 540 572</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	3 500 000	99 146 214 76 328 161	57 835 291 24 576 943	8 262 184 15 573 884	18 697 357	168 743 689	168 743 689 135 176 345
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		11 925 000 5 248 879	3 000 000 1 416 545	275 000 533 942		15 200 000	15 200 000 7 199 365
03 – Conseillers numériques France Services						0	0 0
04 – Renouveau démocratique						0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 500 000</b>	<b>111 071 214</b>	<b>60 835 291</b>	<b>8 537 184</b>	<b>0</b>	<b>183 943 689</b>	<b>183 943 689</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>81 577 040</b>	<b>25 993 488</b>	<b>16 107 826</b>	<b>18 697 357</b>		<b>142 375 711</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	4 600 000	0	0	4 600 000	0
Rémunérations d'activité	0	4 600 000	0	0	4 600 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	71 129 425	140 686 250	87 822 982	81 577 040	124 960 000	87 415 958
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 544 425	140 686 250	73 001 456	79 292 040	124 960 000	72 294 432
Subventions pour charges de service public	1 585 000	0	14 821 526	2 285 000	0	15 121 526
Titre 5 – Dépenses d'investissement	37 042 715	73 970 000	32 536 789	25 993 488	47 288 000	49 418 563
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 204 233	200 000	2 329 732	10 047 603	4 000 000	10 710 132
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	24 838 482	73 770 000	11 857 649	15 945 885	43 288 000	20 359 023
Subventions pour charges d'investissement	0	0	18 349 408	0	0	18 349 408
Titre 6 – Dépenses d'intervention	12 601 908	83 393 750	54 496 554	16 107 826	74 602 000	71 115 867
Transferts aux entreprises	100 000	0	60 984	60 000	0	100 984
Transferts aux collectivités territoriales	108 233	0	35 999 448	108 233	0	35 805 161
Transferts aux autres collectivités	12 393 676	83 393 750	18 436 122	15 939 593	74 602 000	35 209 722
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 766 524	0	-4 695 756	18 697 357	0	9 581 864
Dotations en fonds propres	1 766 524	0	-4 695 756	18 697 357	0	9 581 864
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>302 650 000</b>			<b>251 450 000</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-474 491			-474 491	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-29 250 394			+995 146	
<b>Total*</b>	<b>122 540 572</b>	<b>272 925 115</b>	<b>170 160 569</b>	<b>142 375 711</b>	<b>251 970 655</b>	<b>217 532 253</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2023		1 210 979		677 608				
<b>Total</b>		<b>1 210 979</b>		<b>677 608</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/03/2023		6 000 000		6 000 000				
<b>Total</b>		<b>6 000 000</b>		<b>6 000 000</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					63 196	3 000 000	63 196	3 000 000
20/11/2023					411 295	18 138 538	411 295	2 682 462
<b>Total</b>					<b>474 491</b>	<b>21 138 538</b>	<b>474 491</b>	<b>5 682 462</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						15 322 835		
<b>Total</b>						<b>15 322 835</b>		

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>7 210 979</b>		<b>6 677 608</b>	<b>474 491</b>	<b>36 461 373</b>	<b>474 491</b>	<b>5 682 462</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	4 600 000	236 900 000 105 492 940	241 500 000 105 492 940	4 600 000	185 700 000 155 623 144	190 300 000 155 623 144
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		17 050 000 21 922 490	17 050 000 21 922 490		17 050 000 19 682 622	17 050 000 19 682 622
03 – Conseillers numériques France Services		44 000 000 41 360 000	44 000 000 41 360 000		44 000 000 41 360 000	44 000 000 41 360 000
04 – Renouveau démocratique		100 000 1 385 139	100 000 1 385 139		100 000 866 487	100 000 866 487
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>4 600 000</b>	<b>298 050 000</b>	<b>302 650 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>246 850 000</b>	<b>251 450 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-474 491	-29 250 394	-29 724 885	-474 491	+995 146	+520 655
Total des crédits ouverts	4 125 509	268 799 606	272 925 115	4 125 509	247 845 146	251 970 655
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>170 160 569</b>	<b>170 160 569</b>	<b>0</b>	<b>217 532 253</b>	<b>217 532 253</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 125 509	+98 639 037	+102 764 546	+4 125 509	+30 312 893	+34 438 402

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	4 600 000	296 050 000	300 650 000	4 600 000	244 850 000	249 450 000
Amendements	0	+2 000 000	+2 000 000	0	+2 000 000	+2 000 000
<b>LFI</b>	<b>4 600 000</b>	<b>298 050 000</b>	<b>302 650 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>246 850 000</b>	<b>251 450 000</b>

Dans un effort de transparence sur les objectifs et les résultats de l'action publique, l'amendement n° 412 du Sénat relatif à la communication sur les résultats locaux de la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) par les préfets a complété la ressource présentée en PLF de 2 M€ en AE et CP.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2023, deux nouvelles actions ont été créées :

- Action 03 - Conseillers Numériques France Services. L'arbitrage budgétaire rendu à l'été 2022 prévoyait effet le portage des crédits relatifs aux conseillers numériques des maisons France Services par le programme 349 à compter de l'exercice 2023.

- Action 04 - Renouveau démocratique. Les actions du Centre Interministériel de la Participation Citoyenne de la DITP ont été mises en œuvre selon les orientations du ministre délégué chargé du Renouveau démocratique.

18 BOP régionaux ont été créés au sein du programme, plaçant les préfets de Région et les SGAR comme responsables des crédits mis à disposition par le responsable de programme.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Reports

Le programme 349 a bénéficié de reports de fonds de concours de 1 210 979 € en AE et de 677 608 € en CP hors titre 2, et d'un report de crédits généraux de 6 M€ en AE et en CP hors titre 2.

Le programme 349 n'est plus concerné par aucune tranche fonctionnelle, et ne présente donc aucun report d'AEANE (autorisations d'engagement affectées non engagées).

### Transfert et virement de crédit

La ressource dévolue à l'action 01 « FTAP » a été impactée par trois objets de décrets de transfert au travers des décret n° **2023-511 du 27 juin 2023** et n° **2023-1061 du 20 novembre 2023** :

- Deux transferts de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 682 462 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement du projet Aménagement innovant et nouveaux espaces de travail, porté par la direction de l'immobilier de l'État (*dont 3 M€ en première campagne et 2 682 462 € en seconde campagne*) ;  
Cette modalité de financement dérogatoire a été exceptionnellement validée à des fins de simplification de l'exécution de l'enveloppe allouée par le FTAP à ce projet spécifique de la DIE, les autres projets cofinancés dans le cadre du FTAP ayant vocation à exécuter les crédits hors titre 2 par délégation de gestion sur le programme 349.
- Deux transferts de crédits de titre 2 d'un montant de 474 491 € en AE et CP à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement du programme d'internalisation des compétences des Laboratoires d'innovation territoriales (*dont 63 196 € en première campagne et 411 295 € en seconde campagne*).  
À titre exceptionnel, le programme 349 ne portant lui-même aucun emploi, le FTAP peut être amené à financer des dépenses de personnel à condition stricte qu'elles présentent un caractère temporaire et que leur montant demeure limité.
- Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 15 456 076 € en AE à destination du programme 343 « Plan France Très haut débit » de la mission « Économie », destiné au financement du déploiement des conseillers numériques France Services (*seconde campagne*).

### Loi de finances de fin de gestion

La Loi n° **2023-1114 du 30 novembre 2023** de finances de fin de gestion pour 2023 est venue annuler 15 322 835 euros en AE hors titre 2, compte tenu des besoins inférieurs au niveau escompté des porteurs de projets et, notamment, des retards persistants d'exécution des projets financés sur l'enveloppe 2018-2022 n'étant pas encore parvenus à leur terme.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les reports de crédits sur fonds de concours correspondent au reliquat des conventions de financement avec la Caisse des dépôts au titre du programme d'investissement d'avenir (PIA 2).

En 2023, 16 574 euros ont été exécutés en AE et CP afin de solder la convention de financement entre la DGFIP et la DITP au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Transparence » pour la mise en place d'une solution de gestion de rendez-vous et de la relation aux usagers.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	23 000	14 902 500	14 925 500	23 000	12 342 500	12 365 500
Surgels	0	2 980 500	2 980 500	0	2 468 500	2 468 500
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>23 000</b>	<b>17 883 000</b>	<b>17 906 000</b>	<b>23 000</b>	<b>14 811 000</b>	<b>14 834 000</b>

Une réserve de précaution de 14 925 500 € en AE et 12 365 500 € en CP a été appliquée au niveau programme pour les crédits Hors Titre 2, et de 23 000 € en AE et CP pour les crédits de Titre 2.

Les montants arrêtés pour le programme suite au surgel en mai 2023 ont été de 2 980 500 € en AE et de 2 468 500 € en CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>268 799 606</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>247 845 146</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>170 160 569</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>217 532 253</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>116 443 533</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>98 639 037</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>101 088 720</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>146 812 427</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>41 765</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>146 854 192</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>116 443 533</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>30 410 659</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>170 160 569</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>101 088 720</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>69 071 849</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>99 482 508</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>68 573 815</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>30 908 693</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer sur le programme 349 s'élèvent à 99,5 M€ fin 2023, dont l'essentiel concerne le FTAP.

De façon générale, les dépenses de la DITP hors FTAP ont vocation à être payées au plus tard l'année suivant celle de leur engagement. Les dépenses déconcentrées introduites en 2023 ne font pas exception, bien qu'elles soient intervenues pour l'essentiel qu'en toute fin d'exercice 2023.

Concernant le FTAP, il en sera de même pour la plupart des engagements non soldés à la fin 2023, en particulier pour des projets tels que Numérique en détention (NED), la facturation électronique ou des projets liés à la procédure pénale numérique (PPN) présentant d'importants montants engagés non soldés fin 2023 mais qui arrivent en phase d'achèvement en 2024.

Le montant des CP 2024 mobilisés pour solder les engagements antérieurs au 31/12/2023 est ainsi estimé à 68,6 M€. Une partie des restes à payer du FTAP à la fin 2023 n'aura toutefois pas vocation à être payée en 2024, eu égard au caractère pluriannuel des projets.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Fonds pour la transformation de l'action publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	4 600 000	236 900 000 105 492 940	<b>241 500 000</b> <b>105 492 940</b>	4 600 000	185 700 000 155 623 144	<b>190 300 000</b> <b>155 623 144</b>

L'action 01 porte les crédits du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP), créé en 2018 avec une dotation initiale de 700 M€ de 2018 à 2022 et renouvelé en 2023 avec une deuxième enveloppe de 330 M€ de 2023 à 2027.

Les dépenses hors titre 2 s'élèvent à 105 492 940 € en AE et 155 623 144 € en CP. En titre 2, 474 491 € ont été transférés pour exécution au programme 354 pour les dépenses de personnel des laboratoires d'innovation territoriaux.

La sous-exécution des crédits par les porteurs des projets sur les exercices antérieurs fait l'objet d'un constat partagé, mais le début de rattrapage est notable fin 2023, exercice pour lequel l'atterrissage a été réalisé selon la programmation actualisée. Un retard d'exécution n'est pas nécessairement synonyme de moindre intérêt du projet ou de moindres économies escomptées, dans la mesure où plusieurs projets ont pu voir leur calendrier, incompressible pour des raisons réglementaires ou exogènes, intégralement décalé (ex : crise sanitaire) ou ont été contraints à différer des engagements fin 2021 et fin 2022 faute de disponibilité de crédits en fin de gestion.

La programmation pluriannuelle du FTAP, sur un portefeuille de 149 projets, a pu bénéficier, à titre exceptionnel, de reports de crédits sur les projets qui avaient pris du retard. Ce dispositif dérogatoire était ouvert jusqu'en 2022 et n'a pas été reconduit. Les contrats de transformation comportent à présent une dimension temporelle afin de garantir le pilotage des crédits et la maturité des projets sélectionnés. L'ouverture importante de crédits en AE en 2023, pour moitié environ sur chacune des deux enveloppes du FTAP, avait vocation à permettre la couverture à la fois des retards accumulés sur les précédents exercices et les dépenses des nouveaux projets.

L'étoffement de l'équipe du FTAP en 2023 a permis de mettre en œuvre une revue complète des projets. Avec des reports de crédits non garantis, les co-financements des projets ne pourront pas être assurés sur le P349 s'ils s'écartent de la séquence des dépenses prévue dans leur contrat de transformation. De surcroît, il a été indiqué aux porteurs de projet que les crédits demandés pour une mise à disposition mais non consommés seraient réputés perdus pour le projet au même titre qu'ils le sont pour le programme en fin de gestion faute de report.

Dans le cadre de ce resserrement du suivi des projets entrepris par la DITP, des reprises de crédits ont été décidées pour des montants significatifs en 2023 et 2024. Ainsi, le Comité d'Investissement du FTAP tenu le 23 mai 2023 a entériné le retrait des crédits de trois projets pour un total de 12 M€. Les comités d'investissement ont poursuivi cette démarche et ont retiré le solde des crédits attribués à 4 projets complémentaires pour 11,5 M€. Cet effort se poursuit avec l'identification de près de 30 M€ de crédits fin 2023 dont la reprise a été arbitrée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

À la fin de l'exercice 2023, l'exécution cumulée des crédits sur le FTAP s'élève à 638,69 M€ en AE et 548,84 M€ en CP (dont 9,68 M€ de transfert HT2 et 4,96 M€ de transferts en T2). La programmation cumulée de 2018 à 2023 inscrite dans les contrats de transformation, nette des reprises de crédits notifiées avant la fin 2023, s'élève à 725,52 M€ en AE et 705,94 M€ en CP, portant le taux d'exécution à 88 % en AE et 84 % en CP.

Il est important de rapporter l'exécution aux annuités des contrats de transformation sensées être passées, et non aux montants totaux des projets dont une partie est programmée sur des exercices ultérieurs. Ainsi, les taux d'exécution des annuités 2018 à 2023 des contrats de transformation des projets de l'enveloppe 1 (2018-2022) s'élèvent à 93 % en AE et 83 % en CP, notamment grâce à plus de 50 M€ de paiements en décembre 2023 et à des reprises de crédits notifiées en 2023 ou identifiées, bien qu'actées définitivement début 2024, sur des projets achevés en laissant un reliquat (non redéployable hors du périmètre du contrat de transformation) ou arrêtés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Titre 2 : Dépenses de personnel</b>	4 600 000		4 600 000	
Rémunérations d'activité	4 600 000		4 600 000	
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	125 946 250	63 707 552	110 220 000	65 707 264
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	125 946 250	54 193 132	110 220 000	55 892 844
Subventions pour charges de service public		9 514 420		9 814 420
<b>Titre 5 : Dépenses d'investissement</b>	71 970 000	28 074 676	45 288 000	45 251 165
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	200 000	2 055 109	4 000 000	10 604 132
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	71 770 000	7 670 159	41 288 000	16 297 625
Subventions pour charges d'investissement		18 349 408		18 349 408
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	38 983 750	18 406 468	30 192 000	35 082 851
Transferts aux collectivités territoriales		242 773		278 773
Transferts aux autres collectivités	38 983 750	18 163 695	30 192 000	34 804 078
<b>Titre 7 : Dépenses d'opérations financières</b>		-4 695 756		9 581 864
Dotations en fonds propres		-4 695 756		9 581 864
<b>Total</b>	<b>241 500 000</b>	<b>105 492 940</b>	<b>190 300 000</b>	<b>155 623 144</b>

Bien que le FTAP constitue un fonds d'investissement, son profil d'exécution par titre budgétaire en 2023 présente essentiellement des dépenses de fonctionnement pour 63,7 M€ en AE et 65,7 M€ en CP (soit 60 % et 42 % des dépenses totales en 2023), puis des dépenses d'investissement pour 28,1 M€ en AE et 45,3 M€ en CP (soit 27 % et 29 % des dépenses totales), et enfin des dépenses d'intervention pour 18,4 M€ en AE et 35,1 M€ en CP (soit 17 % et 23 % des dépenses totales) et d'opérations financières pour -4,7 M€ en AE et 9,6 M€ en CP (soit -4 % et 6 % des dépenses totales).

Le total négatif d'engagements en T7 résulte de la rectification d'erreurs d'imputations.

Les sous-sections suivantes présentent l'exécution 2023 des crédits sur le FTAP par titre budgétaire, en précisant les dépenses par ministère bénéficiaire et projets lauréats.

### Dépenses de fonctionnement (63,6 M€ en AE et 65,7 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement du FTAP correspondent à 60 % des engagements et 42 % des paiements en 2023. Elles ont été pour l'essentiel exécutées sur les UO ministérielles par les services centraux dans le cadre de plus de 80 projets (62,23 M€ en AE et 59,54 M€ en CP) mais aussi en services déconcentrés (1,42 M€ en AE et 6,13 M€ en CP).

Les dépenses de titre 3 exécutées sur les UO ministérielles ont concerné les ministères et projets listés ci-après pour les montants suivants :

- Ministère en charge de l'agriculture : refonte du SI de la PAC (0,3 M€ en CP) ;
- Ministère des armées : l'outillage capacitaire renforcé (2,6M en AE et 1,8 M€ en CP) et la maison numérique pour les blessés et les familles (118 k€ en CP) ;
- Ministère de la culture : les projets « Transformation de l'Opéra de Paris », « Simplification des démarches et amélioration de l'expérience usagers et agents » et « Collectif Objets » pour un total de 3,9 M€ en AE et 3,5 M€ en CP ;
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : le registre de l'état-civil numérique (RECE) pour 0,4 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ;
- Ministère en charge de l'Éducation nationale : les projets InserJeunes, Digital workplace, Plateforme RPA et Parcours flexible en licence pour un total de 2,3 M€ en AE et 1,8 M€ en CP ;
- Ministère de la transformation et de la fonction publiques : les projets de Lean déconcentré (0,6 M€ en AE et en CP) et de sciences comportementales (52 k€ en AE et 0,7 M€ en CP) ;
- Ministère en charge de la santé et des solidarités : les projets d'allocation ressources ARS et de Mutualisation, dématérialisation et informatisation des procédures visant la protection et l'emploi des enfants âgés de moins de seize dans le spectacle en Île-de-France pour un total de 0,7 M€ en AE et 89 k€ en CP ;
- Ministère en charge de l'écologie et des territoires : le portail Démarches plaisir (3 k€ en AE et 109 k€ en CP), la création d'un observatoire de l'artificialisation des sols (3,76 M€ AE/CP), Sit@del (0,3 M€ AE/CP), Histologe (369 k€ en AE et 171 k€ en CP), le système d'information SIAO (1,4 M€ en AE), la résorption des bidonvilles (0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) et l'espace numérique maritime su SG de la mer (0,5 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) ;
- Ministère de la justice : les projets relatifs à la procédure pénale numérique (PPN) pour 2,3 M€ en AE et 8,3 M€ en CP, le projet Numérique en détention pour 7,5 M€ en AE, et le projet ATIGIP 360° pour 2,5 M€ en AE et 2,1 M€ en CP ;
- Ministère de l'Intérieur et des outre-mer : le projet SECOURIR de l'ANCS (2,3 M€ AE/CP), la transformation de la police technique et scientifique (1,6 M€ en AE et 0,7 M€ en CP), Cloud Gen 2 (2,4 M€ en AE et 0,23 M€ en CP), France Identité Numérique (3,7 M€ en AE et 3,9 M€ en CP), Géopol NG (0,26 M€ en CP), M@ GRH (4,1 M€ en AE et 4,3 M€ en CP), le système d'information des contrats plan État-région (0,3 M€ AE/CP), Estève et RenoirRH (pour un montant global de 1 M€ AE/CP), LabMinnoV (0,4 M€ AE/CP), MaProcuration (0,56 M€ en AE), NEO 2 (1,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP), le système d'information « Transport exceptionnel » (100 k€ en AE) et le projet HIPE de l'OFII (1 M€ AE/CP) ;
- Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique : 12 projets portés par la DGFIP pour un total de 3,2 M€ en AE et 6,7 M€ en CP (Datalake et API Management, Foncier innovant, Infinoé (Infocentre des établissements publics nationaux), Nouveau réseau DGFIP, Ciblage Fraude (CFVR), Dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties, PILAT, Facturation électronique, Ficoba 3, ROC SP (Recouvrement optimisé des créances du secteur public), Unification du recouvrement fiscal, Transfert liquidation taxe urbanisme), 4 projets portés par la DGDDI pour 2,2 M€ en AE et 3,8 M€ en CP (Datacenter, Développement des données en Douane « 3D », Télémac et le point de contact numérique aux frontières), 2 projets portés par la MFR (portail commun du recouvrement, puis PortailPro.gouv) pour 3,9 M€ en AE et 4,4 M€ en CP, ainsi que le projet de transformation numérique de la commande publique porté par la DAJ avec le concours de l'AIFE et de la DAE (175 k€ en AE et 350 k€ en CP), le projet Métrologie de la DGE (144 k€ en AE et 134 k€ en CP), le projet MENTOR de la DGAFP (185 k€ en AE et 234 k€ en CP), le projet Contrôles DGCCRF (177 k€ en AE et 264 k€ en CP) le projet RenoirRH paie DSN (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) et le concentrateur d'excellence de la DITP (120 k€ en AE et 784 k€ en CP) ;
- Services du Premier ministre, le projet de design système de l'État (1 M€ en AE/CP) ;
- Et via les guichets thématiques de la DINUM financés sur le FTAP, 2,3 M€ en AE et 0,27 M€ en CP.

Les dépenses de titre 3 exécutées en déconcentré ont concerné pour une majeure partie l'apurement par décaissement de 3,86 M€ de restes à payer sur l'accompagnement de la réforme de l'OTE (et par retrait d'engagements antérieurs pour 138 k€), ainsi que les dépenses du FTAP déconcentré (0,8 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) et le projet Cap 2030 des pays de Loire (268 k€ en AE et 359 k€ en CP) ainsi qu'une dizaine d'autres projets bénéficiant de crédits sur le FTAP national mais exécutés en déconcentré.

Il est enfin à noter quelques erreurs d'imputation mal corrigées parmi les dépenses déconcentrées hors-FTAP, et donc saisies à tort sur l'action 1 mais qui relèvent de la communication sur les politiques prioritaires du gouvernement (PPG) et auraient dû être rattachées à l'action 2, pour 58 624 € en AE et 29 191 € en CP.

### Dépenses d'investissement (28,1 M€ en AE et 43,3 M€ en CP)

Les dépenses d'investissement du FTAP correspondent à plus du quart de l'exécution des crédits en 2023 et ont concerné plus de 50 projets en autorisations d'engagement et/ou crédits de paiement, dont 40 sur le seul périmètre des administrations centrales.

Les dépenses d'investissement sur les projets portés en administration centrale ont été exécutées sur les unités opérationnelles ministérielles suivantes :

- Ministère en charge de l'agriculture : projet Forêt 4.0 porté par l'ONF (0,81 M€ AE/CP).
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : projets de registre de l'état civil numérique (RECE) 1 et 2 (0,26 M€ en AE et 0,33 M€ en CP).
- Ministère en charge de l'Éducation nationale : projet de plateforme RPA (64 k€ AE/CP) et projet SI décrochage scolaire (0,5 M€ AE/CP), ainsi que projet d'API scolarité via le guichet DATA de la DINUM (95 k€ en AE et 40 k€ en CP).
- Ministère de la justice : projets liés à la procédure pénale numérique (PPN) pour 1,3 M€ en AE et 0,35 M€ en CP et Prison expérimentale (5,7 M€ en CP).
- Ministère en charge de l'écologie et des territoires : Sit@del (661 k€ en AE et 203 k€ en CP), l'Amélioration grâce à l'IA de la sécurité de la navigation maritime (0,6 M€ en CP), la prévention des impayés locatifs (44 k€ en CP) et la résorption des bidonvilles (31 k€ en CP).
- Ministère de l'intérieur, 9 projets :
  - France Identité Numérique (FIN – 13,5 M€ AE/CP) ;
  - le projet « SECOURIR » de l'ANCS (3,72 M€ AE/CP) ;
  - le projet « RDV Mairie » de l'ANTS (360 k€ AE/CP) ;
  - Formation des conducteurs d'engin via simulateurs informatiques dynamiques, porté par le Service Militaire Adapté (SMA) pour 1,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) ;
  - La transformation de la police technique et scientifique (126 k€ en AE et 221 k€ en CP) ;
  - M@ GRH 2020-2024 (77 k€ en AE et 620 k€ en CP) ;
  - Le système d'information « Transport exceptionnel » (538 k€ en AE et 133 k€ en CP) ;
  - Cloud Gen 2 (489 k€ en AE et 325 k€ en CP) ;
  - NEO 2 (261 k€ en AE et 414 k€ en CP).
- Ministère de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique : 18 projets, dont 10 portés par la DGFiP pour 2,7 M€ en AE et 10,99 M€ en CP (Datalake, nouveau réseau DGFiP, CFVR, dématérialisation des déclarations foncières, PILAT, FICOBA 3, RocSP, l'unification du recouvrement fiscal, le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme, la facturation électronique), 4 portés par la DGDDI pour 88 k€ en AE et 1124 k€ en CP (Datacenter, Développement de la Donnée en Douane « 3D », Télémac et le point de contact unique aux frontières), 2 portés par la MFR (portail commun du recouvrement, puis PortailPro.gouv) pour 73 k€ en AE et 421 k€ en CP ainsi que le projet de transformation numérique de la commande publique porté par la DAJ avec le concours de l'AIFE et de la DAE (0,5 M€ en AE et 1 M€ en CP) et l'amélioration de l'information financière de l'État portée par l'AIFE (0,42 M€ en CP).

D'autres dépenses d'investissement ont été exécutées en services déconcentrés dans le cadre de projets liés à l'accompagnement de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) pour plus de 2,4 M€ en CP (et des retraits d'engagements antérieurs de près de 79 k€), dans le cadre du FAP déconcentré (117 k€ d'AE en Corse dans le cadre du projet de réimplantation de la DSIC 2A sur un seul site au lieu de 3 actuellement), ou encore dans le cadre de projets sélectionnés au titre du FTAP national mais exécutés en déconcentré pour 70 k€ en AE et 200 k€ en CP (FTAP Convergence en Bretagne, Ligne directe France services en Charente, le pôle de l'État bisontin en Bourgogne-Franche-Comté ou encore Cap 2030 en pays de Loire).

### Dépenses d'intervention (18,4 M€ en AE et 35,1 M€ en CP)

Les dépenses d'intervention constituent une modalité d'exécution des crédits du FTAP pour les projets portés par des établissements publics, hors budget de l'État. Pour ce faire, des crédits sont mis à disposition de l'UO ministérielle du FTAP et les secrétariats généraux des ministères de tutelle de ces établissements publics procèdent aux versements.

En 2023, les versements en T6 ont porté aussi bien sur des autorisations d'engagement que des crédits de paiement pour la plupart des projets concernés, et uniquement en CP pour 5 versements dont les engagements étaient intervenus sur les exercices antérieurs.

Ils ont concerné le financement de 21 projets, dont 14 portés par des établissements publics placés sous tutelle ministérielle et 7 par des établissements publics placés sous tutelle déconcentrée.

Les 14 projets ont été portés sous la tutelle des 6 ministères suivants :

- Ministère en charge de l'agriculture :
  - projet « Calypso » du CNOV (0,93 M€ en AT et 0,47 M€ en CP) ;
  - projet « CartoBio » porté par l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, financé via le guichet « Exploitation et valorisation des données » de la DINUM sur le FTAP (166 k€ en AE et en CP, projet doté de 227 267 € AE/CP au total).
- Ministère des armées : projet « Cartonaute » du SHOM (0,21 M€ en CP).
- Ministère de la culture : projet de « Plateforme de données ARCHIPEL » de l'INRAP (0,65 M€ en AE et en CP).
- Ministère en charge de l'Éducation nationale :
  - « Parcours flexibles en licence » porté par la DGSIP (4,75 M€ en AE et en CP) ;
  - « InserJeunes » porté par la DINUM (0,08 M€ en AE et en CP) ;
  - « EASI Lab » porté par l'Université de Bordeaux (1 M€ en CP) ;
  - « Développement d'une solution automatisée d'aide et d'assistance à la correction d'épreuves d'expression écrite en langue française », porté par France Éducation International (0,09 M€ en CP).
- Ministère en charge de la santé et des solidarités :
  - « Health Data Hub » (4,4 M€ en AE et en CP) ;
  - « Rénovation des offres particulières CESU – Paje » (2,1 M€ en AE et en CP).
- Ministère en charge de l'écologie et des territoires :
  - « LIDAR Haute Définition » de l'IGN (14 M€ en CP) ;
  - « CEREM'Avenir » du CEREMA (2,7 M€ en CP) ;
  - « Lancement d'un challenge inter-administration d'économie d'énergie CUBE.État » du CEREMA (5,4 M€ en AE et 3,4 M€ en CP) ;
  - projet « Impact CO2, le site internet qui vulgarise et valorise les données environnementales de l'ADEME », porté par l'ADEME, et financé via le guichet « Exploitation et valorisation des données » de la DINUM sur le FTAP (193 k€ en AE et en CP).

Les 7 projets d'établissements publics sous tutelle déconcentrée ont été portés sous la tutelle des Secrétariats Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR) suivants :

- SGAR de Bretagne pour le projet de « Déploiement et continuité de la démarche PORTREA en Bretagne » (50 k€ en AE et en CP) retenu au titre de l'enveloppe du FTAP déconcentré ouverte en 2023, du projet « Trans@te » (36 k€ en AE et en CP) et pour le financement de dépenses au sein du Ti Lab (202 k€ en AE et en CP en hors titre 2) ;
- SGAR des Pays de la Loire pour le projet « Cap 2030 » (5 k€ en AE et en CP) ;
- SGAR des Hauts-de-France pour le projet « Dématérialisation et responsabilité sociétale intégrée en Hauts-de-France » (132 k€ en AE et en CP) ;
- SGAR de Guyane (DGCAT) pour le projet « Plateforme d'appui Guyane » (257 k€ en AE et 293 k€ en CP) ;
- SGAR de Martinique pour le projet de « Revue des missions pour la préfecture et le SGC de Martinique (Phase 1) » (18,3 k€ en AE et en CP) retenu pour un total de 54 k€ au titre de l'enveloppe du FTAP déconcentré ouverte en 2023.

Enfin, suite à des erreurs d'imputations sur les exercices antérieurs, le versement de crédits au projet HIPE porté par l'OFII a nécessité une rectification d'imputation se traduisant par un retrait de crédits antérieurement engagés en T6 pour 0,93 M€ et finalement versés en T3.

### Dépenses d'opérations financières (-4,7 M€ en AE et 9,6 M€ en CP)

Les dépenses d'opérations financières constituent une modalité d'exécution des crédits du FTAP pour les projets portés par des établissements publics, hors budget de l'État. Pour ce faire, des crédits sont mis à disposition de l'UO ministérielle du FTAP et les secrétariats généraux des ministères de tutelle de ces établissements publics procèdent aux versements.

En 2023, les versements en T7 ont porté uniquement sur des crédits de paiement, les engagements étant intervenus sur des exercices antérieurs.

Ils ont concerné le financement de 5 projets portés par des établissements publics placés sous la tutelle des ministères suivants :

- Ministère en charge de l'écologie et des territoires : projet Géo-plateforme de l'IGN (2,5 M€ en CP), projet CEREM'Avenir du CEREMA (1,2 M€ en CP),
- Ministère de l'Intérieur et des outre-mer : projet HIPE de l'OFII (1,06 M€ en CP),
- Ministère en charge de l'agriculture : Refonte du système d'information de la PAC de l'ASP (4,05 M€ en CP),
- Ministère de la culture : projet MISAOA de la BNF (0,8 M€ en CP).

À la suite d'erreurs d'imputations sur les exercices antérieurs, le versement de crédits au projet France Identité Numérique porté par le MIOM a nécessité une rectification d'imputation se traduisant par un retrait de crédits antérieurement engagés en T7 et finalement versés en T6 pour 4,615 M€. De même pour 0,08 M€ de T7 ayant fait l'objet d'un retrait pour versement finalement en T3 dans le cadre du projet HIPE de l'OFII.

## ACTION

### 02 – Accompagnement du changement de l'action publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Accompagnement du changement de l'action publique		17 050 000 21 922 490	17 050 000 21 922 490		17 050 000 19 682 622	17 050 000 19 682 622

En 2023, la consommation en AE (21,9 M€) et en CP (19,7 M€) sur l'action 02 est répartie entre différentes activités de la manière suivante :

Tout d'abord, des projets mis en œuvre par la DITP (11,3 M€ en AE et 11,4 M€ en CP), consistant principalement en des prestations intellectuelles externalisées dans les domaines d'intervention de la DITP (appuis ponctuels ou expertises complémentaires), au bénéfice des administrations pour les accompagner dans leurs transformations (sciences comportementales, design, études barométriques, stratégie et organisation).

Une partie des reports généraux ont été fléchés à hauteur de 3 M€ en AE et CP pour soutenir financièrement l'ANCT dans le cadre du programme France Services (audits de qualité de 900 France Services, actions de formation des agents France Services, consolidation du système d'information).

Dans le cadre du Plan de protection des agents publics présenté le 18 septembre 2023 par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, des dispositifs de sécurisation ont été financés par le responsable de programme sous la forme de délégations aux préfets de région (2,9 M€ en AE et 1,3 M€ en CP).

**Des dépenses dites de « support » (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP)** ont servi aux équipes de la mission communication pour la production récurrente de contenus, ou pour certains besoins spécifiques au secrétariat général (commandes de matériel par exemple).

**Les plateformes numériques (8,4 M€ en AE et 6,8 M€ en CP)** ont représenté un poste de dépenses important pour la DITP en 2023 (PILOTE et plateforme Services Publics+). Ces dépenses consistaient essentiellement en des prestations intellectuelles en informatique (développements, hébergement, sécurité des systèmes d'information).

**Les préfets ont exécuté pour leur part 1,5 M€ en AE et 0,9 M€ en CP** pour valoriser la mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et leurs résultats, notamment au travers du baromètre de l'action publique, conformément aux objectifs de l'amendement n° 412 voté en LFI.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 640 000	16 649 728	14 640 000	14 761 644
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 640 000	13 642 622	14 640 000	11 754 538
Subventions pour charges de service public		3 007 106		3 007 106
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 000 000	4 462 113	2 000 000	4 167 398
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		274 623		106 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 000 000	4 187 490	2 000 000	4 061 398
Titre 6 : Dépenses d'intervention	410 000	810 649	410 000	753 579
Transferts aux entreprises		60 984		100 984
Transferts aux collectivités territoriales		659 297		429 011
Transferts aux autres collectivités	410 000	90 367	410 000	223 585
<b>Total</b>	<b>17 050 000</b>	<b>21 922 490</b>	<b>17 050 000</b>	<b>19 682 622</b>

**Les dépenses de fonctionnement** représentent la plus grande partie des crédits exécutés sur cette action (16,7 M€ en AE et 14,8 M€ en CP). Celles-ci comprennent les dépenses liées à la mise en œuvre de projets de la DITP, y compris pour les plateformes informatiques (hors dépenses immobilisables) et les dispositifs déconcentrés. De plus, une subvention pour charges de service public a été versée à l'ANCT pour 3 M€ dans le cadre du programme France Services (cf. supra).

**Les dépenses d'investissement** (4,5 M€ en AE et 4,2 M€ en CP) portent pour l'essentiel sur le développement d'évolutions en continu pour les plateformes numériques de la DITP (2,4 M€ en AE pour la plateforme Services Publics+ et 1,8 M€ en AE pour PILOTE en immobilisations incorporelles). Le reste des investissements ont été imputés en immobilisations corporelles pour certaines dépenses exécutées en administrations déconcentrées dans le cadre du Plan de protection des agents publics (0,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP).

**Les dépenses d'intervention de la DITP** (100 k€ en AE et 280 k€ en CP) concernent des subventions versées dans le cadre de partenariats avec plusieurs acteurs de la transformation et de l'innovation publique, parmi lesquels des associations (la 27e Région, l'Institut Paul Delouvrier) et un établissement de recherche (École Nationale Supérieure de Création Industrielle). **D'autres dépenses d'intervention ont été réalisées en administrations déconcentrées** sous

forme de transfert dans le cadre du Plan de protection des agents publics (710 k€ en AE et 474 k€ en CP), afin de soutenir les collectivités territoriales hébergeant des espaces France Services notamment.

## ACTION

### 03 – Conseillers numériques France Services

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Conseillers numériques France Services		44 000 000 41 360 000	44 000 000 41 360 000		44 000 000 41 360 000	44 000 000 41 360 000

La ressource initiale était de 44 M€ en AE et CP ouverts en LFI 2023. Après application de la réserve de niveau programme de 5 % (2,2 M€) et du surgel (0,44 M€), la ressource était alors portée à 41,36 M€.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 262 623		6 262 623
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 962 623		3 962 623
Subventions pour charges de service public		2 300 000		2 300 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	44 000 000	35 097 377	44 000 000	35 097 377
Transferts aux collectivités territoriales		35 097 377		35 097 377
Transferts aux autres collectivités	44 000 000		44 000 000	
<b>Total</b>	<b>44 000 000</b>	<b>41 360 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>41 360 000</b>

Conformément à la convention de mandat du 9 novembre 2023 relative au dispositif des Conseillers numériques France Services, une dotation de 39 M€ a été allouée à la Caisse des dépôts et consignations. Cette dotation s'est répartie entre des dépenses de fonctionnement d'une part, à hauteur de 4 M€ pour les formations et crédits opérationnels RH, et des subventions d'autres part, à hauteur de 35 M€, destinées aux structures accueillantes des conseillers numériques.

Afin de soutenir les missions d'outillage et d'animation nationale nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, une subvention exceptionnelle pour charges de service public pour un montant 2,3 M€ a été attribuée à l'ANCT au titre de l'année 2023.

**ACTION****04 – Renouveau démocratique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Renouveau démocratique		100 000 1 385 139	100 000 1 385 139		100 000 866 487	100 000 866 487

Les reports généraux ont été fléchés à hauteur de 3 M€ sur l'action « Renouveau démocratique ». Plusieurs postes de dépense ont été financés sur cette action (1,4 M€ en AE et 0,8 M€ en CP) :

- Développement et maintenance d'outils numériques ;
- Accompagnement de démarches de participation citoyenne.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	1 203 079	100 000	684 427
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	1 203 079	100 000	684 427
Titre 6 : Dépenses d'intervention		182 060		182 060
Transferts aux autres collectivités		182 060		182 060
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>1 385 139</b>	<b>100 000</b>	<b>866 487</b>

Les dépenses de fonctionnement de 2023 (1,2 M€) pour cette action ont porté sur :

- Le développement de l'application Agora en quelques mois en collaboration avec la DINUM et ouverte au grand public à l'automne 2023 (657 k€) ;
- L'organisation, la modération et l'analyse détaillée de consultations citoyennes en ligne (478 k€ ; exemples de thématiques : stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neuro-développement, réforme de la politique de la ville, financement de la transition écologique) ;
- La maintenance et l'hébergement du site Internet participation-citoyenne.gouv.fr (60 k€).

Les dépenses d'intervention (0,2 M€) correspondent au versement de la cotisation annuelle de la France au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO).

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>					<b>5 300 000</b>	<b>5 300 000</b>
Subventions pour charges de service public					5 300 000	5 300 000
<b>ANSC - Agence nationale du numérique de la sécurité civile (P161)</b>					<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>
Subventions pour charges de service public					2 280 000	2 280 000
Subventions d'investissement					3 720 000	3 720 000
<b>ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)</b>					<b>17 544 171</b>	<b>17 544 171</b>
Subventions pour charges de service public					3 726 763	3 726 763
Subventions d'investissement					13 817 408	13 817 408
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>		<b>16 770 000</b>				<b>4 350 000</b>
Subventions pour charges de service public		700 000				300 000
Dotations en fonds propres		16 070 000				4 050 000
<b>GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)</b>					<b>166 600</b>	<b>166 600</b>
Transferts					166 600	166 600
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>					<b>812 000</b>	<b>812 000</b>
Subventions d'investissement					812 000	812 000
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>					<b>650 000</b>	<b>650 000</b>
Transferts					650 000	650 000
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>		<b>733 333</b>				<b>776 667</b>
Dotations en fonds propres		733 333				776 667
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>					<b>2 015 000</b>	<b>2 015 000</b>
Subventions pour charges de service public					2 015 000	2 015 000
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>		<b>617 000</b>				<b>210 000</b>
Transferts		617 000				210 000
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>						<b>16 535 000</b>
Dotations en fonds propres						2 500 000
Transferts						14 035 000
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>					<b>192 607</b>	<b>192 607</b>
Subventions pour charges de service public					192 607	192 607
<b>ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)</b>	<b>100 000</b>	<b>60 000</b>			<b>60 000</b>	<b>100 000</b>
Transferts	100 000	60 000			60 000	100 000
<b>Parcs nationaux (P113)</b>					<b>257 200</b>	<b>257 200</b>
Transferts					257 200	257 200
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>					<b>5 367 981</b>	<b>7 362 111</b>
Dotations en fonds propres						1 199 000
Transferts					5 367 981	6 163 111

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FEI – France éducation international (P214)</b>						<b>91 500</b>
Transferts						91 500
<b>OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)</b>					<b>2 068 854</b>	<b>2 068 854</b>
Subventions pour charges de service public					1 012 657	1 012 657
Dotations en fonds propres					1 056 197	1 056 197
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>30 000</b>	<b>1 358 313</b>				<b>1 041 699</b>
Transferts	30 000	1 358 313				1 041 699
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>117 942</b>	<b>117 942</b>				
Transferts	117 942	117 942				
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>					<b>80 353</b>	<b>80 353</b>
Transferts					80 353	80 353
<b>ANR - Agence nationale de la recherche (P172)</b>	<b>3 329 216</b>	<b>3 329 216</b>			<b>4 370 162</b>	<b>4 370 162</b>
Transferts	3 329 216	3 329 216			4 370 162	4 370 162
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>					<b>480 000</b>	<b>480 000</b>
Subventions pour charges de service public					480 000	480 000
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>				
Transferts	600 000	600 000				
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>1 717 500</b>				
Dotations en fonds propres		127 500				
Transferts		1 590 000				
<b>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)</b>		<b>695 000</b>				
Transferts		695 000				
<b>Total</b>	<b>4 177 158</b>	<b>25 998 304</b>			<b>45 364 928</b>	<b>70 403 924</b>
Total des subventions pour charges de service public		700 000			15 007 027	15 307 027
Total des dotations en fonds propres		16 930 833			1 056 197	9 581 864
Total des transferts	4 177 158	8 367 471			10 952 296	27 165 625
Total des subventions d'investissement					18 349 408	18 349 408

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.



PROGRAMME 352  
**Innovation et transformation  
numériques**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Stéphanie SCHAER

Directrice de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Responsable du programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

Doté en loi de finances initiale 2023 de 3 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 et de 7,6 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2, le programme 352 « Innovation et transformation numériques » assure l'impulsion de la transformation numérique de l'État en développant des produits et des services numériques innovants.

Les orientations du programme 352 répondent à la volonté du gouvernement de placer l'inclusion et l'expérience de l'utilisateur au cœur de la conception des services publics numériques. La création de ces services publics repose sur des outils performants et des méthodes de travail agiles et ouvertes.

Le programme 352 soutient les projets portés par des agents publics témoins d'irritants dans la relation que les usagers peuvent avoir avec leur administration ou témoins de méthodes de travail internes de faible efficacité ou dégradant la qualité du travail des agents publics. Le programme 352 finance l'animation de ces dispositifs d'innovation et fournit aux équipes un environnement optimal pour réussir leurs projets (mentorat, ressources partagées, bonnes pratiques, retours d'expérience, temps collectifs...).

Enfin le programme 352 finance le recrutement et l'accompagnement d'experts du numérique, pour diffuser la culture d'innovation numérique au sein de l'État, s'agissant en particulier du dispositif des entrepreneurs d'intérêt général (EIG).

### **Le fonds d'accélération des startups d'État et des territoires**

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi le déploiement du fonds d'accélération des startups d'État et des territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique. Le FAST accueille les services numériques publics qui satisfont nos critères de sélection répartis en quatre piliers :

- impact : le service doit démontrer son impact en ayant des utilisateurs satisfaits, en suivant une métrique d'impact mesurée et en rendant ses statistiques d'usage publiques ;
- maturité : le service doit être suffisamment mature pour être accéléré, ce qui implique le respect des standards de qualité d'un produit numérique (open-source, accessibilité, transparence) et une équipe motivée et organisée pour mettre en œuvre les actions du FAST ;
- ambition : l'ambition du service justifie son accélération, avec une équipe désireuse de déployer le produit à l'échelle nationale, en cohérence avec son marché cible, et ayant une stratégie partagée avec des objectifs chiffrés, des pistes d'amélioration et des leviers d'actions clairs ;
- soutien : les services numériques publics doivent bénéficier d'un soutien solide de leur sponsor, notamment des moyens financiers adaptés à leurs ambitions, ainsi que le rattachement du produit à l'un des chantiers prioritaires du gouvernement.

Les appels à candidatures lancés en 2023 ont permis de sélectionner 18 projets lauréats.

### **La fabrication de nouveaux services numériques : un appui méthodologique et technique à travers le programme beta.gouv.fr**

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans l'investigation et la construction des services numériques à la manière des entreprises du numérique. Ces dépenses de coaching servent également à accompagner les administrations dans la transformation de leurs pratiques et de leurs organisations dans le but de créer les conditions pour la construction,

le passage à échelle et l'exploitation de services numériques rendant les services publics plus simples et plus efficaces grâce à des services numériques plus souverains.

Enfin, la DINUM finance l'intervention d'experts du numérique et des prestations d'animation de communauté afin de favoriser le partage d'expérience et la mutualisation des outils en interministériel, à travers le programme beta.gouv.fr.

### **La construction et l'accélération de produits numériques interministériels et/ou prioritaires pour le gouvernement**

La DINUM construit, accélère et opère des services numériques interministériels (ex. Tchap : messagerie instantanée de l'État), et co-finance des services numériques liés aux politiques prioritaires du gouvernement (ex : Aplypro qui outille la réforme des lycées professionnels).

### **L'accélérateur d'initiatives citoyennes**

De nombreuses initiatives naissent au sein de la société civile et relèvent de l'intérêt général. L'objectif du programme « Accélérateur d'initiatives citoyennes » est de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes d'intérêt général et de les rendre visibles, de rassembler et faciliter l'accès aux ressources, soutiens et à l'expertise que les pouvoirs publics peuvent fournir, de mettre en place les conditions et leviers nécessaires pour accélérer le changement d'échelle des projets et leur déploiement, de développer les collaborations et synergies entre la société civile et les pouvoirs publics.

Le programme 352 finance les dépenses d'accompagnement des lauréats du programme AIC, au nombre de 4 en 2023.

### **Le recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique**

Il n'y a pas eu d'appel à candidature du programme EIG en raison de sa réorganisation en 2023, alignée avec la nouvelle feuille de route du numérique de l'État publiée en mars 2023.

Par ailleurs, en 2023, 13 talents du numérique faisant partie de la « brigade d'intervention numérique » ont été rémunérés sur le programme 352. Ce dispositif visait à internaliser l'expertise « produit numérique » au sein de l'équipe interministérielle du programme beta.gouv.fr, pour : conseiller, étudier et accompagner les commandes ministérielles, afin de concevoir des services numériques selon l'approche Startup d'État.

Les résultats de la performance pour l'exercice 2023 sont les suivants :

- 36 problèmes investigués,
- 7 produits lancés ;
- 6 produits devenus des services publics à impact national majeur en 2023 ;
- 23 profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur défi ;
- 153 intrapreneurs formés à la méthode startup d'État.

## **RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **OBJECTIF 1 : Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de produits devenus des services publics à impact national majeur au cours de l'année

INDICATEUR 1.2 : Nombre de produits accompagnés par le FAST

INDICATEUR 1.3 : Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État

### **OBJECTIF 2 : Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics**

INDICATEUR 2.1 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

INDICATEUR 2.2 : Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission

INDICATEUR 2.3 : Nombre de nouveaux agents publics impliqués dans la diffusion de l'approche Startup d'État

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année	Nb	5	6	6	6	cible atteinte	7

#### Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Revue de portefeuille au début de l'année N+1 pour sélection des produits numérique entrant dans les critères : déploiement national, impact significatif, critères de qualité produit.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif du programme beta.gouv.fr est de construire un maximum de services numériques qui impactent fortement et aident la vie des Français et des Françaises et par conséquent deviennent des services numériques à impact national majeur.

Ceux-ci se caractérisent par les 3 critères suivants :

- 1- Le service a prouvé son utilité et a été déployé à l'ensemble du territoire national ;
- 2- Le service a atteint un seuil d'impact significatif. Il doit pouvoir justifier, par exemple sur une page rendant compte de ses statistiques, d'un impact significatif sur la vie de centaines de milliers voire de millions de Français ;
- 3- Le service continue à suivre les standards d'un service numérique de qualité. Les recommandations de l'observatoire pour des services numériques de qualité sont respectées ; une équipe continue de répondre aux utilisateurs ; le produit évolue régulièrement, avec des objectifs d'amélioration continue et de croissance de l'impact ; le maximum de ressources produites est partagé (code source ouvert, données ouvertes, APIs, etc.) ; les statistiques d'impact sont disponibles en ligne et restent suivies par l'équipe.

Six produits ont atteint ces critères en 2023, ce qui a permis la réalisation de la cible :

#### 1. Je veux aider

Mission : Mettre en relation celles et ceux qui veulent agir pour l'intérêt général avec les associations, établissements publics et communes qui ont besoin de bénévoles.

Impact :

-510 000 bénévoles inscrits

-500 bénévoles s'engagent chaque jour

- 12 750 organisations inscrites
- 15 000 missions de bénévolat disponibles sur tout le territoire

## 2. Registre de preuve de covoiturage

Mission : Accompagner le développement du covoiturage au quotidien

Impact :

- 800 000 trajets en covoiturage validés par mois sur l'ensemble du territoire
- 107 collectivités partenaires
- 23 opérateurs de covoiturage quotidien labellisés

## 3. Tchap

Mission : Proposer une messagerie instantanée, sécurisée et souveraine aux agents publics

Impact :

- 190 000 utilisateurs actifs
- Coût par utilisateur par mois : 1,30 € (coût assumé par la DINUM)

## 4. Immersion facilitée

Mission : Faciliter la réalisation des immersions professionnelles

Impact :

- Plus de 10 000 conventions signées par mois de façon dématérialisée
- En janvier 2024, plus de 400 immersions validées et réalisées par jour

## 5. DOMIFA

Mission : Simplifier la domiciliation pour les personnes sans domicile stable

Impact :

- 95 % de taux d'acheminement
- Plus 400 000 dossiers enregistrés
- 86 % des agents pensent que le service améliore la distribution du courrier
- 4,2/5 : note de satisfaction des 1 626 domiciliés ayant répondu à l'enquête

## 6. EVA

Mission : Favoriser l'insertion en détectant l'illettrisme simplement et en valorisant les compétences acquises

Impact :

- Plus de 95 000 évaluations réalisées
- 4 200 structures enregistrées
- 9 500 comptes professionnels créés
- 75 % des professionnels estiment que le service leur fait gagner du temps sur l'accompagnement (sondage 2022)

## INDICATEUR

### 1.2 – Nombre de produits accompagnés par le FAST

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de produits accompagnés par le FAST	Nb	19	9	15	18	cible atteinte	15

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi le déploiement du fonds d'accélération des startups d'État et de territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique et de faire émerger des produits numériques à impact national.

Les deux appels à candidatures lancés en 2023 (FAST 12 et FAST 13) ont permis de sélectionner dix-huit services numériques qui répondent aux quatre critères suivants :

- **Impact** démontré auprès des utilisateurs
- **Maturité** du service pour passer à l'échelle
- **Ambition** par rapport au marché cible
- **Soutien** du sponsor en lien avec la PPG

Liste des 18 lauréats FAST 12 et 13 :

1. **Démarche simplifiée** : Dématérialiser n'importe quelle démarche administrative en quelques minutes
2. **Signal conso** : Faire baisser le nombre d'anomalies rencontrées par les consommateurs
3. **Nos gestes climats** : Apporter l'information environnementale au plus près des citoyens
4. **Mon suivi justice** : Diminuer les rendez-vous non honorés des personnes placées sous main de justice
5. **Base adresse nationale** : Faciliter la création et l'inventaire par les communes des adresses locales, des voies et des bâtiments
6. **Registre de preuve de covoiturage** : Accompagner le développement du covoiturage au quotidien
7. **Tchap** : Proposer aux agents publics une messagerie instantanée, sécurisée et souveraine
8. **Mon diagnostic artificialisation** : Faciliter la mise en œuvre du zéro artificialisation nette
9. **Dossier facile** : Aider les personnes à la recherche d'un logement à constituer un dossier de location numérique
10. **Docurba** : Faciliter l'élaboration de dossiers d'urbanisme pour les collectivités
11. **A-just** : Affecter les RH dans les juridictions plus efficacement
12. **Annuaire des collectivités** : Offrir un site web à chaque commune
13. **Réfugiés.info** : Favoriser l'intégration des personnes réfugiées
14. **Data.subvention** : Rassembler les infos sur les associations pour simplifier les démarches
15. **Envergo** : Mieux prendre en compte l'environnement dans l'aménagement
16. **Ma cantine** : Verdir les assiettes dans la restauration collective
17. **Mano** : Mieux suivre et accompagner les populations en rue
18. **Mobilic** : Mieux faire respecter le temps de travail des travailleurs mobiles

## INDICATEUR

### 1.3 – Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de produits lancés par la DINUM selon l'approche Startup d'État	Nb	Non déterminé	6	8	7	amélioration	8

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Lorsqu'une phase d'investigation confirme le besoin d'une solution numérique pour résoudre le problème cible, le service numérique est lancé.

En 2023, 7 services ont été lancés par la DINUM ou incubés par l'incubateur de services numériques de la DINUM en absence d'incubateur ministériel dédié :

1. **Agir** : Proposer des outils utiles à la mise en œuvre des chantiers liés à la planification écologique et notamment permettant à chacun et chacune de réduire son empreinte écologique
2. **APLyPro** : Valoriser les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) réalisées par les lycéens et lycéennes pro via une plateforme qui permet aux établissements de renseigner les durées de stage et calcule le montant à verser aux lycéens et lycéennes
3. **Tous à Bord** : Dans le domaine des transports en commun, lutter contre le non-recours aux droits aux tarifs préférentiels
4. **Agora** : Permettre aux citoyens et citoyennes de participer à l'élaboration des grandes réformes à l'aide d'une application
5. **Comp'alim** : Vers une circulation de compléments alimentaires conformes à la réglementation, sûrs en termes de santé publique et adaptés aux besoins physiologiques des consommateurs
6. **SEVES** : Une gestion mutualisée de tous les événements sanitaires entre la DGAL et les services déconcentrés
7. **RDV services publics** : Faciliter la prise des rendez-vous entre le service public et les usagers des territoires

Cet indicateur se concentre sur la DINUM. Ce chiffre ne traduit donc pas toute l'activité de lancement de produits selon l'approche Startup d'État car la plupart des produits sont lancés par les administrations partenaires accompagnées par la DINUM.

## OBJECTIF

2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics

## INDICATEUR

2.1 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année	Nb	39	45	70	0	absence amélioration	25
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique sélectionnés dans l'année .	%	49	45	50	0	absence amélioration	50

### Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'équipe de pilotage du programme EIG à la DINUM

Mode de calcul : Comptage manuel effectué chaque année suite à l'appel à candidatures (EIG).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Il n'y a pas eu de lancement de nouvelle promotion d'Entrepreneur d'Intérêt Général (EIG) en 2023 en raison du transfert du programme EIG au sein de l'ISN au courant de l'année 2023 et de sa réorientation à compter de 2024, alignée avec la nouvelle feuille de route du numérique de l'État publiée en mars 2023.

Par conséquent aucun profil n'a été sélectionné pour cette année. Le lancement du nouveau programme EIG réorienté vers des profils difficiles à recruter pour les administrations publiques (direction de produit numérique, direction technique de produit numérique) est prévu pour le premier semestre 2024.

## INDICATEUR

### 2.2 – Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur mission

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	Nb	20	13	18	23	cible atteinte	10
Part des femmes dans les profils atypiques dédiés à l'innovation numérique recrutés dans l'année dans l'administration à la suite de leur mission	%	30	54	50	53	cible atteinte	50

#### Commentaires techniques

Source des données : tableau de suivi des équipes de pilotage du programme à Étalab (service de la DINUM)

Mode de calcul : Comptage manuel réalisé auprès de tous les EIG à la fin de la promotion (à N+1).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, 23 EIG de la promotion 6 ont accepté un avenant ou un nouveau contrat après leur premier contrat de 10 mois, soit un taux de pérennisation de 79,3 %, ce qui constitue le meilleur résultat depuis la création du programme.

## INDICATEUR

### 2.3 – Nombre de nouveaux agents publics impliqués dans la diffusion de l'approche Startup d'État

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de nouveaux agents publics impliqués dans l'approche Startup d'État	Nb	180	165	210	153	absence amélioration	220
Part des femmes dans les nouveaux agents publics impliqués dans l'approche Startup d'État	%	53	47	50	53	cible atteinte	50

#### Commentaires techniques

Source des données : <https://beta.gouv.fr/stat>

Mode de calcul : Nombre cumulé d'agents publics ayant été formés à la méthode Startups d'État

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Beta.gouv.fr a pour objectif de faire monter en compétences l'administration, en formant des agents publics, par la pratique, à la construction de services publics numériques à impact et de qualité.

En 2023, 153 agents publics (environ 1/3 de contractuels et 2/3 de fonctionnaires) ont rejoint la communauté beta.gouv.fr, sur des fonctions d'intrapreneur, d'animation de la communauté, de pilotage d'incubateur ou de développement.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 8 655 476		72 180	745 000	7 300 000 8 300 000
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 37 438				3 300 000 3 300 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 600 000</b>	<b>11 600 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 473 000 (hors titre 2)		+3 473 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 548 000		-451 280 (hors titre 2)		-1 999 280	
Total des AE ouvertes	1 452 000		10 621 720 (hors titre 2)		12 073 720	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>8 692 913</b>	<b>72 180</b>	<b>745 000</b>	<b>9 510 093</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 8 137 122		37 474	370 000	7 300 000 8 544 596
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 39 477				3 300 000 3 300 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 600 000</b>	<b>11 600 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 473 000 (hors titre 2)		+3 473 000	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 548 000		+600 505 (hors titre 2)		-947 495	
Total des CP ouverts	1 452 000		11 673 505 (hors titre 2)		13 125 505	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>8 176 599</b>	<b>37 474</b>	<b>370 000</b>	<b>8 584 072</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 7 174 769	-18 748	7 300 000	8 300 000 7 156 021
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 430 145		3 300 000	3 300 000 430 145
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>0</b>	<b>10 600 000</b>	<b>11 600 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>7 604 914</b>	<b>-18 748</b>		<b>7 586 166</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		8 800 000 6 459 553	66 252	8 800 000	9 800 000 6 525 806
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 428 106		3 300 000	3 300 000 428 106
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>0</b>	<b>12 100 000</b>	<b>13 100 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>6 887 659</b>	<b>66 252</b>		<b>6 953 911</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	3 000 000	0	0	3 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 604 914	7 600 000	8 692 913	6 887 659	7 600 000	8 176 599
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 604 914	7 600 000	8 692 913	6 887 659	7 600 000	8 176 599
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	72 180	0	0	37 474
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	72 180	0	0	37 474
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-18 748	0	745 000	66 252	0	370 000
Transferts aux entreprises	0	0	200 000	0	0	200 000
Transferts aux autres collectivités	-18 748	0	545 000	66 252	0	170 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>10 600 000</b>			<b>10 600 000</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 548 000			-1 548 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 021 720			+4 073 505	
<b>Total*</b>	<b>7 586 166</b>	<b>12 073 720</b>	<b>9 510 093</b>	<b>6 953 911</b>	<b>13 125 505</b>	<b>8 584 072</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	144 438	1 000 000	3 473 000	144 438	1 000 000	3 473 000
<b>Total</b>	<b>144 438</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 473 000</b>	<b>144 438</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 473 000</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		1 730 000		1 730 000				
05/2023		475 000		475 000				
06/2023		75 000		75 000				
08/2023		125 000		125 000				
10/2023		819 000		819 000				
12/2023		249 000		249 000				
<b>Total</b>		<b>3 473 000</b>		<b>3 473 000</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2023		16 401		568 186				
<b>Total</b>		<b>16 401</b>		<b>568 186</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/03/2023				500 000				
<b>Total</b>				<b>500 000</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					1 148 000	11 681	1 148 000	11 681
20/11/2023					380 000		380 000	
<b>Total</b>					<b>1 528 000</b>	<b>11 681</b>	<b>1 528 000</b>	<b>11 681</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023					20 000		20 000	
<b>Total</b>					<b>20 000</b>		<b>20 000</b>	

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						456 000		456 000
<b>Total</b>						<b>456 000</b>		<b>456 000</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>3 489 401</b>		<b>4 541 186</b>	<b>1 548 000</b>	<b>467 681</b>	<b>1 548 000</b>	<b>467 681</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		7 300 000 9 472 656	8 300 000 9 472 656		7 300 000 8 544 596	8 300 000 8 544 596
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 37 438	3 300 000 37 438	3 000 000	300 000 39 477	3 300 000 39 477
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>10 600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>10 600 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 548 000	+3 021 720	+1 473 720	-1 548 000	+4 073 505	+2 525 505
Total des crédits ouverts	1 452 000	10 621 720	12 073 720	1 452 000	11 673 505	13 125 505
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>9 510 093</b>	<b>9 510 093</b>	<b>0</b>	<b>8 584 072</b>	<b>8 584 072</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 452 000	+1 111 627	+2 563 627	+1 452 000	+3 089 433	+4 541 433

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	3 000 000	7 600 000	10 600 000	3 000 000	7 600 000	10 600 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>10 600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>7 600 000</b>	<b>10 600 000</b>

Aucun amendement n'a modifié le projet de loi de finances pour 2023. Ainsi, au titre de la gestion 2023 :

- sur le T2 : 3 M€ en AE et CP ont été ouverts ;
- sur le HT2 : 7,6 M€ ont été ouverts en AE et 7,6 M€ ont été ouverts en CP.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La dernière modification de la maquette budgétaire date de l'exercice budgétaire 2020 avec la prise en compte de la pérennisation du programme d'entrepreneurs d'intérêt général au sein du programme 352.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources du programme 352 fixées en LFI 2023 ont été modifiées en cours de gestion 2023 à la suite des ouvertures et annulations de crédits, opérées par voie réglementaire ou législative, énumérées ci-dessous :

### TITRE 2

#### Transfert sortant

- Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 : Un transfert de 1 148 000 M€ en AE et CP, au premier semestre 2023, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement de la rémunération de profils rares dédiés à l'innovation numérique (brigade d'intervention numérique...);
- Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 : Un transfert interministériel sortant comportant sept mouvements pour un montant total de 380 000 € est intervenu au second semestre 2023 pour financer la rémunération d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG).

#### Décret de Virement

- Décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 : Un virement de crédits d'un montant de 20 000 € en AE et CP à destination du programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement d'un entrepreneur d'intérêt général sur le défi « Pilote intelligence ».

### HORS-TITRE 2

#### Transferts sortants

- Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 : un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 240 € en AE et CP en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'application Audioconférence ;
- Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 : un transfert sortant de 11 441 € à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » pour l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaire en ligne.

#### Reports 2022 sur 2023

Le montant des reports de crédits résulte de l'application des articles 15-I et 15-III de la LOLF (arrêtés 24 janvier 2023 et du 8 mars 2023), soit :

- 16 401 € en AE et 568 186 € en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours ;
- 500 000 € en CP au titre des reports des crédits généraux de 2022 sur 2023.

#### Lois de finances de fin de gestion

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 a annulé un montant de 456 000 € en AE et CP en HT2.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les ouvertures de crédits opérées sur le fonds de concours 1-2-00548 « Participations diverses à la création de services publics innovants », rattaché au programme 352, s'élèvent à 3 473 000 € en AE et CP.

Les crédits ont été versés par :

- l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : 598 000 € pour l'incubateur de l'ADEME ;
- l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : 1 600 000 € pour offrir des services numériques à impact aux collectivités territoriales ;
- le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CERAMA) : 475 000 € pour l'accompagnement des territoires en vue de la réhabilitation de friches ;
- l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) : 200 000 € pour la mise en œuvre de politiques dans le domaine des données géolocalisées ;
- l'Agence du Numérique en Santé (ANS) : 600 000 € pour fluidifier et sécuriser les communications entre professionnels de santé.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	15 000	380 000	395 000	15 000	380 000	395 000
Surgels	0	76 000	76 000	0	76 000	76 000
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>15 000</b>	<b>456 000</b>	<b>471 000</b>	<b>15 000</b>	<b>456 000</b>	<b>471 000</b>

Les dotations du programme 352 pour l'année 2023 ont fait l'objet de mises en réserve dans les conditions fixées par la loi de finances (0,5 % pour la dotation de titre 2 et 5 % pour la dotation hors titre 2), soit :

- 0,15 M€ en AE et CP sur le titre 2,
- 0,38 M€ en AE et CP sur le hors titre 2.

Un surgel de 76 000 € en AE et en CP s'est ajouté à la réserve initiale.

La réserve de précaution a été annulée en loi de finances de fin de gestion n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 sur le hors titre 2.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>10 621 720</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>11 673 505</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>9 510 093</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>8 584 072</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>4 636 384</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 111 627</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>3 947 688</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>4 578 581</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>4 578 581</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>4 636 384</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>-57 804</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>9 510 093</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>3 947 688</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>5 562 405</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>5 504 601</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>5 562 405</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>-57 804</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2023 est de 9,5 M€ dont :

- 7,1 M€ au titre des crédits N/A ;
- 2,4 M€ au titre des crédits de fonds de concours.

Au cours de l'exercice 2023, des paiements ont été réalisés à hauteur de 8,5 M€. Sur ce montant :

- 4,6 M€ ont permis de solder les engagements antérieurs à 2023 ;
- 3,9 M€ ont été dédiés au paiement des engagements de l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 5,5 M€ dont :

- 1,5 M€ au titre du fonds pour l'accélération des startups d'État ;
- 0,9 M€ au titre de l'animation et soutien au réseau Béta.gouv.fr ;
- 0,5 M€ au titre de l'accélération de produits numériques prioritaires ;
- 0,9 M€ au titre des produits numériques interministériels ;
- 1,7 M€ au titre des projets sur Fonds de concours.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État		8 300 000	<b>8 300 000</b>		8 300 000	<b>8 300 000</b>
		9 472 656	<b>9 472 656</b>		8 544 596	<b>8 544 596</b>

Pour mener à bien sa mission d'innovation et de transformation numérique, le programme 352 exécute des crédits :

- de co-financement de services numériques d'État (FAST, Accompagnement au transfert et à la pérennisation) ;
- d'animation et de soutien au réseau BETA (communauté des incubateurs ministériels et start-up d'État) ;
- de construction et l'accélération de produits numériques prioritaires portés par la DINUM ;
- pour l'incubation de produits numériques interministériels.

Les moyens de l'action 01 sont constitués de crédits de fonctionnement et de crédits d'intervention.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 300 000	8 655 476	8 300 000	8 137 122
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 300 000	8 655 476	8 300 000	8 137 122
Titre 5 : Dépenses d'investissement		72 180		37 474
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		72 180		37 474
Titre 6 : Dépenses d'intervention		745 000		370 000
Transferts aux entreprises		200 000		200 000
Transferts aux autres collectivités		545 000		170 000
<b>Total</b>	<b>8 300 000</b>	<b>9 472 656</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 544 596</b>

- **Crédits ouverts en LFI : 7,3 M€ en AE et 7,3 M€ en CP**
- **Prévision Rattachements Fonds de concours : 1 M€ en AE et CP**
- **Réalisation : 9,5 M€ en AE et 8,5 M€ en CP dont :**
  - **Hors FDC : 7,1 M € en AE et CP**
  - **FDC : 2,4 M € en AE et 1,4 M € en CP**

En AE, l'écart entre la prévision et la consommation s'explique principalement par le montant élevé des rattachements en gestion 2023 sur les crédits de fonds de concours (représentant un total de 3,5 M€).

**Co-financement des services numériques : FAST Appel à candidatures : 2,7 M€ en AE et 3,1 M€**

Depuis 2023 et la fusion du FAST avec le programme GAMMA, le FAST est devenu un accélérateur d'impact sous forme de co-financement répartis entre :

- des fonds délégués à l'administration au service numérique ;
- de l'expertise en nature dans le cadre du programme d'accélération.

**Animation du réseau BetaGouv : 0,9 M € en AE et CP**

- Formations, communication, appui transverse à l'animation de la communauté,
- Outils mutualisés en soutien aux Startups d'État, frais de fonctionnement.

**Produits numériques prioritaires du Gouvernement : 2 M€ en AE et 1,2 M€ en CP****Construction et accélération de produits numériques interministériels portés par la DINUM : 1,2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP**

- Principalement pour l'investigation et l'accélération de la Start-Up d'État concernant la messagerie sécurisée Tchapp

**Accélérateur d'initiatives citoyennes : 0,1 M€ en AE/CP****Projet France Nation Verte (FNV) : 0,2 M € en AE et CP****Partenariats avec d'autres entités (Fond de concours) : 2,4 M€ en AE et 1,4 M€ en CP**

La mission BETA de la DINUM a poursuivi, en 2023, les partenariats avec d'autres entités publiques pour permettre la création de services publics numériques de qualité, afin de répondre à des problèmes de politiques publiques rencontrés par ces entités.

**ACTION****02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien au recrutement de profils rares dédiés à l'innovation numérique	3 000 000	300 000 37 438	<b>3 300 000</b> <b>37 438</b>	3 000 000	300 000 39 477	<b>3 300 000</b> <b>39 477</b>

Les crédits de l'action 02 regroupent des crédits dédiés au soutien des profils rares innovants.

Les moyens de cette action sont constitués de crédits de titre 2 et de crédits de fonctionnement.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 000 000		3 000 000	
Rémunérations d'activité	3 000 000		3 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	37 438	300 000	39 477
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	37 438	300 000	39 477
<b>Total</b>	<b>3 300 000</b>	<b>37 438</b>	<b>3 300 000</b>	<b>39 477</b>

## TITRE 2

- **Prévision LFI : 3 M€ en AE/CP.**
- **Transferts : 1,6 M€ en AE/CP.**

Le programme 352 a été doté en loi de finances initiale 2023 de 3 M€ en crédits de titre 2.

Cette dotation a fait l'objet de trois mouvements pour un montant total de 1,6 M€ :

- un premier transfert de crédits d'un montant de 1,1 M € en AE et CP à destination du programme 129 destiné au financement de la rémunération de la brigade d'intervention numérique ;
- un second transfert interministériel comportant sept mouvements pour un montant total 0,4 M€ est intervenu au second semestre pour cofinancer la rémunération des entrepreneurs d'intérêt général (prolongation d'EIG de la campagne 6 de 2022) ;
- un virement de crédits d'un montant de 20 000 € en AE et CP à destination du programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement du recrutement d'un entrepreneur d'intérêt général sur le défi « Pilote intelligence ».

## HORS TITRE 2

- **Prévision LFI : 0,3 M€ en AE/CP.**
- **Consommation : 37 438 € en AE et 39 477 € CP.**

Les dépenses d'accompagnement des profils rares dédiés à l'innovation numérique comprennent principalement des dépenses de communication et d'évènementiel au bénéfice des entrepreneurs d'intérêt général au titre de la prolongation de la campagne EIG 6 de 2022.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>					<b>510 000</b>	<b>135 000</b>
Transferts					510 000	135 000
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>					<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Transferts					200 000	200 000
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>-18 748</b>	<b>66 252</b>				
Transferts	-18 748	66 252				
<b>Total</b>	<b>-18 748</b>	<b>66 252</b>			<b>710 000</b>	<b>335 000</b>
Total des transferts	-18 748	66 252			710 000	335 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Des subventions ont été attribuées en 2023 dans le cadre du FAST au bénéfice de :

- **ANCT** : 0,5 M€ en AE et de 0,1 M € en CP (0,2 M € pour la Start-Up d'État Base Adresse Locale du FAST 12 et 0,3 M€ pour la Start-Up d'État Annuaire des collectivités du FAST 13).
- **ADEME** : 0,2 M € en AE et CP (Start-Up d'État Nos gestes climat).

PROGRAMME 148  
**Fonction publique**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### NATHALIE COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 148 : Fonction publique

Les missions confiées à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) consistent à concevoir et à mettre en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le rôle et les missions de la DGAFP en qualité de DRH de l'État ont été consacrés par un décret du 22 décembre 2016 qui a rénové les instruments de pilotage à sa disposition. Une nouvelle évolution est intervenue par décret du 23 novembre 2022 modifiant le décret de 2016. Celle-ci vise à recentrer ses missions sur la construction et le pilotage des politiques RH, à tenir compte des dernières évolutions, notamment celles issues de la loi du 6 août 2019 et de la réforme de l'encadrement supérieur, à intégrer de nouvelles compétences comme la protection sociale complémentaire et le logement des agents publics et à renforcer la territorialisation de la politique des ressources humaines.

La DGAFP est à la fois garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social, elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et entre les différents versants de la fonction publique. Pour garantir l'ensemble de ses missions à l'égard des agents publics, son activité s'articule autour de cinq missions principales :

- **faire vivre un dialogue social de qualité et équilibré** : elle contribue à définir l'agenda social avec les organisations syndicales représentatives des 5 millions d'agents publics. L'agenda social de 2023 a notamment permis d'installer les nouvelles instances de dialogue social suite aux élections professionnelles de décembre 2022, et de poursuivre les travaux sur des thématiques telles que la mise en œuvre de la prévoyance qui a débouché sur la signature d'un accord interministériel en octobre 2023, l'égalité professionnelle ou encore le logement des agents publics ;
- **piloter la fonction RH** : en lien avec les DRH ministérielles, elle définit les orientations et coordonne les politiques de gestion des ressources humaines déployées au sein des administrations de l'État. Elle conduit le dialogue stratégique RH avec les ministères afin d'aborder les enjeux relatifs à la déclinaison ministérielle des dispositifs mis en œuvre. Elle s'appuie sur le Conseil d'orientation des ressources humaines (CORH) pour évaluer, anticiper, et travailler sur les grands enjeux à venir de la fonction publique et sur l'École du management et des ressources humaines pour diffuser une culture RH interministérielle et inter-versants de la fonction publique. Elle mobilise les plates-formes d'appui à la gestion des ressources humaines (PFRH) afin de décliner dans les territoires la stratégie interministérielle de ressources humaines ;
- **appuyer les transformations** : en sa qualité de DRH de l'État, elle est pleinement mobilisée pour accompagner les transformations en travaillant à l'évolution des dispositifs existants et en proposant de nouveaux outils sur le processus de recrutement, le développement de la mobilité interministérielle, la formation tout au long de la vie (notamment via l'outil Mentor), les dispositifs favorisant la diversité et l'égalité des chances. Elle a entrepris des travaux d'approfondissement de la déconcentration en matière de ressources humaines ;
- **élaborer et déployer des politiques RH interministérielles** : elle soutient l'innovation en matière de ressources humaines, conçue comme un véritable levier de transformation de l'administration et des services publics. Elle promeut la qualité de vie au travail et la protection de la santé et de la sécurité au travail. Elle rend effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- **fournir une expertise** et proposer des orientations pour toute la fonction publique, en appui de la transformation des politiques de ressources humaines, en matière statutaire, indemnitaire et en matière de

politique salariale. Elle assure l'évolution du statut des fonctionnaires et en garantit l'équité et la cohérence à l'échelle interministérielle. Elle coordonne les travaux liés à la codification de la partie réglementaire du Code de la fonction publique, dont la partie législative est entrée en vigueur début 2022. Elle pilote également l'action sociale interministérielle.

L'action de la DGAFP couvre donc l'ensemble de la politique conduite en matière des ressources humaines au sein de la fonction publique. Les crédits du programme 148 ne rendent compte que partiellement de cette mission.

Les **moyens financiers alloués** portent, en effet, uniquement sur les trois actions interministérielles suivantes :

- la formation des fonctionnaires ;
- l'action sociale interministérielle ;
- l'appui aux politiques de ressources humaines.

La DGAFP conduit la modernisation du statut des fonctionnaires pour permettre aux agents et aux administrations d'exercer pleinement leurs missions. Elle accompagne les employeurs publics sur tous les champs de la politique RH et, en qualité de DRH de l'État, pilote les politiques de ressource humaines.

S'agissant de la **formation des fonctionnaires (action 01)**, les crédits portés par le programme correspondent essentiellement au financement de la formation initiale des fonctionnaires à travers la subvention pour charge de service public versées instituts régionaux d'administration (IRA) en charge de la formation initiale des futurs attachés d'administration. A ce titre, l'année 2023 a été consacrée à la préparation de la réforme de la scolarité des IRA qui sera mise en œuvre à partir de 2025 et se traduira également par une augmentation du nombre d'élèves permettant de répondre au besoin démographique du corps. Par ailleurs, une part de ces crédits est consacrée à la formation continue des agents afin de favoriser le développement des politiques de professionnalisation selon une logique de « métiers ». Cette politique est complétée par de nouveaux instruments de coordination de l'utilisation des crédits ministériels en matière de formation continue transverse.

S'agissant des crédits couvrant les dépenses de **l'action sociale interministérielle (action 02)**, ils représentent plus de 50 % des dépenses portées par le programme et s'articulent autour de dispositifs permettant de financer :

- des prestations individuelles, définies dans le cadre du comité interministériel de l'action sociale (chèques vacances, chèque emploi service universel – CESU garde d'enfants). Elles visent une conciliation facilitée entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou un soutien financier à la mobilité via l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), qui a bénéficié à 13 075 agents en 2023 ;
- des prestations collectives (réservation de places en crèches, réservation de logement, opérations d'investissement destinées à la mise aux normes des restaurants interministériels administratifs).

**L'action 03 du programme, appui et innovation des ressources humaines**, regroupe les crédits alloués au développement de Choisir le Service Public, portail commun aux trois versants de la fonction publique dédié au recrutement et à la mobilité. Plus de 332 000 offres d'emplois ont été publiées sur la plateforme en 2023 (contre 298 000 en 2022) qui a enregistré plus de 11 millions de visiteurs. Cette action comprend également deux fonds interministériels : celui de l'amélioration des conditions de travail et celui de l'égalité professionnelle, qui ont financé 140 projets en 2023. Ces dispositifs permettent de valoriser les initiatives RH de proximité et de concourir à diffuser les principales innovations. Enfin, l'action 03 porte les crédits du Centre Interministériel de Services Informatique relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) pour un budget de 20 M€.

Au-delà des crédits alloués au programme 148, les principales actions menées par la DGAFP ont été consacrées à la réforme de la fonction publique portée par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques, et à la poursuite de plusieurs chantiers d'ampleur : la réforme de la haute fonction publique, le Plan Talents du service public avec le 2<sup>e</sup> appel à manifestation d'intérêt 2022/2023 prévoyant l'ouverture de 500 places supplémentaires ou encore les travaux sur la protection sociale complémentaire. Enfin, la DGAFP a piloté les travaux préparatoires à la réforme de la fonction publique portée par le ministre de la Transformation et de la fonction publique.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

### **OBJECTIF 2 : Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires**

INDICATEUR 2.1 : Dépenses consacrées au recrutement et à la formation initiale dans les IRA et à l'INSP

### **OBJECTIF 3 : Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale**

INDICATEUR 3.1 : Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale

### **OBJECTIF 4 : Egalité professionnelle**

INDICATEUR 4.1 : Taux de mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans la fonction publique de l'Etat

### **OBJECTIF 5 : Transformation de la fonction publique - Politique RH**

INDICATEUR 5.1 : Délais de recrutement

INDICATEUR 5.2 : Recrutement des apprentis

INDICATEUR 5.3 : Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre total de corps actifs au 31 décembre de l'année	Nombre de corps	284	280	270	265	cible atteinte	270

#### Commentaires techniques

Source des données : DGAFP, département des carrières et des rémunérations

Mode de calcul : le nombre de corps actifs est obtenu par soustraction du nombre de corps supprimés (cumul du nombre de corps de fonctionnaires ayant fait l'objet de mesures de fusion, d'intégration ou de mise en extinction) au nombre de corps comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La part des corps régis par des dispositions statutaires et indicielles harmonisées est obtenue par différence entre le nombre de corps actifs et le nombre de « typologies » de corps définies en regroupant sous une même typologie les corps obéissant à des dispositions harmonisées.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Après la forte réduction du nombre de corps opérée entre 2005 et 2014, la stabilité du nombre de corps recensés au sein de la fonction publique de l'État ces dernières années démontre que le processus de simplification de l'architecture statutaire, initié dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), est aujourd'hui achevé. Dans la très grande majorité des cas en effet, les rationalisations en matière d'architecture statutaire amorcées au cours des dernières années ont été réalisées.

La réforme de la haute fonction publique lancée au printemps 2021 entraîne des mises en extinction de corps ou des fusions. La création au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du corps à vocation interministérielle des administrateurs de l'État intègre d'ores et déjà les corps des administrateurs civils et des conseillers économiques. Treize autres corps sont placés en voie d'extinction dans le cadre de cette réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Leurs membres, plus de 3 000 en tout, ont bénéficié durant l'année 2023 d'un droit d'option leur donnant la possibilité d'intégrer le corps des administrateurs de l'État ou de demeurer dans leur corps d'origine. À l'issue du droit d'option, environ 600 agents demeurent dans ces treize corps. Le pourcentage d'agents intégrés dans le corps des administrateurs de l'État atteint ainsi 80 % soit 2 378 agents et plus de 80 % pour 9 des 13 corps concernés (corps des sous-préfets, corps administrateurs des finances publiques, corps de l'inspection générale de l'agriculture, corps des préfets, corps des administrateurs du Conseil économique, social et environnemental, corps du contrôle général économique et financier, corps de l'inspection générale de l'administration et du développement durable, corps des conseillers des affaires étrangères et ministres plénipotentiaires, corps de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche).

Le corps des administrateurs de l'État est ainsi passé de 2 650 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à environ 5 200 membres au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au-delà de cette réforme, seules les réorganisations de services, les restructurations d'établissements publics et d'éventuelles suppressions de corps ministériels aux effectifs réduits, fournissent aujourd'hui, de façon résiduelle, des occasions de procéder à des simplifications et rationalisations statutaires.

## OBJECTIF

### 2 – Optimiser le recrutement et la formation initiale des fonctionnaires

## INDICATEUR

### 2.1 – Dépenses consacrées au recrutement et à la formation initiale dans les IRA et à l'INSP

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût complet annuel d'un élève IRA	€	46 959	48 785	46 000	51 533	absence amélioration	46 000
Coût pédagogique d'un élève IRA	€	Sans objet	7 218	12900	7 200	cible atteinte	12 900
Coût de recrutement d'un élève IRA	€	Sans objet	1 197	1 000	1 200	absence amélioration	1 000
Coût complet annuel d'un élève de l'INSP	€	87 584	95 200	95 368	106 999	absence amélioration	103 214
Coût de prise en charge employeur d'un élève de l'INSP en cycle classique	€	62 991	67 144	81 509	80 323	cible atteinte	83 138
Coût pédagogique d'un élève de l'INSP en cycle classique	€	24 593	28 056	20 219	26 676	amélioration	34 734
Coût de prise en charge employeur d'un élève de l'INSP en cycle international long	€	4 173	4 355	4 490	2 197	cible atteinte	4 290
Coût pédagogique d'un élève de l'INSP en cycle international long	€	22 487	25 726	34 242	23 861	cible atteinte	31 857

#### Commentaires techniques

Source des données : IRA, INSP

Mode de calcul :

**Pour les IRA**, la méthode retenue consiste à identifier, à partir du compte financier des établissements, les charges directement imputables aux deux principales missions des établissements (formation initiale et formation continue) ainsi que celles afférentes au recrutement de l'élève suite à la déconcentration des concours et à ventiler les charges indirectes ou destination support (amortissement compris) au prorata de la répartition primaire des charges directes des deux destinations. Il s'agit donc d'un coût complet. Les éléments de rémunération des élèves représentent une part prépondérante de ce coût complet, dont l'évolution est étroitement corrélée aux mesures salariales et sociales à caractère général ainsi qu'à la variation du nombre d'élèves recrutés et formés.

Le coût complet d'un élève est calculé selon le ratio suivant : montant des rémunérations chargées des élèves et des agents des IRA et ensemble des coûts d'organisation des concours et de support de l'activité de formation (numérateur) par le nombre d'élèves de la promotion de septembre N-1 et de mars N (dénominateur). Plus précisément :

- au numérateur, sont consolidés les dépenses liées à l'organisation des concours, les rémunérations chargées des élèves, les coûts de déplacement des élèves, les subventions accordées aux associations d'élèves, les dépenses pédagogiques et 90 % des dépenses de soutien à l'activité de formation, c'est-à-dire les rémunérations chargées des agents des IRA et l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

- au dénominateur, sont recensés les élèves de la formation initiale, issus des concours, et reçus en scolarité en septembre N-1 et mars N de l'année N du RAP déduction faite des démissions. Concrètement, sont pris en compte pour le RAP 2023, les élèves arrivés en scolarité en septembre 2022 (rémunérés du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 avril 2023) et les élèves arrivés au mois de mars 2023 (rémunérés de mars 2023 à octobre 2023).

Le coût d'un élève de l'INSP se décompose en :

- coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération) ;
  - coût pédagogique (fonction organisme de formation), qui comprend les dépenses d'enseignements et de stages.
- Le coût complet est l'agrégat de ces deux coûts.

Le même principe s'applique pour les élèves en cycle international long, cycle permettant à des managers publics étrangers de se familiariser avec l'administration française en suivant des enseignements communs avec le parcours de formation initiale.

Le coût complet, calculé à partir du compte financier de l'opérateur, identifie les charges directement imputables à la formation initiale des élèves auxquelles s'ajoutent une quote-part des charges indirectes afférentes au support. L'INSP distingue le coût employeur regroupant le coût de recrutement et le coût de rémunération, du coût pédagogique comprenant les coûts de formation (scolarité et stage).

L'indicateur intègre tous les coûts des actions dispensées aux élèves en formation initiale (scolarité, stages, jurys et intervenants), ceux liés aux concours d'entrée, les coûts de rémunération des élèves (charges sociales incluses), ainsi que les dépenses liées aux personnels de l'INSP assurant ces missions (salaires et charges sociales), et celles de soutien en rapport avec ces actions (quote part).

Enfin, chaque coût est calculé par le rapport entre les dépenses et les effectifs suivants :

- au numérateur sont consolidées les dépenses de fonctionnement et de personnel de missions de recrutement et de la formation initiale auxquelles s'ajoute une quote-part de dépense de soutien. La clef de répartition du soutien sur la formation initiale s'élève à 30 %.
- au dénominateur sont comptabilisés les effectifs en ETPT des élèves français et étrangers. Ce ratio est annualisé et couvre les effectifs de deux promotions présentes sur l'année.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### IRA

Le coût complet de l'élève 2023 connaît une forte hausse par rapport à la prévision initiale, principalement liée à l'augmentation de l'indemnité de maintien de rémunération (au regard des profils des élèves) mais également aux mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires décidées à l'été 2023 (portant notamment sur le point d'indice) et à l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement (qui sont intégrées dans le calcul).

Pour mémoire, depuis 2021, l'harmonisation de la prise en compte à 90 % des dépenses de soutien à la formation par tous les IRA permet d'assurer une clarification de l'évaluation de chaque IRA. Ces dépenses de soutien, qui entrent dans la composition du « coût de l'élève », sont représentées par les rémunérations chargées des agents des IRA et par l'ensemble des coûts support de l'activité de formation.

### INSP

Le coût d'un élève en cycle classique de l'INSP se décompose en :

- le coût de prise en charge « employeur » (fonctions recrutement et rémunération) s'élève à 80 323 € en 2023, pour une prévision actualisée en 2023 à 81 509 €. La tendance à la hausse de ce coût par rapport à 2022 (67 144 €) s'explique par l'augmentation de la valeur du point conjuguée à une baisse des effectifs en raison de reports de scolarité de la promotion 2022-2023 sur la promotion 2023-2024 ;
- le coût pédagogique (fonction organisme de formation) comprend les dépenses d'enseignements et de stages à hauteur de 26 676 € en 2023, contre une prévision 2023 de 28 219 € (cible qui a été modifiée suite à une actualisation de la projection).

Le coût complet est l'agrégat de ces deux coûts.

Le coût complet annuel moyen d'un élève en formation initiale de l'INSP réalisé en 2023 s'élève à hauteur de 106 999 €, contre une prévision PAP actualisée et corrigée de 109 728 €.

Les indicateurs sur le coût de prise en charge des élèves en cycle international long permettent d'effectuer des comparaisons avec les élèves issus du concours INSP et révèlent des frais moyens relativement similaires si on exclut les coûts de rémunération. Le coût pédagogique d'un élève de l'INSP en cycle international long atteint 23 861 € en 2023.

**OBJECTIF****3 – Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale****INDICATEUR****3.1 – Taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des bénéficiaires de la prestation d'action sociale CESU garde d'enfant 0-6 ans	%	Sans objet	95	96	96	cible atteinte	96

**Commentaires techniques**

Source des données : enquêtes annuelles de satisfaction réalisées par le service de la communication (SIRCOM) du ministère de l'économie des finances et de la relance pour le compte de la DGAFP.

Mode de calcul : le taux de satisfaction résulte du nombre de bénéficiaires de la prestation CESU garde d'enfant 0-6 ans satisfait rapporté au nombre de bénéficiaires de la prestation ayant répondu à l'enquête réalisée annuellement sur un échantillon défini préalablement.

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

À l'issue de l'enquête de satisfaction menée en 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 10 000 bénéficiaires du titre CESU - garde d'enfants 0-6 ans, le taux de satisfaction a atteint un niveau très satisfaisant de 96 % en 2023 (contre 95 % l'année dernière). La cible 2023 fixée à 96 % a été atteinte. En tant qu'indicateur de mesure de la qualité du service rendu aux usagers en matière d'action sociale, ce taux témoigne d'un niveau de satisfaction élevé des bénéficiaires de la prestation CESU garde d'enfant 0-6 ans au regard des besoins en matière de garde d'enfants.

À travers le suivi des données issues de l'indicateur 3.1 (« taux de satisfaction des bénéficiaires de certaines prestations d'action sociale »), la DGAFP entend exercer une attention particulière à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en matière d'action sociale interministérielle et plus particulièrement en matière de politique de garde d'enfants. Les données encourageantes de 2023 résultent des mesures de simplification d'accès à la prestation et à une collaboration efficace entre la DGAFP et le prestataire chargé d'instruire ce dispositif.

**OBJECTIF****4 – Egalité professionnelle****INDICATEUR****4.1 – Taux de mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans la fonction publique de l'État**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans la fonction publique de l'État	%	Sans objet	100	100	100	cible atteinte	100

**Commentaires techniques**Source des données : plans d'action égalité professionnelle transmis par les MinistèresMode de calcul : nombre de Ministères ayant réalisé un plan d'action pour l'année X / nombre total de Ministères (11)

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'obligation réglementaire d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans et ainsi que des mesures coercitives fortes (pénalités financières pouvant aller jusqu'à 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels de l'employeur public concerné) a pour conséquence une réalisation à hauteur de 100 % pour l'année 2023, la cible est ainsi atteinte.

Cet indicateur est supprimé à compter du PAP 2024 et est remplacé par un nouvel indicateur relatif au pourcentage d'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes dans la FPE en équivalent temps plein.

**OBJECTIF****5 – Transformation de la fonction publique - Politique RH****INDICATEUR****5.1 – Délais de recrutement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre moyen de jours de publication des postes de la FPE clôturés au cours du mois	jours	Sans objet	57	60	66	absence amélioration	58

**Commentaires techniques**Source des données : Place de l'emploi public

**Mode de calcul :**

La durée de publication correspond au délai entre la date de première publication et la date de fin de publication (ou la date de fin de publication par défaut si aucune date n'a été manuellement saisie). Point d'attention : il s'agit de données peu fiables car si la publication des offres d'emploi est une obligation réglementaire (cf. décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 prévoyant une durée minimale d'un 1 mois), aucune obligation de dé-publier les offres après recrutement n'est prévue dans la pratique. Dans les faits, les processus de recrutement sont rarement suivis d'une action de dé-publication des offres. Sont écartées du panel les offres dont la date de fin est manifestement erronée (date de fin antérieure à la date de publication, aucune date de fin disponible ...).

La prévision actualisée est calculée en intégrant le fait que depuis le 5 juillet 2021, la durée de publication par défaut a été réduite à un 1 mois. L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Choisir le service public (CSP) est un espace numérique commun de publication des emplois vacants de l'ensemble de la fonction publique (sauf exceptions mentionnées dans l'annexe du décret du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques). Le site Choisir le service public a remplacé la Place de l'emploi Public le 4 mai 2023.

Depuis son lancement, près de 300 000 candidats (agents publics ou personnes en recherche d'emploi) ont créé un compte et le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter (11 millions de connexions par an et plus de 4 000 gestionnaires RH l'utilisent au quotidien pour publier des offres d'emploi).

En 2023, la durée moyenne de publication d'une offre d'emploi est de 66 jours (contre 57 jours en 2022) alors que la durée minimale obligatoire de publication fixée par décret est de 30 jours. Cet indicateur, qui s'inscrivait dans le cadre de l'objectif de vie Quotidienne (OVQ) « Améliorer les processus de recrutement », démontre la nécessité de poursuivre les travaux en termes d'accompagnement des employeurs publics afin d'améliorer leurs pratiques de recrutement et ainsi contribuer à réduire les délais de publication. La DGAFP a ainsi d'une part renforcé l'accompagnement des employeurs publics par la mise à disposition d'un guide visant à améliorer le processus de recrutement dans sa totalité et d'autre part optimisé les techniques de recrutement pour permettre aux employeurs publics d'adopter une stratégie visant à trouver le bon profil avec plus de précision et d'efficacité. La DGAFP anime également un réseau de correspondants ministériels (comptes maîtres ministériels), auxquels sont régulièrement rappelées les règles en matière de publication des offres à destination des gestionnaires.

**INDICATEUR****5.2 – Recrutement des apprentis**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de nouveaux apprentis dans la FPE	Nb	15 065	9 249	16 960	11 623	amélioration	21 112

**Commentaires techniques**

Source des données : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage-Ari@ne. Données DGFEF-Dares. Traitement DGAFP : Sdssi. Champ : Postes de la FPE

Mode de calcul : nombre d'enregistrements de nouveaux contrats d'apprentissage au cours de l'année.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le nombre de nouveaux apprentis dans le FPE en 2023 s'élève à 11 623 contre 9 249 en 2022, soit une progression de 25 %. Cette tendance à la hausse s'inscrit dans les objectifs fixés par la circulaire du 6 juillet 2022 relative à la campagne de recrutement d'apprentis au sein de la fonction publique, qui préconise la forte mobilisation des employeurs publics pour le recrutement des apprentis.

## INDICATEUR

## 5.3 – Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de mobilité structurelle : changement d'employeur	%	Sans objet	7,5	7,5	7,4	absence amélioration	7,6

**Commentaires techniques**

Source des données : Rapport annuel de l'état de la fonction publique (édition 2022)

Champ : Agents civils de la fonction publique en emploi principal le 31 décembre de l'année considérée et de l'année précédente, hors bénéficiaires de contrats aidés. France (hors Mayotte).

Mode de calcul : Un changement d'établissement est observé quand l'identifiant de l'établissement (Siret) d'un agent change d'une année sur l'autre. Cependant, un établissement peut changer d'identifiant notamment quand l'entreprise modifie les contours de ses activités ou de ses emplois (restructuration). Dans ce cas de figure l'agent ne change pas a priori d'établissement. En analysant les flux entre Siret d'une année sur l'autre il est possible d'isoler des flux quasi systématiques entre deux identifiants et donc de corriger l'indicateur des restructurations « probables ».

L'absence de données en 2020 et 2021 s'explique par la création de cet indicateur dans le PAP 2022.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de mobilité est plus important pour les agents de la FPE (12 %) et pour les 25-29 ans (15,5 %). 2,6 % des agents de la fonction publique ont changé de département en 2021. 0,8 % des fonctionnaires ont connu un changement hiérarchique ascendant entre 2019 et 2020 (par exemple passage de la catégorie B à la A).

Il est constaté une progression du taux de mobilité<sup>[1]</sup> qui s'explique par une situation exceptionnelle en 2020 liée à la crise COVID. Cette hausse traduit également les résultats concrets des chantiers qui ont été engagés, notamment dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, pour rénover le cadre juridique de la mobilité et moderniser les outils mis à disposition des agents publics et des employeurs (création des lignes directrices de gestion en matière de mobilité, évolution de la position normale d'activité et la mise à disposition).

Pour favoriser les mobilités, plusieurs actions ont été entreprises tendant à mieux outiller la plateforme de recrutement « place de l'emploi public », valoriser le rôle de facilitateur des PFRH au niveau des bassins d'emplois, en région, dans le déploiement de ces dispositifs RH. Par ailleurs, le déploiement progressif de la stratégie territoriale de l'État a permis de renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires.

[1] Augmentation de +7 % en 1 an entre le 31/12/2020 et 31/12/2021 par rapport au 31/12/2019 et le 31/12/2020.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 158 375	83 885 304 87 727 663		37 745 375 36 108 162	<b>121 920 679</b> <b>123 994 200</b>	121 920 679
02 – Action sociale interministérielle		125 294 196 123 258 147	13 901 557 7 168 413	4 773 765 5 659 393	<b>143 969 518</b> <b>136 085 952</b>	150 004 518
03 – Appui et innovation des ressources humaines		27 411 836 28 794 858	2 218 029 2 374 315	370 347	<b>29 629 865</b> <b>31 539 520</b>	29 629 865
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>290 000</b>	<b>236 591 336</b>	<b>16 119 586</b>	<b>42 519 140</b>	<b>295 520 062</b>	<b>301 555 062</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+9 066 004 (hors titre 2)		+9 066 004	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-2 218 597 (hors titre 2)		-2 218 597	
Total des AE ouvertes	290 000	302 077 468 (hors titre 2)			302 367 468	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>158 375</b>	<b>239 780 668</b>	<b>9 542 728</b>	<b>42 137 902</b>	<b>291 619 672</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 158 375	83 883 947 87 715 862		37 745 330 30 441 912	<b>121 919 277</b> <b>118 316 149</b>	121 919 277
02 – Action sociale interministérielle		125 059 149 121 420 998	19 370 430 7 262 065	4 773 680 5 741 447	<b>149 203 259</b> <b>134 424 509</b>	155 238 259
03 – Appui et innovation des ressources humaines		27 613 530 31 513 373	2 237 776 2 422 992	346 550	<b>29 851 306</b> <b>34 282 915</b>	29 851 306
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>290 000</b>	<b>236 556 626</b>	<b>21 608 206</b>	<b>42 519 010</b>	<b>300 973 842</b>	<b>307 008 842</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+9 066 004 (hors titre 2)		+9 066 004	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+2 564 114 (hors titre 2)		+2 564 114	
Total des CP ouverts	290 000	312 313 960 (hors titre 2)			312 603 960	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>158 375</b>	<b>240 650 233</b>	<b>9 685 057</b>	<b>36 529 909</b>	<b>287 023 573</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 75 421	81 162 540 81 303 485		21 059 706 30 242 707	102 512 246	<b>102 512 246</b> <b>111 621 613</b>
02 – Action sociale interministérielle		118 651 068 130 463 194	29 831 151 4 017 298	4 648 262 9 133 308	153 130 481	<b>159 165 481</b> <b>143 613 801</b>
03 – Appui et innovation des ressources humaines		26 808 184 27 077 601	800 947 1 791 147	163 423	27 609 131	<b>27 609 131</b> <b>29 032 171</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>290 000</b>	<b>226 621 792</b>	<b>30 632 098</b>	<b>25 707 968</b>	<b>283 251 858</b>	<b>289 286 858</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>75 421</b>	<b>238 844 281</b>	<b>5 808 445</b>	<b>39 539 438</b>		<b>284 267 585</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 75 421	81 161 182 81 402 365		18 285 006 22 958 807	99 736 188	<b>99 736 188</b> <b>104 436 593</b>
02 – Action sociale interministérielle		118 418 070 122 585 441	23 369 598 2 286 501	4 648 179 5 060 209	146 435 847	<b>152 470 847</b> <b>129 932 151</b>
03 – Appui et innovation des ressources humaines		26 921 166 20 837 719	909 406 990 663	207 243	27 830 572	<b>27 830 572</b> <b>22 035 625</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>290 000</b>	<b>226 500 418</b>	<b>24 279 004</b>	<b>22 933 185</b>	<b>274 002 607</b>	<b>280 037 607</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>75 421</b>	<b>224 825 525</b>	<b>3 277 164</b>	<b>28 226 259</b>		<b>256 404 368</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	75 421	290 000	158 375	75 421	290 000	158 375
Rémunérations d'activité	73 866	275 790	153 278	73 866	275 790	153 278
Cotisations et contributions sociales	1 554	14 210	1 097	1 554	14 210	1 097
Prestations sociales et allocations diverses	0	0	4 000	0	0	4 000
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	238 844 281	236 591 336	239 780 668	224 825 525	236 556 626	240 650 233
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	160 169 851	155 429 939	154 215 129	146 151 095	155 395 229	155 060 897
Subventions pour charges de service public	78 674 430	81 161 397	85 565 539	78 674 430	81 161 397	85 589 336
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	5 808 445	16 119 586	9 542 728	3 277 164	21 608 206	9 685 057
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 614 985	16 034 438	8 839 936	3 195 052	21 522 967	9 093 856
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	193 460	85 148	702 792	82 112	85 239	591 200
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	39 539 438	42 519 140	42 137 902	28 226 259	42 519 010	36 529 909
Transferts aux ménages	10 764 113	13 077 765	11 234 332	10 532 113	13 077 680	10 800 434
Transferts aux entreprises	-48 000	0	0	16 000	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	4 411 210	0	140 246	379 564	0	130 808
Transferts aux autres collectivités	24 412 115	29 441 375	30 763 323	17 298 582	29 441 330	25 598 667
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>295 520 062</b>			<b>300 973 842</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 847 406			+11 630 118	
<b>Total*</b>	<b>284 267 585</b>	<b>302 367 468</b>	<b>291 619 672</b>	<b>256 404 368</b>	<b>312 603 960</b>	<b>287 023 573</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	7 155 034	6 035 000	9 066 004	7 155 034	6 035 000	9 066 004
<b>Total</b>	<b>7 155 034</b>	<b>6 035 000</b>	<b>9 066 004</b>	<b>7 155 034</b>	<b>6 035 000</b>	<b>9 066 004</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2023		80 814		80 814				
10/2023		5 000		5 000				
<b>Total</b>		<b>85 814</b>		<b>85 814</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		1 536 381		1 536 381				
03/2023		35 741		35 741				
05/2023		392 789		392 789				
06/2023		189 070		189 070				
07/2023		2 988		2 988				
08/2023		1 607 565		1 607 565				
09/2023		1 441 380		1 441 380				
10/2023		2 000 385		2 000 385				
11/2023		499 366		499 366				
12/2023		1 274 525		1 274 525				
<b>Total</b>		<b>8 980 190</b>		<b>8 980 190</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		2 647 458						
<b>Total</b>		<b>2 647 458</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2023		3 963 440		4 388 688				
<b>Total</b>		<b>3 963 440</b>		<b>4 388 688</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/03/2023				13 849 738				
<b>Total</b>				<b>13 849 738</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						1 267 705		1 804 705
20/11/2023		683 912		683 912				
<b>Total</b>		<b>683 912</b>		<b>683 912</b>		<b>1 267 705</b>		<b>1 804 705</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						8 245 702		14 553 519
<b>Total</b>						<b>8 245 702</b>		<b>14 553 519</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>16 360 813</b>		<b>27 988 342</b>		<b>9 513 407</b>		<b>16 358 224</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 158 375	121 630 679 123 835 825	121 920 679 123 994 200	290 000 158 375	121 629 277 118 157 774	121 919 277 118 316 149
02 – Action sociale interministérielle		143 969 518 136 085 952	150 004 518 136 085 952		149 203 259 134 424 509	155 238 259 134 424 509
03 – Appui et innovation des ressources humaines		29 629 865 31 539 520	29 629 865 31 539 520		29 851 306 34 282 915	29 851 306 34 282 915
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>290 000</b>	<b>295 230 062</b>	<b>295 520 062</b>	<b>290 000</b>	<b>300 683 842</b>	<b>300 973 842</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 847 406	+6 847 406		+11 630 118	+11 630 118
Total des crédits ouverts	290 000	302 077 468	302 367 468	290 000	312 313 960	312 603 960
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>158 375</b>	<b>291 461 297</b>	<b>291 619 672</b>	<b>158 375</b>	<b>286 865 198</b>	<b>287 023 573</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+131 625	+10 616 171	+10 747 796	+131 625	+25 448 762	+25 580 387

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	290 000	280 230 062	280 520 062	290 000	285 683 842	285 973 842
Amendements	0	+15 000 000	+15 000 000	0	+15 000 000	+15 000 000
<b>LFI</b>	<b>290 000</b>	<b>295 230 062</b>	<b>295 520 062</b>	<b>290 000</b>	<b>300 683 842</b>	<b>300 973 842</b>

Les crédits hors titre 2 du programme ont été abondés de 15 M€ en AE et en CP par l'amendement n° 843 de l'Assemblée Nationale qui reconduit la participation de l'État au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale pour l'année 2023, conformément au dispositif prévu par la loi de finances pour 2022.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits ont été les suivants :

- arrêté du 20 janvier 2023 portant report de crédits (AENE) : 2,6 M€
- arrêté du 24 janvier 2023 portant report de crédits (fonds de concours) : 4 M€ en AE et 4,4 M€ en CP au titre des fonds de concours de l'action sociale interministérielle (fonds 1-2-00503 « Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective » et fonds 1-2-00051 « Contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratif » (investissement)

- arrêté du 8 mars 2023 portant report de crédits (crédits généraux) : 13,8 M€ en CP pour la couverture des charges et des restes à payer (CISIRH, Apprentissage CNFPT, travaux des RIA)
- arrêtés en gestion 2023 portant ouverture de crédits fonds de concours à hauteur de 9 M€ en AE et en CP
- décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits : -1,3 M€ en AE et -1,8 M€ en CP, incluant notamment des transferts sortants au titre du financement des classes prépa talents (1,1 M€ en AE et en CP) et des transferts entrants au titre de la contribution à la plateforme interministérielle MENTOR (0,6 M€ en AE et en CP)
- décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits : 0,7 M€ au titre notamment de l'appel à projets « Activités physiques et sportives en milieu professionnel », adjacent à l'appel à projets FIACT 2023 (0,5 M€ en AE et en CP) et de la contribution à la plateforme interministérielle MENTOR (0,1 M€ en AE et en CP)
- loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 portant annulation de crédits de crédits à hauteur de 8,2 M€ en AE et 14,6 M€ en CP

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 148 bénéficie d'un fonds de concours au titre de l'action sociale interministérielle :

1-2-00503 : Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ; Ces fonds sont alimentés par les CAF. Ils constituent une aide au financement de places en crèches pour les employeurs ayant passé un « contrat enfance-jeunesse » (contrat d'objectifs et de cofinancement) avec les CAF. Les régions signent avec des exploitants de crèches – publiques, privées ou associatives – des conventions par lesquelles elles s'engagent à verser une rémunération annuelle aux crèches en échange de l'accueil prioritaire de 2 700 enfants de l'État. 9 M€ ont été rattachés au titre de 2023.

Le programme 148 a également reçu une attribution de produit :

2-2-00121 : Contribution au financement de projets d'assistance technique menés par la DGAFP. Ces crédits portent sur le remboursement de France Expertise au titre de la mobilisation d'experts de la DGAFP dans le cadre de projets d'appui à la réforme de la gestion des ressources humaines dans le secteur public en Europe et à l'internationale. Le montant des crédits rattachés en 2023 s'élève à 86 k€.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 450	11 855 242	11 856 692	1 450	12 127 931	12 129 381
Surgels	0	2 371 048	2 371 048	0	2 425 586	2 425 586
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 450</b>	<b>14 226 290</b>	<b>14 227 740</b>	<b>1 450</b>	<b>14 553 517</b>	<b>14 554 967</b>

La réserve initiale était de 11,9 M€ en AE et 12,1 M€ en CP.

Un surgel de 2,4 M€ en AE et en CP est intervenu en mai 2023.

En fin de gestion, la réserve de précaution a été dégelée à hauteur de 6 M€ en AE pour l'engagement des conventions pluriannuelles Classes prépa talents et le solde des crédits mis en réserve a été annulé à hauteur de 8,2 M€ en AE et 14,6 M€ en CP par la loi de fin de gestion du 30 novembre 2023.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>302 077 468</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>312 313 960</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>291 461 297</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>286 865 198</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>613 914</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>48 914 118</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>10 002 257</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>237 951 080</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>81 981 199</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>296 170</b>				
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>82 277 369</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>48 914 118</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>33 363 251</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>291 461 297</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>237 951 080</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>53 510 217</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>86 873 468</b>	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>50 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>36 873 468</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 sont évalués à 86,9 M€ et correspondent principalement à :

- diverses dépenses d'action sociale, à l'échelon local pour 29 M€ (réservation de berceaux en crèches) ;
- des prestations engagées en 2023 mais non payées (licences et maintenance de licence, acquisition de matériel informatique, prestation informatique, réseau, etc.) au titre du CISIRH à hauteur de 6 M€ ;
- la rénovation des restaurants inter-administratifs pour 11,3 M€ ;
- des soldes liés aux conventionnements pluriannuels des dispositifs « classes prépa Talents » pour 7,6 M€ et « Bourses Talents » pour 3,2 M€ ;
- des charges à payer au titre du projet Choisir le service public « CSP » à hauteur de 1,6 M€.

Enfin, un volume de restes à payer pour un montant de 24,3 M€ correspond à des engagements antérieurs qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'AIFE mais qui ne donneront pas lieu à une couverture par des paiements.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Formation des fonctionnaires

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Formation des fonctionnaires	290 000 158 375	121 630 679 123 835 825	<b>121 920 679</b> <b>123 994 200</b>	290 000 158 375	121 629 277 118 157 774	<b>121 919 277</b> <b>118 316 149</b>

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pilote les politiques de formation au sein de la fonction publique à travers la mise en place d'un schéma directeur de la politique de formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État. Élaboré en lien avec les ministères, ce schéma directeur est un document cadre qui fixe les axes stratégiques et actions prioritaires pour les domaines communs à l'ensemble des ministères.

Le schéma directeur défini pour la période 2021-2023 a permis de poursuivre, pour les consolider, les mutualisations, au niveau national (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics et écoles de service public) afin de structurer l'offre de formation dans les domaines transverses, garantir sa qualité, son accessibilité et sa pertinence.

Au-delà de l'impact en termes de politique RH de l'amplification de la professionnalisation des filières professionnelles transverses, la mutualisation représente un gain global pour le budget de l'État. Un bilan sur les dispositifs de mutualisation en sera établi au second semestre 2025, à échéance des premiers dispositifs mis en place. Aujourd'hui, 21 dispositifs mutualisés (8 sont déjà réalisés -6 marchés interministériels de formation, une convention de mutualisation pour la formation au management et une convention pilotée par la DGAFP -8 sont en cours d'élaboration et 5 sont programmés à partir de 2024) ont fait ou font l'objet de travaux interministériels. En effet, les 8 dispositifs élaborés (les marchés interministériels de formation à la bureautique, aux valeurs de la République et au recrutement par exemple, ou encore la convention pour la formation des agents en matière de ressources humaines) permettent aux ministères de s'appuyer sur des supports interministériels portant les orientations stratégiques de formation, définies au niveau national pour former leurs agents.

Pour ces dispositifs interministériels, les principes définis par la DGAFP notamment la désignation d'un porteur ministériel ou interministériel pour coordonner l'élaboration et le suivi de l'exécution du dispositif concerné avec la DGAFP et la direction des achats de l'État (DAE) dans le cas des marchés publics de formation, constituent une réelle plus-value pour les ministères bénéficiaires. En effet, l'économie de la charge induite par l'élaboration d'un support ministériel comme un marché public de formation peut être mise à profit pour conduire d'autres projets. De plus, les dispositifs mutualisés assurent l'optimisation des coûts de formation puisqu'ils sont définis sur des critères partagés entre l'ensemble des ministères et pour un prestataire de formation.

Les actions engagées dans le cadre du premier schéma directeur, financées à hauteur de 0,5 M€ en 2020, 0,7 M€ en 2021 et 0,8 M€ en 2022 ont permis d'amorcer une offre interministérielle de formation répondant aux objectifs de professionnalisation des filières professionnelles et compétences transverses. Sur la période du second schéma directeur 2021-2023, il s'agit d'une part de consolider/développer cette offre interministérielle de formation et d'engager les chantiers du schéma directeur nécessitant un cadrage interministériel (exemple : mise en place de référentiels de compétences et de formation, d'un module commun de formation, pour la formation obligatoire des agents publics à la laïcité, ou encore d'un module sur les fondamentaux de la politique du handicap) et d'autre part de la déployer dans les ministères afin de répondre aux priorités identifiées pour la période 2022-2023 notamment celle portant sur la professionnalisation de la filière RH.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de pilotage, la DGAFF :

- assure, au niveau central, le suivi et la coordination des actions de formation continue des ministères, anime le réseau des responsables des politiques de formation des ministères, soutient les démarches de coopération et de mutualisation des actions entre les périmètres ministériels, porte des dispositifs interministériels, favorise le développement des pratiques pédagogiques innovantes et de la formation à distance et accompagne, plus généralement, la modernisation de l'appareil de formation de l'État.
- est tête de réseau des plates-formes régionales de gestion des ressources humaines. À ce titre, elle co-anime le réseau des conseillers à la formation interministérielle. Ceux-ci mettent en place au niveau déconcentré un programme annuel de formation continue interministérielle, sur la base des orientations et des priorités du schéma directeur de la politique de formation professionnelle tout au long de la vie et dans une logique de coopération et de mutualisation entre les services de l'État en région. 5 049 sessions de formation ont été organisées représentant 68 001 journées stagiaires pour 69 381 stagiaires.

La DGAFF assure par ailleurs la tutelle des cinq Instituts régionaux d'administration (IRA). Depuis 2009, des classes préparatoires intégrées (CPI) ont été mises en place au sein de nombreuses écoles de service public, dont les IRA. Depuis 2021, le dispositif des CPI a été revu et remplacé par les Prépas Talents incluses dans un dispositif plus vaste associé au déploiement du Plan Talents du Service public.

Le plan Talents du Service public vise à remédier au constat d'une fonction publique, et surtout d'une haute fonction publique, qui ne joue plus le rôle d'ascenseur social, mais aussi d'une perte d'attractivité des concours et métiers du service public. L'ambition est de trouver et de recruter des fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui ressemblent davantage à la diversité sociale et territoriale de notre pays, et redonner toute sa force à la promesse républicaine.

Ce plan emporte notamment la création de classes dites « Prépas Talents » pour accompagner les jeunes talents dans leur réussite aux concours de la fonction publique sur l'ensemble du territoire depuis 2021.

Il s'agit de rendre diplômantes les préparations suivies au sein des classes préparatoires « égalité des chances », pour des étudiants qui seront sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel. Chaque étudiant bénéficiera d'un tutorat renforcé par des fonctionnaires et hauts-fonctionnaires en poste, en lien avec le déploiement d'une plateforme dédiée, ou des fonctionnaires stagiaires des écoles de service public, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs. Le nouveau dispositif comprend en outre une aide financière plus conséquente dédiée, la Bourse Prépa Talents qui a été augmentée, son montant passant de 2 000 € à 4 000 € par an.

La somme de 6 500 € a été prévue pour chaque place offerte au sein d'une Prépa Talents afin de permettre la création de ces nouvelles classes Prépa Talents.

Enfin, la DGAFF contribue également au financement des actions de préparation aux concours organisées par le réseau universitaire des IPAG-CPAG (instituts et centres de préparation à l'administration générale).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	290 000	158 375	290 000	158 375
Rémunérations d'activité	275 790	153 278	275 790	153 278
Cotisations et contributions sociales	14 210	1 097	14 210	1 097
Prestations sociales et allocations diverses		4 000		4 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	83 885 304	87 727 663	83 883 947	87 715 862
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 723 907	2 192 375	2 722 550	2 180 574
Subventions pour charges de service public	81 161 397	85 535 288	81 161 397	85 535 288
Titre 6 : Dépenses d'intervention	37 745 375	36 108 162	37 745 330	30 441 912
Transferts aux ménages	8 304 000	6 537 000	8 304 000	6 103 000
Transferts aux autres collectivités	29 441 375	29 571 162	29 441 330	24 338 912
<b>Total</b>	<b>121 920 679</b>	<b>123 994 200</b>	<b>121 919 277</b>	<b>118 316 149</b>

### SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

#### INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC (INSP)

**LFI 2023 : 39,1 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 38,5 M€ en AE et en CP**

La subvention pour charges de service public 2023 s'élevait à 38,5 M€ après déduction de la réserve de précaution.

#### INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION (IRA)

**LFI 2023 : 42 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 47 M€ en AE et en CP**

La consommation à hauteur de 47 M€ en AE et en CP correspond à :

-46,1 M€ au titre de la SCSP ;

-1,8 M€ au titre du de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2022 et 2023 ;

-0,9 M€ au titre du rétablissement de crédits au titre de 2022. Le rétablissement de crédits au titre de 2023 interviendra en gestion 2024.

### CRÉDITS DE FORMATION - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### ORGANISATION DES CONCOURS IRA / FORMATION INTERMINISTÉRIELLE EN ADMINISTRATION CENTRALE (FIC) ET EN SERVICES DÉCONCENTRÉS (FID)

**LFI 2023 : 2,7 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 3,1 M€ en AE et 2,4 en CP**

Outre l'organisation des concours d'entrée aux IRA, ces crédits sont destinés à financer les actions prioritaires du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État pour la période 2021-2023.

Ainsi, ont été financés en 2023 :

- l'organisation des concours d'accès aux IRA pour 0,4 M€ en AE et en CP ;

- la mise en place d'offres interministérielles de formation pour les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale (FIC) et des services déconcentrés « ressources humaines », « achat public », « Immobilier », « transformation de l'action publique », « numérique » dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État : 1,3 M€ en AE et 0,5 M€ en CP sur le budget de la formation interministérielle centrale ;

- à l'échelon déconcentré (FID), les actions de formation, mises en œuvre dans le cadre du réseau constitué des conseillers formation des plates-formes régionales d'appui à la GRH (PFRH), ont permis de poursuivre à la fois l'effort de mutualisation des actions de formation entre services de l'État en région et leur accompagnement dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'État pour 1,4 M€ en AE et CP.

## CRÉDITS DE FORMATION - DÉPENSES D'INTERVENTION

### PRÉPAS TALENTS

**LFI 2023 : 12,2 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 13,6 M€ en AE et 7,7 M€ en CP**

Les Prépas Talents sont présentes sur tout le territoire, elles existent au sein des écoles de service public, d'universités, des instituts d'études politiques et/ou des CPAG et IPAG. Elles s'appuient notamment sur le réseau des anciennes classes préparatoires intégrées des écoles de service public et grâce à la création de Prépas talents notamment au sein des universités, les Prépas talents maillent mieux le territoire. Cette organisation favorise la préparation aux concours des jeunes ou demandeurs d'emploi. Chaque place pourvue permet à la Prépa Talents de disposer d'une somme de 6 500 € pour assurer l'accompagnement renforcé des étudiants et leur tutorat.

À la rentrée 2023, on dénombre 97 Prépas Talents offrant 1 845 places. Les Prépas Talents apportent un soutien matériel et pédagogique à des candidats, sélectionnés notamment sur des critères de condition de ressources, dans le cadre de leur préparation à différents concours de la fonction publique.

L'exécution 2023 s'élève à 13,6 M€ en AE et 7,7 M€ en CP. La consommation en AE résulte de l'engagement des conventions sur deux ans. La sous-consommation en CP résulte quant à elle du taux de remplissage des classes à hauteur de 68 %, soit 1 282 places pourvues sur les 1 885 prévues et du décalage en 2024 du versement des subventions au bénéfice des écoles de l'ENFIP et de l'ENPJJ, lié aux modalités de paiement à savoir la procédure de transfert en gestion n+1.

### BOURSES TALENTS

**LFI 2023 : 8,3 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 6,8 M€ en AE et 6,1 M€ en CP**

Remplaçant les allocations pour la diversité dans la fonction publique dans le cadre du Plan Talents du service public lancé en février 2021 par le Président de la République, les bourses talents sont versées pour un montant de 4 000 € par an à chaque bénéficiaire étudiant dans une Prépa Talents. En 2023, 1 226 étudiants en ont bénéficié. Les étudiants boursiers, préparant les concours de la fonction publique en dehors d'une Prépa Talents, bénéficient d'une bourse d'un montant de 2 000 € (identique aux anciennes allocations pour la diversité). En 2023, 966 bourses talents ont été versées.

Ces bourses constituent une part importante des actions menées en faveur de la promotion de l'égalité des chances dans la fonction publique en apportant une aide aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources, pour la préparation des concours de catégorie A ou B de la fonction publique.

L'exécution varie en fonction du taux de remplissage des classes Prépa-Talents.

### SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

**LFI 2023 : 2,2 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 2,2 M€ en AE et en CP**

Cette subvention versée aux organisations syndicales (OS) représentatives de fonctionnaires de l'État au niveau national, est encadrée par le décret n° 200-1215 du 11 décembre 2000 et les montants sont fixés en application de l'arrêté du 16 février 2015.

**AUTRES CRÉDITS DE FORMATION****LFI 2023 : 0,09 M€ en AE et en CP****Exécution 2023 : 0,1 M€ en AE et en CP**

0,1 M€ ont été consommés au titre de la subvention versée à l'Institut européen d'administration publique (IEAP) de Maastricht pour une action de formation au niveau international.

**APPRENTISSAGE FPT****LFI 2023 : 15 M€ en AE et en CP****Exécution 2023 : 12,7 M€ en AE et 14,1 M€ en CP**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 en matière d'apprentissage dans la fonction publique territoriale signée le 16 novembre 2023 entre l'État le CNFPT, le P148 a versé 13,7 M€ au titre de l'avance et du solde 2023, correspondant à 8 200 accords préalables de financements (APF) et 0,5 M€ au titre du solde 2022. Le retrait de l'engagement 2022 a engendré une moindre consommation en AE de 1 M€.

La consommation s'élève à 12,6 M€ en AE et 14,1 M€ en CP, soit un taux de consommation de 89 % en AE et 90 % en CP.

**ACTION****02 – Action sociale interministérielle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Action sociale interministérielle		150 004 518 136 085 952	150 004 518 136 085 952		155 238 259 134 424 509	155 238 259 134 424 509

L'action sociale interministérielle finance des prestations visant à améliorer, directement ou indirectement, les conditions de travail et de vie des agents de l'État et de leurs familles. Elle s'intègre dans la politique de gestion des ressources humaines de l'État employeur.

Les agents de l'État participent à la définition et au suivi des prestations interministérielles d'action sociale, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant au comité interministériel d'action sociale (CIAS) des administrations de l'État. Celui-ci propose les orientations de l'action sociale, conformément à l'article L.731-2 du Code général de la fonction publique. L'action du CIAS est relayée dans les régions par les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS).

Les prestations interministérielles d'action sociale sont de nature soit individuelle (chèques-vacances, CESU garde d'enfant, aide à l'installation des personnels), directement gérées par la DGAFP au niveau central, soit collective (logement, crèche, restauration) qui font l'objet de délégations de crédits vers le niveau déconcentré.

L'article 2 du décret 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, dispose que l'action sociale peut bénéficier à l'ensemble des agents, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État. Cependant, son article 4-1, introduit par le décret n° 2012-714 du 7 mai 2012, apporte une dérogation à cette règle en permettant aux établissements publics nationaux et aux établissements publics locaux d'enseignement d'intégrer le champ de l'action sociale interministérielle, sous réserve du règlement d'une contribution financière à due concurrence des effectifs bénéficiaires. Ainsi, l'adhésion et le retrait d'établissements publics dans l'action sociale interministérielle a conduit au transfert en PLF 2023 de 0,2 M€.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	131 294 196	123 258 147	131 059 149	121 420 998
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	131 294 196	123 258 147	131 059 149	121 420 998
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 936 557	7 168 413	19 405 430	7 262 065
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 936 557	7 168 413	19 405 430	7 262 065
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 773 765	5 659 393	4 773 680	5 741 447
Transferts aux ménages	4 773 765	4 697 332	4 773 680	4 697 434
Transferts aux autres collectivités		962 060		1 044 013
<b>Total</b>	<b>150 004 518</b>	<b>136 085 952</b>	<b>155 238 259</b>	<b>134 424 509</b>

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLES

**LFI 2023 : 100,1 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 79,6 M€ en AE et 84,4 M€ en CP**

## CHÈQUES-VACANCES

**LFI 2023 : 38,6 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 33,9 M€ en AE et 33,7 M€ en CP**

Le chèque-vacances est une prestation d'aide aux loisirs ou aux vacances versée à l'ensemble des agents actifs et retraités de l'État remplissant les conditions d'attribution. Elle est remise sous forme de titres de paiement spécialisés. Le chèque-vacances repose sur une épargne, abondée d'une participation de l'État correspondant à 10, 15, 20, 25 et 30 % selon le revenu fiscal de référence (RFR) de l'agent. Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de 35 %.

Par ailleurs, un barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM), a été mis en place à compter de 2015. Suite au rendez-vous salarial de juillet 2020 avec les organisations syndicales, il a été acté une revalorisation de 5 % du barème des ressources et une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

La dépense 2023 au titre des chèques-vacances est inférieure à la prévision de la LFI 2023 (-4,7 M€ en AE et -4,9 M€ en CP) en raison de la baisse significative des ouvertures de plans de chèques-vacances en 2020 et d'une reprise progressive des ouvertures de plans en 2021 et 2022. Elle s'explique également en partie par la mesure de recentrage du versement de cette prestation sur les seuls personnels actifs.

La revalorisation des barèmes du revenu fiscal de 5 % du dispositif chèques-vacances à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 a engendré une tendance à la hausse de l'exécution soit +2,1 % par rapport à 2022 (33,7 M€ en 2023 contre 32,9 M€ en 2022). Toutefois, on observe une légère baisse du nombre de bénéficiaires de chèques-vacances en 2023 (de 116 400 en 2022 à 114 000 en 2023). Cette diminution est compensée par une augmentation de l'épargne moyenne des agents et du montant de l'abondement de la participation de l'État.

**CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL POUR LA GARDE DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (CESU)****LFI 2023 : 40,1 M€ en AE et en CP****Exécution 2023 : 22,4 M€ en AE et 27,7 M€ en CP**

Afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'État employeur a mis en place au bénéfice de ses agents, une prestation unique « CESU – garde d'enfant 0/6 ans ». Versées sous la forme de chèques emploi-service universels préfinancés, ces prestations sont destinées à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour la garde de leurs enfants de moins de six ans.

Jusqu'à fin 2019, le barème d'attribution – en fonction du revenu fiscal de référence, du nombre de parts du foyer et de la situation familiale – comprenait deux tranches d'aides dont le montant s'établissait à 400 € et à 700 € (pour 12 mois de droits) pour les agents vivant en couple. La circulaire du 5 novembre 2019 a créé une tranche d'aide supplémentaire à 200 € et a revalorisé le barème des ressources de 5 %. Par ailleurs, pour les agents en situation monoparentale, l'aide bien qu'étant délivrée sans plafond de ressources varie en fonction du nombre de parts fiscales et du revenu fiscal de référence. Son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €. Enfin, pour les agents affectés dans les départements d'outre-mer, un barème spécifique leur est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de tenir compte de leur situation particulière en matière d'accès aux prestations d'action sociale.

La consommation 2023 au titre du dispositif « CESU – garde d'enfant 0/6 ans » s'établit à 27,7 M€ en CP. Cette baisse par rapport à 2022 (-16 %) est notamment due à un retard d'instruction des demandes 2023 en raison d'un dysfonctionnement entre les systèmes d'information du prestataire chargé de l'instruction du dispositif et de son sous-traitant. Cet aléa technique aura un impact en termes de report de charges sur la gestion 2024 évalué entre 3 et 4 M€.

Cette consommation comprend également un rétablissement de crédits de 3,7 M€ au titre des perdus-périmés.

Ainsi, entre décembre 2022 et novembre 2023, 63 131 bénéficiaires ont été recensés (contre 80 500 entre décembre 2021 et novembre 2022) pour un volume d'émission de titres à 27,3 M€ (contre 35,1 M€ en 2022). Ce montant est accompagné de frais de gestion (instruction, affranchissement). Ces données sont minorées compte tenu du dysfonctionnement entre l'opérateur et son prestataire.

**AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP)****LFI 2023 : 14,4 M€ en AE et en CP****Exécution 2023 : 16,2 M€ en AE et 16,1 M€ en CP**

Le dispositif d'aide à l'installation des personnels est destiné à accompagner l'accès au logement locatif des agents entrant dans la fonction publique de l'État en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de la conclusion du bail (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement).

La prestation est attribuée sous conditions de ressources. Elle se voit également appliquer le barème spécifique à destination des agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) et bénéficiers de la revalorisation du barème des ressources de 5 % et d'une simplification des procédures conformément à la circulaire du 22 décembre 2020 entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Suite aux annonces du gouvernement lors de la tenue du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État de juin 2021, et conformément à la circulaire du 26 juillet 2021 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le montant de la prestation a été revalorisé :

- pour les agents résidant en zone ALUR ou exerçant leurs fonctions au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville à hauteur de 600 € passant de 900 € à 1 500 € ;
- pour tous les autres cas, à hauteur de 200 € passant de 500 € à 700 €.

Par ailleurs, cette prestation est ouverte depuis 2022 aux agents contractuels disposant de contrats d'une durée au moins égale à un an.

La sur-exécution constatée en 2023 (+1,8 M€ en CP par rapport aux crédits LFI) s'explique par les effets des mesures structurelles mises en place, notamment la hausse des montants d'aide et l'élargissement aux contractuels de plus de 1 an. En 2023, 13 075 agents ont bénéficié du dispositif (contre environ 14 918 en 2022) dont 2 832 contractuels (contre 2 585 en 2022).

### **LE LOGEMENT D'URGENCE**

**LFI 2023 : 0,9 M€ en AE et CP**

**Exécution 2023 : 0,8 M€ en AE et 0,7 M€ en CP**

La dotation budgétaire liée au logement d'urgence doit permettre un accès plus facile à un logement ou un hébergement temporaire aux agents placés dans des circonstances d'urgence sociale et à ceux exprimant un besoin provisoire de logement sans urgence sociale.

Les besoins en logements temporaires et notamment ceux réservés en urgence sont pour partie liés à la survenance d'évènements imprévisibles (exemples : inondations), des situations familiales difficiles ou des mutations récentes. Ces besoins restent difficiles à anticiper avec précision.

### **SECTIONS RÉGIONALES INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE (SRIAS)**

**LFI 2023 : 6,1 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 6,3 M€ en AE et 6,2 M€ en CP**

Les SRIAS proposent, dans le respect des orientations arrêtées par le comité interministériel d'action sociale (CIAS) et dans la limite des crédits délégués au niveau régional, diverses actions aux bénéfices des agents de la région concernée. Elles sont fondées, à cet égard, à proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations.

La réalisation de ces projets constitue une part importante de la dynamique de mise en œuvre de l'action sociale au niveau déconcentré. L'exécution 2023 témoigne d'une réelle dynamique des actions innovantes financées en régions.

### **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE COLLECTIVES**

**LFI 2023 : 31,2 M€ en AE et 31 M€ en CP**

**Exécution 2023 : 38,3 M€ en AE et 34,2 M€ en CP**

### **RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES**

**LFI 2023 + FDC : 36,8 M€ en AE et 37 M€ en CP** (dont 11,6 M€ en AE et 12,2 M€ en CP de fonds de concours)

**Exécution 2023 + FDC : 38,1 M€ en AE et 33,8 M€ en CP** (dont 6,8 M€ en AE et 6 M€ en CP de fonds de concours)

Mis en place avec l'appui de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le dispositif permet aux agents de bénéficier prioritairement de places en crèches implantées dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins (et non exclusivement dans leur commune de résidence). La gestion des réservations, confiée aux préfets, fait l'objet d'un contrat avec les structures d'accueil dont le financement est assuré sur une base annuelle. Réactivée en 2007, la prestation connaît une réelle dynamique notamment depuis l'accord relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes de 2019.

L'exécution dynamique en AE à hauteur de 38,1 M€ (+6 % par rapport à 2022) s'explique principalement par :

- l'augmentation du nombre de places en crèches en 2023 (+235 places pour un parc d'environ 4 935 places).
- la hausse du prix moyen de réservation d'un berceau liée à la hausse des coûts de fonctionnement dans le contexte de tension.

La sous-consommation en CP à hauteur de 33,8 M€ se justifie par un rythme de facturation qui varie d'une région à l'autre, en fonction du calendrier des passation et/ou des renouvellements des marchés.

Par ailleurs, les crédits ouverts par voie de fonds de concours relatifs aux aides financières des CAF pour le développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective ont été exécutés à hauteur de 6,8 M€ en AE et 6 M€ en CP.

### **LES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX**

**LFI 2023 : 0,2 M€ en CP**

**Exécution 2023 : 0,1 M€ en AE et 0,3 M€ en CP**

Les réservations interministérielles de logements sociaux ont vocation à répondre aux besoins de logement de tous les agents publics rémunérés sur le budget de l'État et dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation régissant les logements sociaux. Ces réservations leur permettent de bénéficier prioritairement de logements implantés dans des aires géographiques adaptées à leurs besoins. Conclues dans le cadre de l'action sociale interministérielle déconcentrée pour une durée de 20 à 30 ans, elles sont négociées contractuellement auprès des bailleurs sociaux par les préfets de région ou de département.

Ce dispositif a fait l'objet en 2021 d'une relance des réservations de logements conventionnels auprès de bailleurs sociaux notamment en Île-de-France et en Provence Alpes Côtes d'Azur, zones géographiques immobilières à forte tension. Cette relance de réservations de logements conventionnels s'est concrétisée par la signature en 2021 de trois conventions avec des bailleurs sociaux en Île-de-France et d'une convention en Provence Alpes Côtes d'Azur pour la réservation de logements pour un droit unique d'un montant de 1,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. Cette ligne correspond pour l'essentiel à des restes à payer portant sur ces conventions.

### **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTAURATION**

**LFI 2023 : 13,9 M€ en AE et 19,4 M€ en CP**

**Exécution 2023 : 13,5 M€ en AE et 11,1 M€ en CP**

Les crédits d'investissement correspondent au financement des travaux de création, rénovation et mise aux normes du parc de 87 restaurants inter-administratifs (RIA). L'exécution 2023 s'élève à 13,5 M€ en AE et 11,1 M€ en CP. La sous-exécution en CP s'explique principalement par le décalage de calendriers de certains travaux en 2024.

Dans le cadre du programme de rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants portée par le programme 348 et sous la responsabilité de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), un transfert sortant de crédits d'un montant total de 41 k€ en AE et 578 k€ en CP a été réalisé en gestion. Ces crédits sont destinés au financement des opérations de rénovation de certains restaurants inter-administratif, à travers un « pilotage intégré », dans le cadre d'un marché unique englobant l'ensemble des travaux (espaces de bureaux et RIA).

### **LES DÉPENSES D'INTERVENTION - AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE**

**LFI 2023 : 4,8 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2023 : 4,7 M€ en AE et en CP**

Dans le cadre de la politique de prévention et d'accompagnement du risque de dépendance des personnes socialement fragilisées, l'État employeur participe aux frais engagés par ses retraités (pensionnés civils et ouvriers de l'État de plus de 55 ans n'entrant pas dans le champ des allocataires de l'aide à l'autonomie) pour leur maintien à domicile. Versée sous condition de ressources, elle repose d'une part sur une identification sociale et ciblée de ses bénéficiaires et, d'autre part sur une réponse appropriée et adaptée à leurs besoins. Cette prestation est gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour le compte de la DGAFP.

Depuis 2021, le projet de mise en place de deux tranches d'aides supplémentaires (tranche 7 et 8) pour l'aide au maintien à domicile permet d'une part, d'aligner les tranches de barème sur celles de la prestation servie aux retraités relevant du régime général et d'autre part de renforcer la politique de soutien et d'autonomie en faveur

des populations retraitées de la fonction publique. En 2023, le montant total des dépenses liées à l'aide au maintien à domicile est conforme à l'enveloppe des crédits inscrits en LFI.

## ACTION

### 03 – Appui et innovation des ressources humaines

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Appui et innovation des ressources humaines		29 629 865 31 539 520	<b>29 629 865</b> <b>31 539 520</b>		29 851 306 34 282 915	<b>29 851 306</b> <b>34 282 915</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 411 836	28 794 858	27 613 530	31 513 373
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 411 836	28 764 607	27 613 530	31 459 325
Subventions pour charges de service public		30 251		54 048
Titre 5 : Dépenses d'investissement	2 218 029	2 374 315	2 237 776	2 422 992
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 132 881	1 671 523	2 152 537	1 831 792
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	85 148	702 792	85 239	591 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention		370 347		346 550
Transferts aux collectivités territoriales		140 246		130 808
Transferts aux autres collectivités		230 101		215 742
<b>Total</b>	<b>29 629 865</b>	<b>31 539 520</b>	<b>29 851 306</b>	<b>34 282 915</b>

## APPUI ET INNOVATION RH

**LFI 2023 : 7,6 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 8,5 M€ en AE et 8,9 M€ en CP**

Les dépenses au titre de l'appui et l'innovation des ressources humaines portent principalement des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont des dépenses relatives aux systèmes d'information (cf. CISIRH ci-dessous).

## FONDS INTERMINISTÉRIEL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FIACT)

**LFI 2023 : 1 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP**

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail représente un enjeu majeur des politiques de ressources humaines car elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics. En 2018,

l'action 3 du programme 148 a été renforcée par la création d'un fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIACT). Ce fonds permet de cofinancer des projets soumis par les employeurs de la fonction publique d'État, visant à l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Le FIACT est lancé sur la base d'un appel à projets national et ses modalités de mise en œuvre sont précisées par une circulaire annuelle.

Un appel à projets FIACT exceptionnel dédié aux activités physiques et sportives en milieu professionnel (APS) a également été mené au cours de l'année 2023. Au-delà de la perspective des JOP 2024, ce dernier s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale sport santé et vise à cofinancer des actions à des fins de maintien et d'amélioration de la santé globale des agents publics dans l'environnement de travail. Ce dernier, financée par le programme 219 « Sport » est porté par le programme 148 « Fonction publique », a fait l'objet d'un décret de transfert de 0,5 M€.

En 2023, l'enveloppe budgétaire du FIACT a permis le financement de 58 projets portés par les services dont 21 projets visant à promouvoir les activités physiques et sportives en milieu professionnel suite à la réunion du comité de sélection le 9 mars 2023.

### **FONDS D'INNOVATION RH (FIRH)**

**LFI 2023 : 1 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 0,8 M€ en AE et en CP**

Le FIRH, créé en 2017, a pour vocation le financement de projets innovants en RH sur la base d'appels à projet nationaux.

Parmi les 113 candidatures reçues, le comité de sélection a retenu 34 dossiers. Les projets présentés portaient principalement sur les thématiques suivantes : favoriser l'attractivité et fidéliser les agents et accompagner les démarches de recrutement et de mobilité. Les 34 projets retenus et financés en 2023 ont fait la preuve de leur caractère innovant, multi-partenarial et répliquable.

Depuis 2019, une partie des projets lauréats des années précédentes se trouvent sur la bibliothèque des initiatives RH (BIRH) portée par la DGAFP. Elle assure la capitalisation des projets innovants de l'ensemble de la fonction publique et met à la disposition des professionnels des ressources humaines, issus des trois versants de la fonction publique, un outil simple pour faire connaître, valoriser et partager les initiatives innovantes. Les projets innovants lauréats du FIRH constituent un premier vivier de projets complété par d'autres initiatives issues des services de la fonction publique. Ainsi, chaque projet FIRH ayant abouti fait l'objet d'une fiche projet sur cette plateforme accessible à tout agent public, comportant un retour d'expérience ainsi qu'un certain nombre de pièces jointes permettant une répliquabilité du projet et facilitant le déploiement de ces expérimentations.

Actuellement, 220 initiatives sont présentes sur la BIRH avec 2 600 comptes créés et un trafic mensuel relativement constant d'environ 5 000 visites. Grâce à ce levier d'actions, un réseau d'innovateurs RH a pu se structurer tant au niveau des ministères qu'au niveau des régions et une spécialisation des régions est en train de se dessiner.

Ce fonds a été supprimé en PLF 2024.

### **FONDS DES SYSTÈMES D'INFORMATION RH (FSIRH)**

**LFI 2023 : 1,3 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP**

Le fonds des systèmes d'information RH finance, par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignation, la mise en œuvre du compte personnel de formation pour les 3 versants de la fonction publique.

La convention relative à « Mon compte formation pour les agents publics » a été signée le 10 octobre 2023 entre la CDC et la DGAFP pour une durée de 3 ans. Elle prévoit le financement annuel du dispositif à hauteur de 0,8 M€ selon un échéancier de versement de 75 % au titre d'avance en 2023 et de 25 % au titre du solde en 2024.

Ainsi, 0,8 M€ ont été engagés et 0,5 M€ ont été payés en 2023.

Un retrait d'engagement juridique antérieur à hauteur de 0,4 M€, effectué en gestion, impacte la consommation des AE.

### **FONDS ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (FEP)**

**LFI 2023 : 1 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 0,8 M€ en AE et en CP**

Prévu par l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 2018, le fonds égalité professionnelle a été mis en place en 2019. Il permet de cofinancer des projets innovants afin de promouvoir et de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une démarche possiblement reproductible et coconstruite. Depuis 2022, le FEP est ouvert aux employeurs de la FPT et de la FPH.

En 2023, 107 projets ont été déposés (contre 164 projets en 2022 - 65 en 2021, 71 en 2020 et 57 en 2019), par des administrations en métropole et en outre-mer, ce qui témoigne de leur volonté constante de s'engager pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Sur 107 projets déposés pour les 3 versants (56 pour la FPE, 40 pour la FPT et 11 pour la FPH), 82 projets ont été sélectionnés par le comité, présidé par la DGAFP et composé de représentants de la Direction générale des collectivités locales, d'une élue locale, de la Direction générale de l'offre de soins, du Service du droit des femmes de la DGCS, de 2 plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des RH, pour un montant total de cofinancement de 874 606 €.

- Pour la FPE : 41 dossiers retenus sur 56 projets reçus pour un montant de 460 523 € ;
- Pour la FPT : 31 dossiers retenus sur 40 projets reçus pour un montant de 237 054 € ;
- Pour la FPH : 10 dossiers retenus sur 11 projets reçus pour un montant de 177 029 €.

Dans un souci de cohérence avec les mesures prévues par l'accord Égalité de 2018 et la loi de transformation de la fonction publique de 2019, les projets sélectionnés, pour la FPE, portent sur le soutien aux familles monoparentales, la promotion des carrières des femmes et des thèmes variés tels que la parentalité, le temps partiel et les promotions. Les lauréats de FPH et FPT ont organisé entre autres des actions de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, des formations ou des projets souhaitant développer une culture de l'égalité professionnelle au sein des structures hospitalières (lutte contre les stéréotypes genrés).

### **CHOISIR LE SERVICE PUBLIC (CSP)**

**LFI 2023 : 1,4 M€ en AE et en CP**

**Exécution : 2,6 M€ en AE et de 2 M€ en CP**

*Les dépenses de Choisir le service public (CSP) comprennent des montées de version régulières afin d'améliorer l'expérience utilisateur des candidats et valoriser l'attractivité de la fonction publique. Ayant rejoint l'observatoire des 250 démarches numériques essentielles de l'État, le site CSP doit atteindre des objectifs qualitatifs plus ambitieux (accessibilité, France Connect, bouton « donnez votre avis » par exemple), ce qui a nécessité différents développements.*

Ces dépenses comprennent notamment :

- les coûts de d'hébergement et de maintenances des outils ;
- les coûts de licences ;
- les coûts de développement des évolutions du site et de l'application mobile (ex : évolution de PEP vers CSP en mai 2023) ;
- l'assistance utilisateur pour la dernière année (en 2023) ;
- les coûts des prestataires qui interviennent en tant que AMOA, AMOE, design UX, développeur accessibilité et prestation d'open data.

**PROGRAMME MENTOR****LFI 2023 + DT : 2,2 M€ en AE et en CP** (dont 0,8 M€ de crédits rattachés par décret de transfert)**Exécution + RDC : 2,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP** (dont 0,2 M€ de rétablissement de crédits)

Les crédits ont permis de financer les dépenses de fonctionnement comme l'hébergement, la supervision et l'exploitation de la plateforme qui accueille un nombre croissant d'agents de la fonction publique (+290 % par rapport à 2022). Ces crédits ont également permis de cofinancer une dizaine de formations publiées dans l'offre interministérielle.

La dépenses du programme Mentor se sont élevées à 2,5 M€ en AE et 2,7 M€ en CP, cette consommation a été atténuée par plusieurs rétablissement de crédits correspondant à la participation financière de ministères partenaires à hauteur de 0,2 M€. Par ailleurs, d'autres contributions financières de ministères bénéficiaires ont été payées via la procédure de transfert pour un montant de 0,8 M€.

Tous les ministères, à l'exception des MEFSIN, sont désormais partenaires, ainsi que le Conseil d'État et la Cour des comptes. En 2023, le MENJ, MESR, MSJOP, MEAE, la Présidence de la République et la Caisse des dépôts et consignations ont adhéré par convention au programme Mentor.

La plateforme Mentor est désormais accessible à plus d'un million d'agents de la fonction publique d'État. Elle propose plus de 100 formations interministérielles et plusieurs centaines de formations métiers proposées par les ministères pour leurs propres agents.

**ÉTUDES ET COMMUNICATION****Prévision LFI 2023 : 1,3 M€ en AE et en CP****Exécution : 1,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP****COMMUNICATION ET EVENEMENTS / COLLOQUES ET MANIFESTATIONS / ÉTUDES ET ENQUÊTES****LFI 2023 : 0,9 M€ en AE et en CP****Exécution : 1,1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- l'organisation de la première édition du salon national Choisir le service public, le 4 mai 2023 à Station F, pour un montant total de 0,5 M€. Ce salon intervenait dans le même temps qu'une campagne nationale mass médias de valorisation des opportunités professionnelles dans la fonction publique ;
- la participation de la DGAFP à six salons professionnels en 2023 pour promouvoir, aux côtés d'employeurs publics réunis sous la marque « Choisir le service public », les métiers de la fonction publique, l'emploi, les concours, le dispositif des Prépas Talents, l'apprentissage, etc. ;
- la publication d'études statistiques, rapports annuels, guides méthodologiques et d'accompagnement sur différentes thématiques RH, et la diffusion des lettres électroniques de la DGAFP (65 000 €) ;
- une campagne d'inscription aux concours des IRA en juin-juillet 2023 (48 000 €) ;
- la création et la diffusion de kits de communication sur l'apprentissage dans la fonction publique et le dispositif des Prépas Talents, et la réalisation d'infographies pédagogiques sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (40 000 €).

**INFORMATIQUE****LFI 2023 : 0,4 M€ en AE et en CP****Exécution 2023 : 0,7 M€ en AE et 0,2 M€ en CP**

Les principales dépenses ont concerné l'évolution, la configuration, la maintenance et l'homologation sécurité du portail « Choisir le Service Public », ainsi que la maintenance et l'hébergement du portail « Fonction publique ».

La participation du programme 148 aux transferts interministériels relatifs aux dépenses des systèmes d'information et de communication portées par la DINUM s'est élevée à 0,7 M€.

## CISIRH

**LFI 2023 : 20,8 M€ en AE et 21 M€ en CP**

**Exécution : 21,2 M€ en AE et 23,9 M€ en CP**

L'exercice budgétaire 2023 a été marqué par le dégel d'une partie de la réserve de précaution en fin d'année (1 M€ en AE) a par ailleurs permis d'anticiper certains achats – principalement un Exadata (plateforme de gestion des bases de données RH) pour le site de secours du CISIRH, et ce pour un coût moindre que s'ils avaient été réalisés en 2024.

Sur l'ensemble de l'exercice, le CISIRH a pu réaliser une exécution fidèle à ses prévisions. La consommation s'établit à 21,2 M€ en AE et 23,9 M€ en CP, la consommation corrigée des reports et du dégel s'élevant à 20,3 M€ en AE et 20,7 M€ en CP, pour une autorisation de 20,8 M€ en AE et 21 M€ en CP en LFI.

### Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses représentent en 2023 la quasi-totalité des dépenses du CISIRH, soit 19,6 M€ en AE et 22 M€ en CP. Elles correspondent à des dépenses liées aux divers systèmes d'information mis à disposition des employeurs de la fonction publique de l'État par le CISIRH : maintien en conditions opérationnelles, déploiement, exploitation, hébergement et maintenance, dont celle des licences logicielles et des infrastructures matérielles. Ces dépenses comprennent également pour une part très faible les dépenses d'appui opérationnel aux projets et de fonctionnement courant.

### Les dépenses d'investissement

Ces dépenses, à hauteur de 1,6 M€ en AE et 1,9 M€ en CP ont porté essentiellement sur l'acquisition de divers matériels informatiques : plate-forme de gestion des bases de données (Exadata) de l'environnement de production du CISIRH (CP uniquement), Exadata de l'environnement de secours du CISIRH (cf. supra, AE uniquement), ainsi que deux importants équipements de stockage.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)</b>	<b>260 000</b>	<b>91 000</b>				<b>84 500</b>
Transferts	260 000	91 000				84 500
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>13 080</b>	<b>13 080</b>				
Subventions pour charges de service public	13 080	13 080				
<b>Agences de l'eau (P113)</b>	<b>2 451</b>	<b>2 451</b>				
Transferts	2 451	2 451				
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>				
Subventions pour charges de service public	36 000	36 000				
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>195 000</b>	<b>97 500</b>				<b>97 500</b>
Transferts	195 000	97 500				97 500
<b>INSP - Institut national du service public (P148)</b>	<b>38 375 537</b>	<b>38 258 537</b>	<b>39 137 029</b>	<b>39 137 029</b>	<b>39 293 677</b>	<b>38 838 677</b>
Subventions pour charges de service public	37 907 537	37 907 537	39 137 029	39 137 029	38 507 177	38 507 177
Transferts	468 000	351 000			786 500	331 500
<b>IRA - Instituts régionaux d'administration (P148)</b>	<b>43 703 294</b>	<b>43 688 994</b>	<b>42 024 368</b>	<b>42 024 368</b>	<b>51 659 811</b>	<b>49 553 811</b>
Subventions pour charges de service public	41 389 294	41 389 294	42 024 368	42 024 368	47 928 811	47 928 811
Transferts	2 314 000	2 299 700			3 731 000	1 625 000
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>1 404 000</b>	<b>572 000</b>				<b>702 000</b>
Transferts	1 404 000	572 000				702 000
<b>ENAP - Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (P107)</b>	<b>130 000</b>	<b>39 000</b>			<b>195 000</b>	<b>110 500</b>
Transferts	130 000	39 000			195 000	110 500
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>6 461 100</b>	<b>3 403 500</b>			<b>5 110 578</b>	<b>2 702 328</b>
Subventions pour charges de service public					25 000	25 000
Transferts	6 461 100	3 403 500			5 085 578	2 677 328
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>2 880</b>	<b>2 880</b>			<b>13 008</b>	<b>13 008</b>
Transferts	2 880	2 880			13 008	13 008
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>1 668 000</b>	<b>953 000</b>			<b>1 990 500</b>	<b>963 500</b>
Transferts	1 668 000	953 000			1 990 500	963 500
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>					<b>11 800</b>	<b>11 800</b>
Subventions pour charges de service public					11 800	11 800
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>7 498</b>	<b>7 498</b>			<b>1 015 000</b>	<b>240 000</b>
Transferts	7 498	7 498			1 015 000	240 000
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>49 150</b>	<b>49 150</b>				
Subventions pour charges de service public	49 150	49 150				
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>65 604</b>	<b>65 604</b>				
Subventions pour charges de service public	65 604	65 604				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>	<b>390 000</b>	<b>318 500</b>			<b>689 000</b>	<b>299 000</b>
Transferts	390 000	318 500			689 000	299 000
<b>INTEFP - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (P155)</b>	<b>162 500</b>	<b>110 500</b>			<b>260 000</b>	<b>117 000</b>
Transferts	162 500	110 500			260 000	117 000
<b>VNF - Voies navigables de France (P203)</b>		<b>17 820</b>				
Transferts		17 820				
<b>Total</b>	<b>92 926 094</b>	<b>87 727 014</b>	<b>81 161 397</b>	<b>81 161 397</b>	<b>100 238 374</b>	<b>93 733 624</b>
Total des subventions pour charges de service public	79 460 665	79 460 665	81 161 397	81 161 397	86 472 788	86 472 788
Total des transferts	13 465 429	8 266 349			13 765 586	7 260 836

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Les crédits alloués aux opérateurs par le programme 148 concernent à plus de 86 % en AE et 99 % en CP les subventions pour charges de service public (SCSP) des IRA (47,9 M€) et de l'INSP (38,5 M€).

Les autres crédits en provenance du P148 concernent essentiellement des crédits d'intervention pour le financement des classes prépa Talents via les appels à manifestation d'intérêt (AMI).

L'écart entre la LFI 2023 et le réalisé s'explique principalement par un versement exceptionnel de 4,6 M€ réalisé en fin de gestion afin notamment de financer les travaux immobiliers indispensables à l'augmentation du nombre d'élèves prévue à compter de 2025 (passage à 960 élèves par an avec des promotions de 192 élèves) ainsi que le projet de création d'un système d'information commun aux 5 IRA.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INSP - Institut national du service public	0	420	9	2	4	0
	0	454	15	5	3	0
	0	443	9	2	4	0
IRA - Instituts régionaux d'administration	0	636	4	3	1	0
	0	646	5	0	5	0
	0	650	3	0	3	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 056</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>1 100</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>1 093</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

## SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2023 *</b>	<b>1 100</b>	<b>1 093</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	0	35

Le schéma d'emplois des IRA est de +16 ETP et se décompose de la façon suivante :

- +1 ETP sur les personnels permanents, en raison d'une moindre vacance frictionnelle de fin d'année qu'anticipée ;
- +15 ETP sur les élèves, en raison de la hausse des places offertes afin de répondre aux aléas des démissions ou désistements en cours de scolarité.

Le schéma d'emplois de l'INSP est de +19 ETP et se décompose de la façon suivante :

- +11 ETP sur les personnels permanents, liés aux recrutements tardifs d'une partie des +20 ETP autorisés par amendement au PLF 2022 ;
- +8 ETP sur les élèves et stagiaires, pour anticiper des démissions ou désistements et de la montée en puissance du concours spécial « talents ».

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

INSP - Institut national du service public

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2023 a été principalement consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des principaux dispositifs figurant dans la feuille de route 2022-2026 : diversification des recrutements, refonte de la formation initiale, renforcement de la formation continue, développement de la recherche, promotion de l'Institut à l'international.

Le taux d'exécution des recettes au regard des hypothèses retenues au budget rectificatif (BR) s'est élevé à 99 %. Le léger repli constaté par rapport au BR (-0,3 M€) s'explique principalement par un report en 2024 de plusieurs formations.

Le taux d'exécution des dépenses au regard des hypothèses retenues au BR s'est élevé à hauteur de 97 %, en raison notamment d'une montée en charge plus lente qu'escomptée des nouveaux dispositifs en matière de recherche (cofinancement de contrats doctoraux) et de rayonnement international (négociation de partenariats institutionnels).

La sous-consommation des lignes budgétaires dédiées aux dispositifs précités a permis à l'INSP de présenter un déficit moindre qu'envisagé initialement (déficit de 0,4 M€ au compte financier). L'institut demeure toutefois confronté à la hausse de sa masse salariale « non pilotable » consacrée à la prise en charge financière des élèves (9,6 M€) et des stagiaires des cycles préparatoires (6,7 M€).

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		17				9
Transferts		17				9
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	530	732				109
Transferts	530	732				109
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	2	2			4	4
Transferts	2	2			4	4
<b>P231 – Vie étudiante</b>	4	4				
Transferts	4	4				
<b>P363 – Compétitivité</b>	149	44				105
Transferts	149	44				105
<b>P147 – Politique de la ville</b>	1	1			1	1
Transferts	1	1			1	1
<b>P148 – Fonction publique</b>	38 376	38 259	39 137	39 137	39 294	38 839
Subventions pour charges de service public	37 908	37 908	39 137	39 137	38 507	38 507
Transferts	468	351			787	332
<b>Total</b>	<b>39 061</b>	<b>39 058</b>	<b>39 137</b>	<b>39 137</b>	<b>39 298</b>	<b>39 065</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève en exécution à 38,5 M€. L'écart par rapport au montant inscrit en LFI 2023 correspond à la réserve de précaution (0,6 M€).

Les crédits d'intervention versés par le programme 148 correspondent notamment :

- aux prépas talents pour 0,3 M€ ;
- au contrat de quasi-régie relatif à la conception d'une formation hybride dans le cadre de la Stratégie nationale de résilience de l'État (SNR), pour laquelle l'INSP a perçu 0,03 M€ en CP en 2023.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	34 576	30 987	Subventions de l'État	39 137	38 958
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>7 086</i>	<i>6 469</i>	– subventions pour charges de service public	39 137	38 507
			– crédits d'intervention( transfert)		451
Fonctionnement autre que les charges de personnel	15 465	14 335	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	60	553	Autres subventions	1 259	890
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 400	2 466	Revenus d'activité et autres produits	6 052	8 376
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 400</i>	<i>2 466</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12</i>	<i>299</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 393</i>	<i>1 336</i>
<b>Total des charges</b>	<b>50 102</b>	<b>45 875</b>	<b>Total des produits</b>	<b>46 447</b>	<b>48 224</b>
Résultat : bénéfice		2 349	Résultat : perte	3 655	
Total : équilibre du CR	50 102	48 224	Total : équilibre du CR	50 102	48 224

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	2 660		Capacité d'autofinancement		3 180
Investissements	1 500	1 751	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>4 160</b>	<b>1 751</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>3 180</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 429	Diminution du fonds de roulement	4 160	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le résultat comptable définitif apparaît positif à 2,3 M€, contre une prévision de perte de 3,7 M€ au budget initial, du fait de la baisse des charges de personnel et de fonctionnement combinée à une hausse des autres produits.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
14 735	11 442	13 972

Le niveau de trésorerie atteint 13,9 M€ en atterrissage 2023, soit 2 M€ de plus que prévu au budget initial, mais d'un niveau un peu plus faible qu'en 2022.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	34 476	34 476	33 496	33 496
Fonctionnement	13 303	12 915	10 873	10 574
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 950	1 500	1 133	1 980
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>49 729</b>	<b>48 892</b>	<b>45 502</b>	<b>46 050</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	34 476	34 476	6 473	6 473

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>43 605</b>	<b>43 770</b>
Subvention pour charges de service public	39 137	38 507
Autres financements de l'État	0	469
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 259	1 681
Recettes propres	3 209	3 113
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 170</b>	<b>1 909</b>
Financements de l'État fléchés	733	1 237
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 437	672
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>45 775</b>	<b>45 678</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>3 117</b>	<b>372</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Actions internationales et européennes	1 197 1 365	1 447 750	1 405 629	0 0	0 0	0 0	0 0	2 644 2 115	2 602 1 994	
Formations continues	3 648 3 059	2 651 2 237	2 574 2 229	0 0	0 0	0 0	0 0	6 299 5 296	6 222 5 288	
Formations des élèves de l'ENA en formation initiale	13 165 12 140	2 015 1 723	1 957 1 769	0 0	0 0	0 3	0 3	15 181 13 866	15 122 13 912	
Préparation aux concours de l'encadrement supérieur	8 367 8 552	1 059 922	1 028 913	0 0	0 0	0 9	0 29	9 427 9 483	9 396 9 494	
Recherche et publications	1 696 1 852	1 183 514	1 149 491	0 0	0 0	0 0	0 0	2 879 2 366	2 845 2 343	
Recrutement des élèves de l'ENA (3 concours)	901 802	423 346	411 345	0 0	0 0	0 0	0 0	1 324 1 148	1 312 1 147	
Support	5 501 5 725	4 524 4 382	4 392 4 199	0 0	0 0	1 950 1 121	1 500 1 948	11 976 11 228	11 394 11 872	
<b>Total</b>	<b>34 476 33 496</b>	<b>13 303 10 873</b>	<b>12 915 10 574</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>1 950 1 133</b>	<b>1 500 1 980</b>	<b>49 729 45 502</b>	<b>48 892 46 050</b>	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## Équilibre financier

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 117</b>	<b>372</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10	109
Autres décaissements non budgétaires	0	13 157
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 127</b>	<b>13 643</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	351	209
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>3 127</b>	<b>13 643</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10	43
Autres encaissements non budgétaires	0	12 837
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>10</b>	<b>12 880</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 117</b>	<b>763</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 467	972
<b>Total des financements</b>	<b>3 127</b>	<b>13 643</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exercice 2023 voit le déficit budgétaire être divisé par dix, pour atteindre -0,4 M€, contre -3,1 M€ au budget initial. Cette amélioration conduit à un prélèvement sur la trésorerie limité à 0,8 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>429</b>	<b>469</b>	<b>452</b>
– sous plafond	420	454	443
– hors plafond	9	15	9
<i>dont contrats aidés</i>	2	5	2
<i>dont apprentis</i>	4	3	4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022, qui avait été marquée par un retour à une situation normale d'activité comparée aux deux années précédentes.

Pour autant, l'exécution du plafond d'emplois (443 ETPT fin décembre 2023, dont 186 agents, 165 élèves et 92 stagiaires des cycles préparatoires) est inférieure au plafond (454 ETPT), en raison notamment de la difficulté à recruter les enseignants chercheurs.

Pour rappel, le plafond d'emplois autorisé en LFI est de 454 ETPT (197 agents, 155 élèves et 102 stagiaires des cycles préparatoires).

## OPÉRATEUR

### IRA - Instituts régionaux d'administration

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

### Recrutement

La réforme des modalités de recrutement porte à la fois sur la périodicité des concours et sur la nature des épreuves que comportent ces concours. Depuis la session de printemps 2020, les épreuves ont été profondément repensées afin de renforcer l'approche par les compétences dans les épreuves tant d'admissibilité (cas pratique et questions à choix multiples, désormais communs aux trois viviers externe, interne, 3<sup>e</sup> concours) que d'admission (entretien avec le jury, dont le caractère d'entretien de recrutement est renforcé).

Sur le plan des épreuves écrites, le barème de l'épreuve de QCM (deuxième épreuve d'admissibilité) a été revu lors de la session de printemps 2021. Il a ainsi pu bénéficier d'un assouplissement qui a conduit à réduire l'impact de la mauvaise réponse, la faisant ainsi passer de -1 à -0,5. Cette réforme a permis de diviser le nombre de candidats éliminés par 4.

Au total, pour l'année 2023, 6 043 candidats ont concouru sur près de 15 049 inscrits, soit 40 % de présents pour un taux de féminisation de 62,3 % en moyenne à l'admissibilité pour les deux sessions.

In fine, la sélectivité s'est opérée à 2,4 candidats pour 1 poste sur les deux sessions à l'admission.

## Formation initiale

Le nombre de postes ouverts au concours en 2023 (aux concours du printemps 2023 et de l'automne 2023) est de 960. Cette augmentation du nombre de postes à pourvoir est due à la scolarité d'une unique promotion en 2024 de mars à septembre et à l'organisation d'un concours unique en 2024 pour une entrée en formation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le nombre d'élèves entré en formation au sein des IRA en 2023 soit le 1<sup>er</sup> mars 2023 (élèves issus du concours de l'automne 2022) soit le 1<sup>er</sup> septembre 2023 (élèves issus du concours du printemps 2023) est de 835.

À l'issue de leur formation en IRA, le nombre d'élèves pré-affectés au sein des administrations le 1<sup>er</sup> mars 2023 (concours printemps 2022 et entrée en scolarité en septembre 2022) ou le 1<sup>er</sup> septembre 2023 (concours automne 2022 et entrée en scolarité en mars 2023) est de 785. Pour ces deux promotions, il est à noter qu'il n'a pas été possible de nommer autant d'élèves que de postes ouverts (-5) au regard du nombre de demande de report, à la non saturation des listes principales et à des listes complémentaires relativement courtes. Sur ces deux promotions, 38 élèves n'ont pas été pré-affectés au regard des démissions en cours de scolarité notamment à la suite de la réussite d'autres concours de catégorie A et aux élèves non classés.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>						<b>80</b>
Transferts						80
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>6</b>	<b>6</b>			<b>6</b>	<b>6</b>
Subventions pour charges de service public	6	6			1	1
Transferts					5	5
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>480</b>	<b>336</b>			<b>417</b>	<b>311</b>
Transferts	480	336			417	311
<b>P231 – Vie étudiante</b>	<b>9</b>	<b>9</b>			<b>11</b>	<b>11</b>
Subventions pour charges de service public	2	2			2	2
Transferts	7	7			9	9
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>12</b>	<b>12</b>			<b>13</b>	<b>13</b>
Transferts	12	12			13	13
<b>P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs</b>					<b>84</b>	<b>84</b>
Subventions d'investissement					84	84
<b>P148 – Fonction publique</b>	<b>43 703</b>	<b>43 689</b>	<b>42 024</b>	<b>42 024</b>	<b>51 660</b>	<b>49 554</b>
Subventions pour charges de service public	41 389	41 389	42 024	42 024	47 929	47 929
Transferts	2 314	2 300			3 731	1 625
<b>Total</b>	<b>44 210</b>	<b>44 051</b>	<b>42 024</b>	<b>42 024</b>	<b>52 190</b>	<b>50 058</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève en exécution à 47,9 M€, en hausse de 5,9 M€ par rapport à la LFI 2023 et correspond à :

- 41,5 M€ au titre de la SCSP initiale, notifiée en début de gestion 2023 ;
- 4,6 M€ de versements exceptionnels de fin de gestion permettant notamment de financer les travaux immobiliers indispensables à l'augmentation du nombre d'élèves prévue à compter de 2025 (passage à 960 élèves par an avec des promotions de 192 élèves) ainsi que le projet de création d'un système d'information commun aux 5 IRA ;
- 1,8 M€ au titre de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2022 et 2023.

## COMPTE FINANCIER 2023

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	39 337 11 570	38 791 11 531	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	44 065 41 815 2 250	49 972 47 929 2 043
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 780	11 405	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	2 020	533
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 198 2 198	2 235 2 235	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 414 128 7	1 426 127 8
<b>Total des charges</b>	<b>49 117</b>	<b>50 196</b>	<b>Total des produits</b>	<b>47 499</b>	<b>51 931</b>
Résultat : bénéfice		1 735	Résultat : perte	1 618	
Total : équilibre du CR	49 117	51 931	Total : équilibre du CR	49 117	51 931

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	446	3 835
Investissements	2 283	1 867	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 283</b>	<b>1 867</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>446</b>	<b>3 835</b>
Augmentation du fonds de roulement		1 968	Diminution du fonds de roulement	1 838	

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le résultat comptable positif de l'année 2023 s'explique principalement par le niveau des produits, soutenu par le versement exceptionnel de SCSP de fin d'année ainsi que par les versements au titre de la rémunération des élèves recrutés pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 2022 et 2023.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
14 722	10 023	16 516

L'atterrissage 2023 conduit à un solde de trésorerie des IRA de 16,5 M€, en hausse d'environ 2 M€ par rapport à 2022, et très supérieur à la prévision initiale de l'année.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	40 606	40 606	40 937	40 937
Fonctionnement	8 658	7 745	8 125	7 486
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 390	2 283	2 448	1 560
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>51 654</b>	<b>50 634</b>	<b>51 511</b>	<b>49 983</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	11 551	11 551	11 392	11 392

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>46 827</b>	<b>51 931</b>
Subvention pour charges de service public	41 815	47 929
Autres financements de l'État	2 250	2 576
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 544	0
Recettes propres	1 218	1 426
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>46 827</b>	<b>51 931</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>1 948</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>3 806</b>	<b>0</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
FORMATION	478	1 655	1 655	0	0	0	0	2 133	2 133
CONTINUE	493	1 591	1 607	0	0	0	0	2 084	2 100
FORMATION INITIALE	30 622	4 702	3 889	0	0	0	0	35 324	34 512
	30 766	3 770	3 406	0	0	0	0	34 536	34 173
SOUTIEN	9 505	2 301	2 200	0	0	2 390	2 284	14 196	13 989
	9 678	2 764	2 473	0	0	2 448	1 560	14 890	13 711
<b>Total</b>	<b>40 606</b>	<b>8 658</b>	<b>7 745</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 390</b>	<b>2 284</b>	<b>51 654</b>	<b>50 634</b>
	<b>40 937</b>	<b>8 125</b>	<b>7 486</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 448</b>	<b>1 560</b>	<b>51 511</b>	<b>49 983</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>3 806</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	132
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>3 806</b>	<b>132</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 153</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 153
<b>Total des besoins</b>	<b>3 806</b>	<b>2 284</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 948</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	336
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 284</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>3 806</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 806	0
<b>Total des financements</b>	<b>3 806</b>	<b>2 284</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exercice 2023 conduit à un abondement de la trésorerie de 2 M€, du fait d'un solde budgétaire d'un niveau satisfaisant, combiné avec le solde positif des opérations non budgétaires.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>640</b>	<b>651</b>	<b>653</b>
– sous plafond	636	646	650
– hors plafond	4	5	3
<i>dont contrats aidés</i>	3		
<i>dont apprentis</i>	1	5	3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Le plafond d'emploi autorisé en LFI 2023 est de 646 ETPT, comme en 2022, tandis que l'exécution 2023 ressort à 650 ETPT sous-plafond. Cela s'explique par l'existence pour certains IRA de doublons sur certains postes, du fait d'absences de longue durée de personnels devant être remplacés.



PROGRAMME 368  
**Conduite et pilotage de la transformation  
et de la fonction publiques**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques

Le programme « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » assure l'impulsion des politiques publiques portées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Il regroupe les moyens humains nécessaires à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques de dimension interministérielle.

Il porte à ce titre les effectifs et les crédits de masse salariale correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Ces structures portent les grands chantiers de transformation et de modernisation de l'action publique, dont la mise en œuvre s'accélère et s'accompagne, en 2023, d'un renforcement des moyens humains qui leur sont dédiés.

## 1/ L'ouverture d'une nouvelle phase de transformation de la fonction publique

La **DGAFP** conçoit et met en œuvre les cadres juridiques et les orientations de politique de ressources humaines pour la fonction publique de l'État et pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières, en lien avec la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS). La DGAFP est garante de la cohérence statutaire et de l'animation du dialogue social. Elle assure une fonction d'accompagnement dans la mise en œuvre des chantiers RH interministériels et inter fonction publique. Son action couvre l'ensemble de la politique conduite en matière de fonction publique, dont l'essentiel des crédits hors masse salariale sont inscrits dans le programme 148 « Fonction publique ».

La DGAFP a piloté en 2023 la suite de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique, le plan Talents du service public avec le deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) prévoyant l'ouverture de 500 places supplémentaires en classes préparatoires, le développement de l'apprentissage, mais également les chantiers relatifs à la codification (partie réglementaire du Code général de la fonction publique), à la protection sociale complémentaire ou encore à la mise en œuvre du plan santé au travail. Enfin, la DGAFP a piloté les travaux préparatoires à la réforme de la fonction publique portée par le ministre de la Transformation et de la fonction publiques.

## 2/ L'extension de l'offre de services du CISIRH et du périmètre de RenoïRH

La transformation numérique de la fonction RH, portée par le **CISIRH**, constitue l'un des axes majeurs du chantier transverse de rénovation du cadre des ressources humaines. Le CISIRH contribue à la modernisation de la fonction « ressources humaines » de l'État dans les domaines fonctionnels et informatique propres à ce secteur. Son offre mutualisée de construction et d'exploitation d'applications informatiques RH s'adresse à l'ensemble des ministères, de leurs établissements publics et à ses directions de rattachement (DGAFP, direction du budget et direction générale des finances publiques).

**La stratégie de transformation numérique de la fonction ressources humaines de l'État** (élaborée par la DGAFP au titre de la feuille de route interministérielle SIRH 2025 et à laquelle le CISIRH contribue de façon essentielle) a été déclinée dans un contrat d'objectifs et de moyens, signé en août 2022 par les directions de rattachement du service (DGAFP, DB et DGFIP) ainsi que par la secrétaire générale des ministères économiques et financiers. Les projets engagés et mis en production, dont les deux grands projets informatiques RenoIRH et DSN (déclaration sociale nominative), sont confortés pour les prochaines années et leur extension de périmètre auprès de nouveaux partenaires est déjà inscrite dans les calendriers de conception et de déploiements du service.

Depuis la fin de l'année 2022, après intégration des personnels non enseignants du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et ceux d'une dizaine d'établissements publics (EP), notamment les EP du ministère des Armées, le **SIRH interministériel RenoIRH** gère et préliquide la paye de plus de 400 000 agents de l'État. En 2023, les travaux se sont poursuivis pour préparer la seconde vague d'intégration des personnels non enseignants ainsi que celle de nouveaux établissements publics (CNED, CNOUS et CROUS, CANOPE etc...) qui seront basculés dans RenoIRH fin 2024. En outre, le CISIRH a mis en place un nouveau projet à destination des établissements publics en paye autonome, en commençant par l'école Polytechnique au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette nouvelle application RenoIRH-paie-DSN sera totalement adaptée aux besoins de ces établissements en leur proposant un moteur de paye intégré au SIRH.

D'autres travaux importants ont été conduits en 2023 :

- les impacts de la **réforme relative à la protection sociale complémentaire** pour les agents de l'État ont été pris en compte, à la fois sur la DSN et sur le SIRH interministériel RenoIRH,
- Le CISIRH a également poursuivi le développement et l'exploitation du **module d'évaluation professionnelle** « Estève » (400 000 agents évalués) ainsi que ceux du système d'information compétences « SI compétences », suite aux travaux interministériels menés avec la DIESE et la DGAFP,
- Le CISIRH a pris en compte les impacts des réformes statutaires en cours dans les SIRH et celles liées à l'organisation de **l'administration territoriale de l'État** avec la mise disposition des secrétariats généraux communs des directions départementales interministérielles, sur la période 2023 – 2024, d'un infocentre dédié aux personnels dont ils assurent la gestion RH de proximité.

### **3/ L'accompagnement de la politique de maîtrise du recours aux prestations intellectuelles et des autres chantiers de modernisation interministériels**

La **DITP** poursuit et approfondit le pilotage des politiques prioritaires du Gouvernement au plus proche des territoires. Elle conforte son positionnement comme chef de file des travaux sur la relation aux usagers et l'amélioration de l'efficacité des services publics.

Elle coordonne et accompagne à travers cinq missions principales l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP) :

- piloter l'exécution des réformes et assurer le suivi territorialisé de l'avancement des politiques prioritaires du Gouvernement ;
- améliorer l'expérience des usagers des services publics au travers du programme Service Public + pour rendre les services publics plus proches, plus simples et plus efficaces ;
- transformer les administrations publiques par des travaux de modernisation de la gestion publique, l'utilisation et la diffusion de l'innovation managériale et de nouvelles méthodes (sciences comportementales, design thinking, participation citoyenne...);
- accompagner les administrations publiques par le financement de projets de transformation, par l'appui d'experts en transformation et conduite de projets et par l'utilisation de méthodes d'excellences opérationnelles ;
- professionnaliser l'achat de prestations individuelles de conseil dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022.

La DITP conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

Dans ce contexte, les moyens humains dévolus à la DITP ont été renforcés en 2023 afin de constituer une capacité de conseil interne permettant aux administrations de tenir l'engagement de réduction de leurs dépenses de conseil et de renforcer la capacité de pilotage des politiques prioritaires du gouvernement.

## Objectifs et indicateurs de performance

Les indicateurs de performance associés à ces moyens sont ceux des programmes 349 et 148, qui portent les crédits hors titre 2 des directions et services rattachés au programme 368.

## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167		<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>	33 731 563
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691		<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>	10 404 239
03 – Renouveau démocratique	260 300		<b>260 300</b> <b>0</b>	260 300
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>44 396 102</b>		<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+20 000		+20 000	
Total des AE ouvertes	44 416 102		44 416 102	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>43 105 858</b>		<b>43 105 858</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167		<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>	33 731 563
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691		<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>	10 404 239
03 – Renouveau démocratique	260 300		<b>260 300</b> <b>0</b>	260 300
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>44 396 102</b>		<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+20 000		+20 000	
Total des CP ouverts	44 416 102		44 416 102	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>43 105 858</b>		<b>43 105 858</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	28 193 844	28 528 198	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561	9 244 506	9 996 561	9 996 561 9 244 506
03 – Renouveau démocratique			0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>38 524 759</b>		<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>37 438 351</b>			<b>37 438 351</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	28 528 198	28 193 844	28 528 198	28 528 198 28 193 844
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	9 996 561	9 244 506	9 996 561	9 996 561 9 244 506
03 – Renouveau démocratique			0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>38 524 759</b>		<b>38 524 759</b>	<b>38 524 759</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>37 438 351</b>			<b>37 438 351</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	37 438 351	44 396 102	43 105 858	37 438 351	44 396 102	43 105 858
Rémunérations d'activité	25 342 082	30 472 170	29 270 644	25 342 082	30 472 170	29 270 644
Cotisations et contributions sociales	11 711 965	13 715 542	13 304 764	11 711 965	13 715 542	13 304 764
Prestations sociales et allocations diverses	384 304	208 390	530 449	384 304	208 390	530 449
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>44 396 102</b>			<b>44 396 102</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+20 000			+20 000	
<b>Total*</b>	<b>37 438 351</b>	<b>44 416 102</b>	<b>43 105 858</b>	<b>37 438 351</b>	<b>44 416 102</b>	<b>43 105 858</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023	20 000		20 000					
<b>Total</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>					

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>					

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167		33 731 563 31 364 167	33 731 563 31 364 167		33 731 563 31 364 167
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691		10 404 239 11 741 691	10 404 239 11 741 691		10 404 239 11 741 691
03 – Renouveau démocratique	260 300		260 300 0	260 300		260 300 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+20 000		+20 000	+20 000		+20 000
Total des crédits ouverts	44 416 102	0	44 416 102	44 416 102	0	44 416 102
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>43 105 858</b>	<b>0</b>	<b>43 105 858</b>	<b>43 105 858</b>	<b>0</b>	<b>43 105 858</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 310 244		+1 310 244	+1 310 244		+1 310 244

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	44 396 102	0	44 396 102	44 396 102	0	44 396 102
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>	<b>44 396 102</b>	<b>0</b>	<b>44 396 102</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

##### Décrets de virement

- Entrant de 0,02 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2023-1060 du 20/11/2023 portant virement de crédits), en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co-financement de recrutements dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » (EIG).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	221 981	0	221 981	221 981	0	221 981
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>221 981</b>	<b>0</b>	<b>221 981</b>	<b>221 981</b>	<b>0</b>	<b>221 981</b>

La mise en réserve initiale a fait l'objet d'un dégel total en fin de gestion.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1124 – Catégorie A+	0,00	61,66	84,00	0,00	73,42	-10,58
1125 – Catégorie A	0,00	278,35	334,00	0,00	311,88	-22,12
1126 – Catégorie B	0,00	40,98	30,00	0,00	40,25	+10,25
1127 – Catégorie C	0,00	13,64	22,00	0,00	7,00	-15,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>394,63</b>	<b>470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>432,55</b>	<b>-37,45</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1124 – Catégorie A+	0,00	0,00	+0,87	+10,89	+8,32	+2,57
1125 – Catégorie A	0,00	0,00	+1,82	+31,71	+14,94	+16,77
1126 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,49	-1,22	+3,95	-5,17
1127 – Catégorie C	0,00	0,00	-2,62	-4,02	-3,61	-0,41
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,56</b>	<b>+37,36</b>	<b>+23,60</b>	<b>+13,76</b>

La LFI 2023 fixe le plafond d'emplois à 470 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 432,55 ETPT, dont 17,0 % de catégorie A+, 72,1 % de catégorie A, 9,3 % de catégorie B et 1,6 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI (-37 ETPT) provient de la moindre consommation du plafond d'emplois observée en 2022 (effet socle) et de l'exécution du schéma d'emplois 2023, plus particulièrement des entrées plus tardives que prévues et de la vacance frictionnelle induite par le déroulé des procédures de recrutement, qui n'assure pas la simultanéité des départs et des arrivées sur un poste de travail.

Les corrections techniques (+0,56 ETPT) recouvrent cette vacance frictionnelle et les promotions inter-catégorielles.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1124 – Catégorie A+	11,20	0,00	7,45	13,00	8,00	5,85	+1,80	+15,00
1125 – Catégorie A	79,00	6,00	6,51	118,80	68,00	6,99	+39,80	+33,00
1126 – Catégorie B	15,00	0,00	5,07	11,20	2,00	7,92	-3,80	-9,00
1127 – Catégorie C	7,00	1,00	7,86	5,00	3,00	6,80	-2,00	0,00
<b>Total</b>	<b>112,20</b>	<b>7,00</b>		<b>148,00</b>	<b>81,00</b>		<b>+35,80</b>	<b>+39,00</b>

Le schéma d'emplois réalisé en 2023 s'élève à +35,8 ETP à comparer à la cible de +39 ETP fixée en LFI. L'écart entre l'exécution et le schéma d'emplois LFI s'explique notamment par des décalages de recrutements à la DGAFP et à la DITP.

Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

### SORTIES RÉALISÉES EN 2023

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	0	6	0	1	7
Autres départs définitifs	6,2	36,4	7	3	52,6
Autres départs	5	36,6	8	3	52,6
<b>Total</b>	<b>11,2</b>	<b>79</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>112,2</b>

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2023

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	8	68	2	3	81
Autres entrées	5	50,8	9,2	2	67
<b>Total des entrées</b>	<b>13</b>	<b>118,8</b>	<b>11,2</b>	<b>5</b>	<b>148</b>

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	321,00	291,89	0,00	0,00	+0,56	+25,39	+17,25	+8,14
Autres	149,00	140,66	0,00	0,00	0,00	+11,97	+6,35	+5,62
<b>Total</b>	<b>470,00</b>	<b>432,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,56</b>	<b>+37,36</b>	<b>+23,60</b>	<b>+13,76</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+29,00	309,40
Autres	+10,00	146,20
<b>Total</b>	<b>+39,00</b>	<b>455,60</b>

La ligne « Autres » porte sur les effectifs du CISIRH (Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines), service à compétence nationale rattaché au programme (140,7 ETPT).

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	340,00	320,29
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	128,00	112,26
03 – Renouveau démocratique	2,00	0,00
<b>Total</b>	<b>470,00</b>	<b>432,55</b>
Transferts en gestion		0,00

Le programme comprend 432,6 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 01 correspondent à 74 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 26 % de l'ensemble des ETPT du programme.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
15,00	0,25	0,11

Le recensement correspond au nombre d'apprentis au titre du recrutement pour l'année scolaire 2022/2023.

Les apprentis sont accueillis au sein du programme 368 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
3	Communication, multimédia
1	Diplomatie et relations internationales
1	Droit, affaires juridiques, fiscalité, notariat
1	Études, qualité, audit
1	Numérique-Digital
2	Ressources humaines
6	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>25 342 082</b>	<b>30 472 170</b>	<b>29 270 644</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>11 711 965</b>	<b>13 715 542</b>	<b>13 304 764</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	6 237 781	7 142 363	6 938 794
– Civils (y.c. ATI)	6 237 781	7 142 363	6 886 705
– Militaires			52 089
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	5 474 184	6 573 179	6 365 971
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>384 304</b>	<b>208 390</b>	<b>530 449</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>37 438 351</b>	<b>44 396 102</b>	<b>43 105 858</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>31 200 570</b>	<b>37 253 739</b>	<b>36 167 064</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La masse salariale exécutée en 2023 intègre la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023) ainsi que la mise en œuvre des autres mesures liées au dernier rendez-vous salarial (été 2023) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 0,24 M€ et a concerné 15 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2022 retraitée</b>	<b>30,22</b>
Exécution 2022 hors CAS Pensions	31,20
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,98
– GIPA	-0,02
– Indemnisation des jours de CET	-0,12
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-0,83

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>3,26</b>
EAP schéma d'emplois 2022	2,11
Schéma d'emplois 2023	1,15
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,49</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,79</b>
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	0,73
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,07</b>
GVT positif	0,58
GVT négatif	-0,51
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,87</b>
Indemnisation des jours de CET	0,12
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,75
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,46</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,11
Autres variations	0,34
<b>Total</b>	<b>36,17</b>

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS Pensions du programme 368 s'est élevée en 2023 à 36,17 M€, soit une exécution inférieure de 1,07 M€ à la LFI. L'écart à la LFI s'explique notamment par :

- un socle d'exécution 2022 inférieur aux prévisions prises en compte dans l'élaboration de la LFI (-2,44 M€). La ligne « Autres » des débasages regroupe les rappels sur exercices antérieurs (-0,83 M€) et l'indemnité inflation (-0,002 M€) ;
- une exécution du schéma d'emplois supérieure à la prévision (+0,45 M€) du fait notamment d'une EAP 2022 sur 2023 bien supérieure à la prévision ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+0,24 M€), incluant :
  - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, qui a été versée à 59 agents pour un coût de 62 402 € (43 agents de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,05 M€) ;
  - la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, mesure non prévue en LFI) ainsi que de l'impact en 2023 de l'augmentation du point de la fonction publique (+3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022) soit un écart de +0,18 M€ ;
- un GVT solde s'établissant à +0,07 M€, soit 0,2 % de la masse salariale, à comparer aux 0,06 M€ prévus en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 0,58 M€ correspondant à 1,6 % de la masse salariale ; le GVT négatif (effet de noria), correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -0,51 M€, soit -1,4 % de la masse salariale ;
- une variation à la hausse au regard de la LFI (+0,62 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (+0,12 M€), des indemnités de rupture conventionnelle (0,04 M€) et des rappels sur exercices antérieurs (+0,70 M€).
- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +0,04 M€ par rapport à la LFI, incluant :
  - des dépenses de prestations sociales en hausse de 0,09 M€ par rapport à la prévision, dont principalement +0,06 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, +0,01 M€ liés au financement de la protection sociale complémentaire (PSC), +0,02 M€ du fait du versement de la prime pouvoir d'achat non prévue en LFI et +0,05 M€ du fait de la hausse de la part employeur en matière de remboursement domicile/travail ;

- le poste « Autres » des « autres variations des dépenses de personnel » en baisse de -0,05 M€ au regard de la LFI, qui comprend principalement l'impact du schéma d'emplois sur la catégorie 23 (-0,01 M€) et la variation des rétablissements de crédits (-0,02 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1124 – Catégorie A+	112 872	119 190	128 091	96 816	98 644	98 279
1125 – Catégorie A	67 530	72 869	70 922	53 762	58 606	58 098
1126 – Catégorie B	45 745	48 519	51 370	39 710	41 557	41 823
1127 – Catégorie C	34 889	41 105	36 928	27 652	36 501	30 279

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie d'emplois.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						22 887	23 257
Nouvelle instruction contractuels (2e phase de la revalorisation)		-	-	01-2023	12	22 000	22 000
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B	-	01-2023	12	517	517
Relèvement des "bas de grille"		B C	-	07-2023	6	370	740
Mesures indemnitaires						471 268	471 268
Revalorisation de l'IMT		Toutes catégories	-	01-2023	12	61 800	61 800
Revalorisation régime indemnitaire cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2023	12	160 038	160 038
Création CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C (fonctionnaires et contractuels)		B C	-	01-2023	12	28 075	28 075
Introduction part variable contractuels A+ et A		A+ A	-	01-2023	12	177 755	177 755
Relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A		A	-	01-2023	12	43 600	43 600
<b>Total</b>						<b>494 155</b>	<b>494 525</b>

0,49 M€ de mesures catégorielles ont été dépensés sur le programme 368 en 2023, dont :

- Mesures statutaires (0,02 M€) :

- 22 k€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels ;
- 0,5 k€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents de catégorie B ;
- 0,4 k€ au titre du relèvement des « bas de grille ».

- Mesures indemnitaires (0,47 M€)

- 62 k€ au titre de la revalorisation de l'IMT ;
- 160 k€ au titre de la revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs (réforme de la haute fonction publique) ;
- 28 k€ au titre de la création du CIA/bonus pour les agents de catégorie B et C ;
- 178 k€ au titre de l'introduction de la part variable pour les contractuels de catégorie A+ et A ;
- 44 k€ au titre du relèvement du montant de l'apport (CIA/bonus) pour les agents de catégorie A.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) est portée par le secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>		
AE engagées en 2023 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>		
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>		
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accompagnement des transformations des ressources humaines (DGAFP/CISIRH)	33 731 563 31 364 167		<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>	33 731 563 31 364 167		<b>33 731 563</b> <b>31 364 167</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 01 (31,4 M€) est inférieure de 2,3 M€ à la prévision de LFI (33,7 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution du plafond d'emplois.

L'exécution des ETPT de l'action 01 (320 ETPT) est inférieure de 20 ETPT à la prévision de LFI (340 ETPT), en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	33 731 563	31 364 167	33 731 563	31 364 167
Rémunérations d'activité	23 143 681	21 027 086	23 143 681	21 027 086
Cotisations et contributions sociales	10 428 616	9 986 970	10 428 616	9 986 970
Prestations sociales et allocations diverses	159 266	350 110	159 266	350 110
<b>Total</b>	<b>33 731 563</b>	<b>31 364 167</b>	<b>33 731 563</b>	<b>31 364 167</b>

Cette action regroupe les moyens affectés :

- au Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) ;
- à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

### ACTION

#### 02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Pilotage des actions de modernisation (DITP)	10 404 239 11 741 691		<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>	10 404 239 11 741 691		<b>10 404 239</b> <b>11 741 691</b>

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (11,7 M€) est supérieure de 1,3 M€ à la prévision de LFI (10,4 M€), du fait notamment de recrutements plus coûteux qu'anticipé en LFI.

L'exécution des ETPT de l'action 02 (112 ETPT) est inférieure de 16 ETPT à la prévision de LFI (128 ETPT) en lien avec les entrées qui ont été plus tardives que prévu et la vacance frictionnelle due au délai de recrutement.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 404 239	11 741 691	10 404 239	11 741 691
Rémunérations d'activité	7 138 489	8 243 558	7 138 489	8 243 558
Cotisations et contributions sociales	3 216 626	3 317 794	3 216 626	3 317 794
Prestations sociales et allocations diverses	49 124	180 339	49 124	180 339
<b>Total</b>	<b>10 404 239</b>	<b>11 741 691</b>	<b>10 404 239</b>	<b>11 741 691</b>

Cette action regroupe les moyens affectés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) qui coordonne et accompagne l'action des ministères pour la mise en œuvre du programme de transformation publique décidé par le Gouvernement dans le cadre des comités interministériels de la transformation publique (CITP). Elle conduit également des projets interministériels innovants en s'appuyant sur une offre de service adaptée et sur les ressources du « Lieu de la transformation publique », dont la vocation est d'incarner la dynamique de transformation publique en se mettant au service des projets interministériels.

## ACTION

### 03 – Renouveau démocratique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Renouveau démocratique	260 300		<b>260 300</b> 0	260 300		<b>260 300</b> 0

L'absence d'exécution sur l'action 3 s'explique par la faible volumétrie en emplois et en masse salariale de cette action. En exécution, les dépenses de l'action 3 ont été rattachées à l'action 2.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	260 300		260 300	
Rémunérations d'activité	190 000		190 000	
Cotisations et contributions sociales	70 300		70 300	
<b>Total</b>	<b>260 300</b>		<b>260 300</b>	